



Notice historique
sur l'arrondissement de Montfort.

[N.B. TOUTES LES CITATIONS LATINES SONT A REVOIR (ET A TRADUIRE): TRANSCRIPTION PHONETIQUE D'APRES MANUSCRIT]

Notice Historique sur l'arrondissement de Montfort.

Avertissement.

Je ne ferai point une longue préface, car je sais qu'assez ordinairement on ne se donne même pas la peine de la lire. Mais pourtant il m'a paru, après ma rédaction finie, qu'il y avait quelques passages susceptibles de nouvelles explications, et je n'aurais ni le temps ni la patience de recommencer la transcription de l'ouvrage pour les y faire entrer.

Tout ce que l'on trouvera dans ce petit recueil de contraire aux opinions communes, ou d'explicatif sur des objets restés incertains, est tiré non seulement des historiens comparés entre eux, mais encore des notes rassemblées depuis près de quarante ans, pour ma propre instruction et nullement dans l'intention de les publier.

Ces notes ont été extraites des archives publiques et particulières que ma profession d'avocat me mettait dans le cas de consulter, ainsi que d'apostilles marginales sur de vieux livres trouvés quelques fois dans la poussière des bibliothèques monacales de l'arrondissement, que mes fonctions de premier administrateur du district, au commencement de la Révolution, me mettaient en droit, et même en devoir, d'examiner.

Avertissement

Je ne ferai point une longue préface, car je sais
qu'assez ordinairement on ne se donne même pas
la peine de la lire. Mais pourtant il m'a paru,
après ma rédaction finie, qu'il y avoit quelques
passages susceptibles de nous surprendre, & j'en aurai
nécessairement la patience de recommencer la transcription
de l'ouvrage pour les y faire entrer.

En voici une relative à ce que j'ai dit de Nominoe.
Les moines de St. Florent, de Vieil, dont le prince avoit d'abord
le Consent, ont inscrit dans leur Cartulaire; non de
" regibus, nec de regalibus, sed de ignobili progenie

" Ortus Nominoie, deo adhibitis Brito. » Ensuite,
quand il a été question de justifier l'assassinat de son frère
hérissac, d'autres moines ont supposé que l'assassin
Salomon descendoit d'un frère aîné qui avoit eu
à revendiquer un droit héréditaire. C'est ainsi qu'ils
ont souvent distribué l'apologie ou la détraction. Voici pourquoi
j'ai dit que leur témoignage contre judicail, glandarain, père
de Raoul de Monfort, ne peut être regardé que comme très
suspect. Néanmoins ils étoient dans le cas de rédiger des Chroniques
& de conserver des archives où les premiers historiens ont été
réduits à puiser. Beaucoup d'historiens subséquents
se sont contentés de jurer in verbo magistri sans remonter
jusqu'aux sources, & c'est de la sorte que des erreurs se font
accréditer au point de ne pouvoir plus être contredites qu'avec
une apparence de paradoxe.

Tout ce que l'on trouvera dans le petit recueil de Contraires
aux opinions communes, ou d'hyphilatif sur des objets restés
incertains, est tiré non seulement des historiens comparés latéraux,
mais encore de Notes rassemblées depuis près de quarante ans,
pour ma propre instruction & nullement dans l'intention de les publier.

C'est d'après de pareils documents que j'ai pu expliquer quelques petites particularités locales, ignorées ou négligées par les compilateurs qui ont travaillé aux *Histoires Générales* de Bretagne. Je m'occupai d'en composer un petit mémoire à la demande de Mr le Sous-préfet, auquel je le remis, et qui me l'a rendu quelques mois après. Avant cela, jamais il ne m'était venu à la pensée d'écrire sur l'histoire.

Enfin sous le rapport de la statistique, mes récits sont incomparablement plus fidèles qu'aucuns autres qui aient été publiés ; car je ne raconte rien que je n'ai vu, et bien autrement qu'un certain auteur parisien qui passa ici il y a quelques mois pour le même objet. Il y arriva un après-midi et descendit à une auberge, d'où il ne sortit que pour aller demander une audience à Mr le Sous-préfet avec lequel il eut une conférence d'environ une heure. Cette conférence se passa en questions sur la statistique du pays ; Mr le Sous-préfet répondit à quelques-unes et déclara sur les autres qu'il ne pouvait y satisfaire parce qu'il était étranger, connaissant à peine les rues de la ville. Il indiqua des personnes du lieu capables de donner de plus amples renseignements ; mais le voyageur tira sa montre, observa que l'heure était trop avancée et qu'il lui fallait repartir le lendemain au matin. En conséquence, il serra dans son portefeuille les notes qu'il avait recueillies et fit sortir de ce même portefeuille une douzaine de prospectus imprimés, qu'il laissa à Mr le Sous-préfet avec prière d'en faire la distribution. J'en reçus un exemplaire où je vis que ce voyageur était associé-correspondant de trois différentes académies et qu'il se proposait de publier par souscription un ouvrage de statistique dans lequel *"tout serait peint d'après ses yeux et d'après nature, à la différence de tant d'autres qui fourmillent d'erreurs que des écrivains, copistes les uns des autres, se transmettent de générations en générations... Parce que lui s'occupait depuis longtemps de parcourir toutes les parties de la France, et à l'explorer de point en point."* C'est ce qui donna occasion à Mr le Sous-préfet de me raconter l'anecdote de l'exploration faite chez lui, dont il ne pouvait s'empêcher de rire. A cet égard, mon ouvrage aura toujours le mérite d'une plus parfaite exactitude, car j'ai véritablement vu le pays dont je parle comme l'on peut, en propres termes, appeler le voir.

Connaissant à peine les rues de la Ville. Il indiqua des personnes
du lieu Capables de donner des plus amples renseignements; mais
le Voyageur, vers la Montre, observa que l'heure étoit trop
avancée & qu'il lui falloit se partir de lendemain au matin.
En conséquence il serra dans un gros portefeuille les notes
qu'il avoit recueillies & fit sortir de le même portefeuille
une douzaine de pressentiments imprimés qu'il laissa à M. le
Sous-préfet avec prière de la faire la distribution. Il en reçut
un exemplaire où j'ai vu que le Voyageur étoit allé correspondre
de trois différentes académies & qu'il se proposoit de publier
par souscription un ouvrage de statistique dans lequel
tout seroit écrit d'après les yeux & d'après nature, à la
" différence de tant d'autres qui fourmillent d'erreurs que de
" ces mêmes, les uns de un des autres, se transmettent de
" génération en génération... parcequ'il s'occupoit
" depuis longtemps à parcourir toutes les parties de la France,
" & à l'explorer de point en point. C'est ce qui donna occasion
à M. le sous-préfet de me raconter l'anecdote sur l'exploration
faite chez lui dont il ne pouvoit s'empêcher de rire.
à cet égard mon ouvrage aura toujours le mérite
d'une plus parfaite exactitude, car j'ai véritablement
vu les choses dont je parle. Comme l'on peut, en
propre terme, appeller la Voie.

Notice historique

sur
quelques antiquités de Bretagne,
spécialement de l'arrondissement de Montfort,

rédigée
d'après la demande du ministère de l'intérieur

par
**J.C.D. POIGNAND, ancien avocat, juge d'instruction au tribunal de
Montfort, et membre du Conseil administratif d'arrondissement.**

*"Agnosci nequeunt oevi monumenta priori grandia consumo sit
moenia tempores edax rutil."*

Le temps change et détruit tout. Il n'y a que l'écriture qui perpétue le souvenir des choses, et encore l'écriture finit elle-même par ne plus se conserver. C'est sans doute par cette considération que le gouvernement du Prince sage et lettré qui règne aujourd'hui sur la France s'est déterminé à demander des notices d'histoire locale ; mais pour répondre à la lettre de M. le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine, en date du 28 avril 1817, qui en réfère une de son Excellence le Ministre de l'intérieur en date du 10 du même mois, demandant une notice sur les anciens châteaux, abbayes et autres monuments curieux par leur architecture et les faits historiques qui peuvent s'y rapporter dans l'arrondissement de Montfort, il serait inutile de ne faire que répéter ce qui se trouve suffisamment expliqué par les géographes et par les historiens, dont les ouvrages sont dans presque toutes les bibliothèques : c'est donc de leurs omissions et de leurs erreurs relativement au pays de Montfort que l'on croit devoir s'occuper à l'aide de recherches et de rapprochements, qu'ils n'ont pas été à lieu de faire ou qu'ils ont négligé dans l'embrassement d'un plus grand ensemble.

Cet opuscule sera auprès de leurs grands ouvrages comme sont les plans topographiques auprès des cartes générales : il aura le simple mérite de contenir plus de descriptions et de particularités. Jamais le rédacteur n'avait songé à écrire sur l'histoire, malgré qu'il eût des notes nombreuses recueillies depuis bien longtemps pour sa propre instruction. Il le fait inopinément et de commande, dans quelques intervalles de loisir que lui laissent ses fonctions publiques et ses affaires privées, sans pouvoir y donner une application continue et loin des grandes bibliothèques. Ce sont bien des raisons pour ne s'y livrer qu'avec grande défiance de succès. Mais les matériaux sont

rassemblés et il ne s'agit plus que de la forme, qui ne saurait être auprès des bons esprits un objet important. C'est pourquoi, ayant réfléchi que beaucoup de monuments dont il peut donner la description, comme les ayant vu depuis moins d'un demi-siècle, n'existent déjà plus ; que beaucoup d'écrits qu'il a également vus, dans des archives publiques ou particulières, aussi depuis moins d'un demi-siècle, ne se retrouvent déjà plus ; cédant aux sollicitations de quelques amis, peut-être trop indulgents, il s'est déterminé à rédiger en corps complet, dans la présente occasion, ses anciennes notes éparses qu'il avait communiquées d'abord avec moins de développements. Ce recueil ne peut offrir beaucoup d'intérêt aux contemporains, qu'il instruit de peu de chose qu'ils ne sachent ; mais comme tant de monuments et de titres ont disparu depuis moins d'un demi-siècle, on ne peut se dissimuler que ce qui subsiste encore actuellement, ou en nature ou dans la mémoire des hommes, subira tôt ou tard le même sort. C'est principalement à cette dernière considération, justifiée par l'épigraphe et par la propre expérience du rédacteur, que sera due la publication de ce petit recueil, si jamais elle a lieu.

Au reste n'ayant qu'à répéter des descriptions et des anecdotes, il n'y sera affecté aucune méthode scientifique ou grammaticale. L'arrondissement va être divisé par ses cantons ou circonscriptions de justice de paix, dont il sera fait autant de chapitres particuliers, subdivisés en paragraphes selon le nombre des communes mentionnées, à l'exception toutefois de Montfort, qui, à raison de l'abondance du sujet, se trouve exiger quelques subdivisions de plus.

Chap. 1, art. 1.

Canton de Montfort.

De la ville actuelle, de son ancien château, de l'ancienne ville.

La ville actuelle de *Montfort-sur-Moeu*, ci-devant *Montfort-la-Canne*, antérieurement *Montfort-de-Gaël*, et plus anciennement *Mons Fortis Britanniae*, sans surnom quelconque, s'était vu imposer encore un autre surnom, en 1793, mais l'on ne croit pas devoir le rappeler ici, parce qu'elle l'a conservé trop peu de temps pour qu'il en reste aucune trace ni dans les bibliothèques ni dans les archives. Elle devint, dès le commencement de la Révolution, en 1789, le chef-lieu d'un district appelé aujourd'hui arrondissement communal. Avant la Révolution, elle était le chef-lieu d'un comté qui comprenait à peu près toutes les mêmes communes et encore un plus grand nombre sous son ressort. Le prince de la Trémoille, qui en était propriétaire, acheva d'en aliéner les fiefs à tous les seigneurs d'alentour, ne se réservant que la suzeraineté avec la glèbe et le château, en 1702 ; il fit même démolir avant cette époque une grande partie des fortifications dont il vendit ou donna les matériaux.

La célébrité de cette ville consiste à avoir été anciennement le patrimoine domanial des rois de Domnonée, l'apanage et la résidence de leurs cadets, dont le prince de la Trémoille est descendant. L'histoire fait aussi mention de plusieurs sièges qu'elle a soutenus, dans le dernier desquels Alain de Dinan la détruisit en l'année 1198. Depuis ce temps déjà si ancien, elle n'a point été rétablie dans son premier état et est demeurée réduite à la simple enceinte du château ducal, où les habitants furent obligés de se renfermer.

Ce château, qui contient aujourd'hui la ville, avait la vaste étendue que comporte la résidence du prince souverain, c'est-à-dire plus d'un demi-kilomètre de circonférence. Le palais d'habitation était bâti sur le sommet d'un monticule en pain de sucre ou cône tronqué, à l'angle nord-ouest de la ville actuelle et il occupait le milieu de la plateforme qui se trouve sur le haut de ce monticule appelé la *Motte du Château* : la tradition porte que l'intérieur de cette motte est un souterrain voûté, et c'est chose vraisemblable.

Tradition porte que l'intérieur de cette Motte est un souterrain
vouté & est chose vraisemblable.

On montait au palais d'habitation qui étoit sur cette
Motte par un

Dont il étoit
à côté du
de l'édifice
à deux pas
la pierre
sur Chaux
quatre
latéales,
Motte de
des 700
même lieu
de ce que
des lieux
aussi par
dans un
l'horlog.
Bâtie
des
attache
en dix
Cinq
Tour
partie
plusieurs
un bras
de la rue

de revoit
à la suite
que la situation de Notre Dame Ville
de Montfort, cernée par deux rivières, est par
La Nature topographique de ce territoire
très-bien abritée; car par son situation elle
fournit la abondance de Bois tant pour le
chauffage que pour l'architecture & même
à la médecine... elle n'est éloignée de la mer
ni de la capitale, & de son territoire la grande
ville de Paris, ainsi que la ville de Montfort.
Le Général en chef de la ville de Montfort
de viande pour la Bourgeoisie, de la même
de beurre, dont la quantité rivalise avec de
seulement de la ville de Paris, de la même
aux campagnes de la ville de Rennes, de la même
Campagnes de la ville de Montfort, de la même
qualité de pierre, pour la construction d'architectures,
notamment à l'église de la Langue, lithographique
L'on appelle Granite de Montfort à cause qu'il est
Labramelli de la ville de Montfort, de la même
au plumage du faisan... cette particularité le
rend une sorte de Marbre Caillouté, fort dur & facile
mais aussi d'une solidité inaltérable: par conséquent
après plusieurs siècles de durée se voit sans altération
comme si elle n'étoit faite que d'un
peu d'années... L'on trouve aussi dans
les pays de Montfort de nombreux carrières de
pierre quarreuse qui servent à la construction ainsi
qu'à la réparation des routes publiques, ce qui en
perpetue le charroi pendant tout le cours
de chaque année dans tous les environs, jusque
plus d'un Myriamètre de distance. On s'est vu
que la ville de Montfort d'un pays arrosé par un
cours d'eau qui s'écoule à l'ouest de toute la
Cote, peut-être à l'avenir un Commerce d'exportation de
ce produit particulier que de l'écouler à domicile, de
même que d'autres carrières de la même ville de Montfort
de la même nature, afin de combler les anciennes
de Montfort, ce qui a dû répondre d'un grand succès
par suite de la facilité de la situation de Montfort
de Montfort de Montfort & de quelques autres

copie de l'original de la Motte de Montfort
pour la suite de la Motte de Montfort

L'on montait au palais d'habitation qui était sur cette motte par un escalier que soutenait une galerie à voûte et à ciment dont il existe encore quelques vestiges le long d'une des murailles à côté du puits. Comme cet escalier n'a été détruit qu'en l'année 1702, le rédacteur de cette notice a été dans le cas d'en entendre parler à des personnes qui l'avaient vu ; elles attestaient qu'il était en pierre de taille, si large, et d'une rampe si douce, que les chevaux et même les voitures y pouvaient passer.

Quatre bastions, liés ensemble par quatre murs latéraux, occupaient les quatre coins du sommet de la motte et n'ont été détruits entièrement que depuis la Révolution de 1789, de sorte qu'ils ont été vus par le rédacteur : il est même encore possible de reconnaître l'empattement de ces quatre bastions dans ce qu'il en reste. Les pierres de l'une des façades de l'ancien château d'habitation passent aussi pour se reconnaître encore à une maison bâtie dans une des rues d'entrées de la ville, proche de la tour de l'Horloge, ainsi que dans la façade d'une autre maison bâtie proche des halles rue du Vaurouil.

Les dépendances de cet ancien château ducal, d'un pourtour assez étendu pour former toute la ville actuelle, consistait en dix grosses tours jointes ensembles par de fortes murailles crénelées et construites avec du ciment, ce qui portait les tours au nombre de quatorze, y compris les quatre bastions particuliers à la motte. Il y avait, pour la division des cours, plusieurs portails dans l'intérieur qui étaient construits avec une grande solidité et dont il existe encore deux, l'un du côté de la rue de l'Horloge, l'autre du côté de la rue de la Saulnerie. Outre les portails intérieurs, il y avait trois portes extérieures qui sont maintenant celles de la ville. Elles fermaient à herses de fer suspendues, plus de doubles portes à gonds, plus encore des ponts-levis. Le tout était protégé par un fossé large et profond qu'un étang remplissait à volonté au moyen d'une écluse : c'était, avant l'invention de la poudre à canon, qui n'est que du commencement du 13^{ème} siècle en Europe, et avant l'introduction de l'artillerie, qui n'est que du milieu du 14^{ème} siècle en France, une très bonne fortification, telle qu'il y en avait peu dans l'intérieur des terres en Bretagne et ce fut probablement le motif du nom qu'elle reçut de ses fondateurs, ou du moins de ceux de ce château.

Quant à l'ancienne ville, l'on n'a plus que des traditions et quelques vestiges encore existants de son ancienne enceinte.

- 1° : dans un pré étroit et profond nommé la Douve Brillu, à l'entrée du faubourg de Gaël,

- 2° : dans un autre petit pré étroit aussi et profond, nommé la Ruine, proche de l'église Saint-Jean à l'entrée du faubourg de Saint-Méen,
- 3° : dans une autre partie de douve au-dessous de la cour de l'hospice le long du jardin du prieuré de Saint-Nicolas ; cette partie de douve devait aboutir à une douve, actuellement comblée, nommée la ruelle de la Couaille, au haut du faubourg de Rennes ; l'eau de l'étang se communiquait à toutes les douves et venait spécialement par la ruelle de la Couaille traverser obliquement la cour actuelle de l'hospice pour inonder un marais, formant aujourd'hui les prairies de Saint-Nicolas, qui couvrait la ville de ce côté.
- 4° : enfin, du côté du midi, vers le milieu du faubourg de Coulon, il passait une autre douve qui communiquait de la Douve Brillu, première mentionnée, à la rivière et au marais de Saint-Nicolas par au-dessous des moulins : cette ancienne circonférence était à peu près d'une demie-lieue.

Il paraît que l'ancienne ville, telle qu'on vient de la décrire, n'était pas murée et qu'elle était seulement défendue par des douves et des palissades, comme cela suffisait et se pratiquait assez généralement avant l'invention de l'artillerie, d'après le rapport des historiens. Car ils nous apprennent qu'avant Richard Cœur de Lion, tué au siège de Châlus en 1199, l'on ne combattait en France qu'avec la lance et l'épée, sans se servir même de l'arbalète ; que c'est à la bataille de Crécy, en 1346, que l'on vit pour la première fois faire usage de l'artillerie proprement dite.¹

L'ancienne ville avait trois églises, l'une au nord sous l'invocation de Saint-Jean et c'est actuellement la seule qui reste ; l'autre à l'occident sous l'invocation de Saint-Pierre, dans le premier champ à gauche en sortant de la ville par le faubourg de Gaël ; l'autre enfin au midi sous l'invocation de Saint-Thomas, dans un jardin à l'orient du haut de la rue de Coulon, où l'on en voyait encore des mesures il y a quarante ans. Ces trois églises étaient immédiatement au-delà des douves d'enceinte, ce qui, autant que son nom, caractérise une ancienne ville fortifiée où l'on avait toujours la précaution de bâtir ainsi les églises hors des retranchements afin que le prétexte de venir aux offices ne fût pas, en temps de guerre, une occasion de surprise... Quant à l'église Saint-Nicolas, qui était dans l'enceinte, ce ne fut d'abord qu'un prieuré monacal de fondation beaucoup moins ancienne.

¹ Car lors du siège d'Arras en 1414, l'on ne connaissait pas encore la simple arquebuse, et c'est là qu'on en fit le premier essai.

L'existence de trois églises suppose nécessairement une ville populeuse, car il est à remarquer que ces églises étaient pour la ville seule, dont les paroisses n'avaient point de territoire au-delà de son enceinte et de ses faubourgs... A la vérité quelques personnes qui croient raisonner, en disant lorsqu'elles raisonnent sans lire, ou du moins sans avoir assez lu, prétendent en induire que Montfort ayant moins d'étendue, doit être présumé avoir eu dans le principe moins d'importance et d'ancienneté que les grandes paroisses rurales qui l'environnent et le circonscrivent ; mais c'est mal raisonner, car le peu d'étendue territoriale annonce au contraire que ce fut dès le principe une ville et non une paroisse rurale dont le chef-lieu se soit grossi par la suite des temps. En effet, c'est à titre de ville qu'elle n'a dû prendre et conserver hors de son enceinte aucune étendue territoriale que ce qu'il lui en fallait pour son accroissement présumable et pour les évolutions militaires de sa garnison. Voilà sans doute pourquoi elle n'en a même pas conservé du tout, hors de son enceinte du côté de Rennes, qui était au-delà de la rivière et le plus exposé aux incursions des français, contre lesquels il lui importait alors de se tenir en défense... Toutes les villes et anciennes places fortifiées, comme Hédé dans l'arrondissement de Rennes, Lohéac dans l'arrondissement de Redon, Bécherel dans cet arrondissement de Montfort, ainsi que beaucoup d'autres qu'il serait inutile de citer, se trouvent dans le même cas et par la même raison n'avaient originairement aucun territoire hors de leur enceinte...

Pour ce qui est de l'époque où durent être jetés les premiers fondements de la ville de Montfort, cette époque est absolument inconnue et se perd dans la nuit des temps : les historiens, qui se sont négligemment répétés les uns les autres, sans critique ni examen des sources, n'ont à cet égard répandu et accrédité qu'une erreur manifeste. L'un d'eux s'étant une fois hasardé d'écrire et de faire imprimer que le château de cette ville avait été bâti en 1091 par Raoul de Gaël ou de Montfort, les autres l'ont ensuite copié servilement, et même ont étendu à la ville ce qui n'avait d'abord été dit que du château. Pourtant lorsqu'on prend la peine de remonter jusqu'à la source d'où ce point d'histoire doit dériver, l'on y trouve précisément tout le contraire : c'est un passage de la chronique britannique, extrait des vieux manuscrits de l'église de Nantes, et le voici textuellement : "*Anno 1091. Terrae motus factus est. Occisus est Gaufredus Botterel, montfortem fractum est*".

Cette chronique est anonyme, mais une autre qui ne l'est pas, c'est-à-dire la *Chronique de Ruis*, rédigée dans une abbaye de la presque île de ce nom, département du Morbihan, à une très petite distance de Montfort, et conservée également parmi les vieux manuscrits de l'église de Nantes, rapporte les faits de la même époque sans faire aucune mention de la prétendue construction ni de la ville, ni du

château de Montfort... Pourtant elle donne encore plus de détails que la chronique anonyme, puisqu'elle ajoute que ce comte Geffroy fut tué à un siège de la ville de Dol, qui eut en effet lieu à pareil temps...

Ici se présente une erreur particulière de quelques historiens que l'on va relever en passant, quoiqu'elle soit étrangère à l'arrondissement de Montfort et qu'elle ne concerne que la presqu'île de Rhuis : c'est d'avoir écrit que le château ducal de cette presqu'île, connu sous le nom de Suscinio, n'aurait été bâti qu'en 1249 par Jean Le Roux, qui aurait détruit pour cet effet un ancien monastère du lieu : certainement il y a toute apparence que le duc de Bretagne Jean 1^{er}, surnommé le Roux à cause de la couleur de ses cheveux, n'était pas plus dévot que son père Pierre 1^{er}, surnommé pour cela Mauclerc ; car lui ayant succédé en 1237, il se laissa excommunier comme lui plutôt que de consentir sur ses sujets au droit de tierceage, en vertu duquel le clergé se prétendait en possession de s'approprier le tiers du mobilier des morts.² Mais le château ducal de cette presqu'île n'a point été bâti par Jean Le Roux et est plus ancien d'un grand nombre de siècles, puisque dès l'année 520 il en avait été accordé des dépendances à Saint-Gildas, quand il vint d'Angleterre y établir le monastère de son nom, qui est le seul dont il soit fait mention ni dans l'histoire ni dans les chroniques...³ Jean 1^{er} ne le détruisit point, puisqu'il existe encore, ayant été réparé par un de ses prédécesseurs après les ravages des normands en 1008, et sur le même terrain du château comme l'exprime le passage suivant de la propre chronique de ce monastère : "*Tradivit... locum videlicet St Gildas in antiquo ruyensi castro situm*".

Ce qu'il y a de vrai, c'est que le duc Jean 1^{er} affectionnait spécialement ce château, à cause de sa situation dans un territoire que l'on appelait jadis le paradis terrestre de la Bretagne. Cette presqu'île produisait avec la plus grande abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, quoiqu'elle soit maintenant presque inculte et déserte. Elle fournit en outre les plus beaux points de vue possibles, et a des élévations d'où l'on découvre un horizon de dix lieues. Le duc dont il s'agit y faisait sa plus habituelle résidence et avait pour cela fait réparer le château en 1249. Il put très bien y employer quelques masures du monastère, mais il n'est point exact d'avoir dit qu'il fit bâtir le château en détruisant pour cet effet le monastère. Ceci prouve de plus en plus que les faiseurs d'histoires générales empruntent souvent des articles de localités d'avec des

² Droit qui fut ensuite converti en celui de [...] par une bulle de Clément V de 1309 dans une assemblée tenue à Ploërmel [...] pour la première fois tiers état [note à revoir dans pliuere].

³ Le célèbre Abailard était abbé en 1137 de ce même monastère. Quelques historiens font même remonter cette fondation jusqu'au duc Gradlon, mort en 445.

correspondants qui les informent mal et dont ils emploient le travail avec trop peu d'examens...

Revenant à ce qui concerne Montfort, l'on n'entend point contester l'authenticité de la chronique anonyme quoiqu'elle ne porte que la qualification générale de *Britannique*, sans indication du lieu où elle a été écrite. C'est la plus étendue, puisqu'elle remonte jusqu'à l'année 211 pendant l'occupation des romains, tandis que les chroniques particulières ne remontent point au-delà du rétablissement des églises et monastères depuis l'invasion des normands. Elle a toujours été admise comme une lueur précieuse et indispensable pour se guider dans l'obscurité de temps aussi anciens : seulement, on observe que son énonciation a été arbitrairement et mal à propos dénaturée. Tout ce qu'il en résulte de vraisemblable c'est que Montfort aurait été enveloppé dans le ravage général qui fut fait à cette époque sur les terres des principaux seigneurs du parti d'Eudon, prince de la Domnonée, par ceux du parti des successeurs d'Alain, son frère, qui avait eu en partage le comté de Rennes avec le surplus de la Bretagne, prétendant la souveraineté sur les terres du partage d'Eudon et le titre de duc de Bretagne, qui est définitivement resté dans cette ligne... L'on trouve en effet dans l'histoire que Raoul de Montfort "*guerrier illustre par son courage, par son expérience et par les beaux faits d'armes, dont la seule personne valut une armée*", se joignit au prince Eudon en 1076, pour faire la guerre à Hoël, comte de Rennes et fils de Guérech, bâtard d'Alain, qu'ils ne voyaient, est-il dit, "*qu'avec regret devenu souverain de la Bretagne en vertu d'un droit qui leur paraissait moins considérable que celui qui les appelait à cette dignité*".

Ce comte Geffroy dont la chronique rapporte la mort à cette époque était précisément fils du prince Eudon et neveu à la mode de Bretagne de Raoul de Montfort, qui était cousin germain d'Alain et d'Eudon comme fils de Judicaël, comte de Rennes, tué au siège de Malestroit... Le surnom de Botterel venait de ce qu'il était gros et court, mais n'était point un nom de famille... Cette branche d'Eudon est celle qui adopta par la suite le surnom de Penthièvre qu'elle a conservé et conserve encore de nos jours. Ils étaient tous également princes du sang de Bretagne, descendants de l'ancien roi Judicaël, et avaient vu avec regret la souveraineté usurpée sur leurs branches respectives par le meurtre de Conan II au profit de Hoël issu d'un fils naturel d'Alain. C'est pourquoi ils conservaient une commune jalousie, toujours disposée à se manifester dans l'occasion, contre la branche parasite de Hoël et Geffroy le Bâtard, son successeur... Aussi voyons-nous encore dans l'histoire que le même Raoul de Montfort prit de nouveau, en 1086, le parti d'Alain Fergent dans la guerre qu'il fit à Geffroy le Bâtard, successeur de Hoël au comté de Rennes. Guillaume de Normandie vint au secours de Geoffroy le Bâtard et

entra en Bretagne avec une armée principalement, est-il dit, pour avoir occasion de se venger contre Raoul de Montfort, qui lui avait disputé la couronne d'Angleterre après lui avoir aidé à la conquérir... Il serait donc assez probable que les terres de Raoul de Montfort, qui étaient les plus voisines de Hoël et de Geffroy le Bâtard, comtes de Rennes, auraient pour lors été envahies, Geffroy Botterel tué et Montfort saccagé...

Ce qu'il y a du moins de très vrai, c'est que le passage sus-référent de la chronique porte que Montfort fut saccagé et non pas qu'il fut bâti... Mais pour sortir plus promptement d'embarras, le premier historien ne s'arrêta point à chercher le dénouement de ce nœud : il préféra le trancher tout d'un coup, en supposant qu'au lieu du mot *fractum* qui est écrit dans la chronique, il fallait lire le mot *factum* qu'il supposait avoir été dans l'intention du chroniqueur d'écrire... Les autres historiens ont ensuite répété la même chose, sans y regarder de plus près... "*et voilà justement comme on écrit l'histoire, de cette manière expéditive, on a bien plutôt rempli ses pages.*"

Mais le mot *factum* qu'il s'agirait de substituer au véritable texte présente une trop grande impropiété de terme pour exprimer ni la construction d'une ville ni la construction d'un château. Le chroniqueur n'était pas ignorant dans la langue latine jusqu'au point de commettre une telle faute d'expression, car il en a donné la preuve dans la même chronique où se trouve le passage suivant : "*Anno 409. Fracta est Roma a Gothis, anno 1164 suae conditionis, ex quo tempore in Britannia romani regnare cessarunt.*"

Il résulte de ce passage que le chroniqueur a bien employé les termes propres en s'exprimant sur la dévastation de la ville de Rome et sur l'année de sa fondation : pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait en s'exprimant sur la prétendue fondation de la ville de Montfort ? Le verbe *facere* n'a jamais eu l'acception des verbes *condere*, *struere*, *oedificiare*... D'ailleurs il n'en est pas de la construction d'une ville, ni même de celle d'un château tel que celui de Montfort, comme de la chaumière d'un paysan, ou de la maison d'un simple bourgeois, que l'on puisse faire dans une année... Les autres chroniques relatives à la fondation de l'abbaye Saint-Jacques proche Montfort nous apprennent que cette simple abbaye a été plus de quatre ans et demi en construction, c'est-à-dire que la première pierre en fut posée le 1^{er} mai 1151 et que l'édifice ne fut achevé que le 6^{bre} 1155. Il n'est donc pas raison d'admettre cette substitution chronicale du verbe *facere* au verbe *frangere* par rapport à la ville ni même au château de Montfort...

Voici encore une autre raison qui n'est pas moins concluante : le duc de la Trémoille, descendant et héritier de la maison de Montfort,

ayant obtenu en 1627 une permission du roi pour vendre ses biens et ses fiefs de Bretagne, avec rétion d'obéissance au comté de Montfort qui demeurerait en suzeraineté, sous la mouvance immédiate de la Couronne, fit vendre, par ses gens d'affaire à Montfort, les pierres et autres matériaux du château de cette ville. Alors la cloche de la chapelle du château fut vendue et refondue pour en former le timbre, et les quatre appeaux de l'horloge que la ville conserve encore aujourd'hui. Cette cloche, qui était pour ainsi dire de bronze pur, paraissait si ancienne qu'elle était presque tout-à-fait usée par le frapement intérieur du marteau, et il était écrit dessus : "*Je suis de 1001.*"⁴ La tradition locale conserve encore cette anecdote, qui détruit bien le système d'une prétendue fondation de la ville, ou même du château, en 1091. Cependant le rédacteur de cette notice a connu ici de vieux enthousiastes de l'histoire, qui avaient connaissance de l'anecdote, mais qui aimaient mieux supposer un grattement de la queue du dernier zéro sur la cloche que de se départir de la prétendue fondation de la ville en 1091, tant il y a des hommes qui s'entichent obstinément de tout ce qu'ils ont lu dans des livres imprimés.

Pourtant s'ils avaient bien lu l'histoire elle-même, ils y auraient trouvé une preuve positive que l'antiquité de Montfort remonte au-delà de l'année 1091, car l'on y voit que, dès le temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en 1066, un seigneur de Montfort se trouvait le principal allié qui participa à l'invasion, à en juger par la récompense qui lui fut donnée des comtés de Norfolk et de Suffolk, pas moindre qu'un royaume au dire des historiens. L'on y trouve le même seigneur de Montfort à la prise de Dol en 1064 ; il y est encore mentionné à des époques plus anciennes ; or comment aurait-il existé en Bretagne un aussi puissant seigneur du nom de Montfort plus de trente ans avant que Montfort existât. Le nom vient de la chose et la suit nécessairement, sans pouvoir la précéder avant qu'elle existe...

Beaucoup de raisons portent à croire sur Montfort a été fondé par les romains qui, probablement, y vinrent assoir un camp et fixer un quartier général tandis qu'ils attaquaient Rennes, cinquante ans avant la naissance de Jésus-Christ : ce camp une fois tracé sera devenu ensuite une ville, comme il est arrivé plusieurs fois de nos jours...

A la vérité, il n'en est rien dit dans les *Commentaires* de Jules César ; car l'on ne cherchera point à épiloguer sur aucun des noms de plusieurs villes celtiques qu'il mentionne et qui sont aujourd'hui inconnues, malgré qu'il y ait quelques-uns de ces noms de villes celtiques inconnues qui pourraient s'adapter à la localité de celle de

⁴ [Rajout en marge : "*sans doute 1601*". Anonyme].

Montfort, tels que les noms *Ambarri*, *Ambibarii*, *Ambialites*, etc., cadrant assez bien au confluent des deux rivières. Il suffit d'observer que César, dans ses *Commentaires*, n'a dû faire mention que des seules villes gauloises et armoricaines qu'il a trouvées établies et dont il a eu quelque engagement... Ce n'est pas l'usage, même encore aujourd'hui, quoi que l'on écrive avec bien plus de détails, de mentionner les campements que l'on occupe, à moins que l'on y soit attaqué et qu'il s'y passe quelque fait d'armes mémorable. Du moins est-il certain que le nom de Montfort paraît d'étymologie latine, et qu'à cet indice s'en joignent d'autres d'une telle concordance qu'il est difficile d'y résister quand on les examine en observateurs et sans prévention : ils vont être exposés le plus succinctement qu'il sera possible.

La première observation est que ce nom se trouve composé d'un substantif et d'un adjectif à la manière des romains, comme *Monte Alto*, *Monte Falcone*, *Monte Marano*, etc., car il a toujours été exprimé en latin par les deux mots *Mons Fortis*, au lieu que Montfort-l'Amaury, qui est de fondation française, a été latinisé par un seul mot *Montfortium*... De plus il a un de ses faubourgs dans le nom duquel se trouve encore plus indubitablement l'étymologie latine : c'est le faubourg de Coulon ; il est appelé dans tous les anciens titres latins *Collum*. Or il est évident que c'est le mot latin qui est le nom primitif plutôt que le mot actuel, puisqu'il ne signifie absolument rien ni en français ni en celtique, tandis que le latin est on ne peut mieux approprié au local, qui se trouve au pied d'une montagne et dans laquelle il a fallu creuser sur du roc vif plus de vingt ou trente pieds de profondeur pour ouvrir un chemin, qui forme une gorge étroite et facile à défendre, équivalente à un retranchement de ce côté même encore aujourd'hui, malgré tous les travaux de nivellement faits. C'est ce qui aura pu suggérer ce nom aux romains, comme celui du *Col de Tende*, du *Col du Limon*, du *Col d'Argentières* et d'autres en Italie ; mais aucun motif pareil n'aurait pu le suggérer ni aux français ni aux celtes. Le nom de la principale rivière offre encore la même étymologie, en ce qu'il est rendu dans tous les anciens titres latins par le mot *Modiana*, dont il semble bien indubitable qu'a dû dériver le mot orthographié anciennement *Moeud* et actuellement *Meu*, qui ne peut pas être supposé raisonnablement être le nom primitif puisqu'il n'exprime absolument rien en aucune langue...

A ces raisons étymologiques s'enjoint une autre prise de la forme et de la destination de certains édifices étrangers au peuple breton comme au peuple français, et privatifs au peuple romain : ce sont des thermes ou bains publics... Montfort en a eu autrefois deux bassins, dont on voit encore aujourd'hui les restes très reconnaissables au bas d'un jardin de l'orient de la ville sur le bord de la petite rivière de Garun ; ils sont en carré long, ayant chacun environ six toises de large

et douze toises de longueur, construits en pierre de taille, avec ciment et pavés en pierres de dalles : des trappes pratiquées dans le mur, du côté de la rivière, servaient à y introduire l'eau quand on voulait l'envoyer de l'étang qui était au-dessus, de même qu'à les vider pour les balayer quand on voulait mettre la rivière à sec en arrêtant l'eau de l'étang... L'un de ces deux bassins a été comblé pour accroître le jardin et l'autre, déjà plus d'à moitié rempli de vase, ne tardera pas aussi à se combler... Mais enfin ils existent et sont encore reconnaissables dans l'état actuel... Or nul autre peuple que le peuple romain ne peut être supposé les avoir fait construire.

Quant au motif qui aurait pu engager les romains à venir ici assoir un camp et fixer un quartier général pour attaquer Rennes, c'eut été selon toute apparence la localité, qui est bien la plus commode qu'il y ait dans tous les environs pour ses fourrages et pour ses eaux, avec distance à un éloignement convenable ; car tout le monde sait qu'une armée d'invasion en pays ennemi ne se loge pas dans les grandes villes, où elle serait dominée par les habitants ; mais plutôt qu'elle campe à côté pour la dominer et à une distance suffisante pour n'être pas surprise par des sorties. Nous en avons eu de notre temps des exemples assez multipliés... Au surplus il est expliqué plus haut pourquoi les *Commentaires* de Jules César n'ont pas dû en faire mention...

Enfin si le nom de la ville de Montfort n'était pas d'étymologie romaine, on ne pourrait le regarder que comme d'étymologie française, ce qui le rendrait infiniment plus nouveau que la plupart des bourgs environnants, et la chose n'est pas supposable, car la situation est incomparablement préférable, sous tous les rapports, et n'a pas pu manquer d'être par cette raison la première choisie. Or l'on fera voir à l'article des bourgs dont on aura l'occasion de s'occuper ci-après, qu'ils ont presque tous des noms d'étymologie celtique. Mais l'on va même donner ici une preuve incontestable que Montfort n'a point été fondé depuis que la langue celtique eut cessé de se parler au pays. Cette preuve résulte de ce qu'il y a une de ses places publiques et une de ses rivières qui ont reçu des noms celtiques et qui les conservent encore aujourd'hui. La place du Marché aux Grains, située hors l'enceinte actuelle, mais dans l'étendue de l'ancienne enceinte s'est nommée jadis, et se nomme encore assez habituellement place de la Cohue : or le mot *Cohu* est celtique et signifie en cette langue d'après tous les lexiques, "*halle, grand bâtiment couvert pour la vente des denrées et marchandises*". Pourtant la halle est de temps immémorial dans la nouvelle enceinte, mais il n'est guère possible de douter qu'elle ne fût sur cette place avant la destruction de l'ancienne ville et qu'elle n'y ait été bâtie par les celtes, qui lui avaient donné ce nom dans leur langue... C'est encore la même chose relativement à la plus petite des rivières qui

porte le nom de *Garun*, évidemment provenu par corruption du celtique *Goarein*, qui signifie *ruisseau*. Si les celtes n'ont pas nommé la ville et la grande rivière, c'est parce qu'ils les ont trouvées déjà nommées lorsqu'ils sont venus s'établir dans le pays après la retraite des romains hors Bretagne en 383, ou du moins en 447. Toutes ces raisons ne sont à la vérité appuyées que sur des étymologies et autres conjectures, mais elles sont d'une très grande force pour quiconque voudra les examiner sans prévention, et ont certainement beaucoup plus de vraisemblance que le passage de la chronique au moyen duquel les historiens ont cru ne devoir fixer la fondation de Montfort qu'à l'année 1091.

au moyen duquel les historiens ont cru ne devoir fixer la
fondation de Montfort qu'à l'année 1091.

19.

S. 2.

Des deux familles du nom de Montfort; quelle est celle qui
est la vraie origine des anciens souverains de Bretagne
de l'antiquité & de l'illustration de l'un & de l'autre.

Relativement à la famille du nom de Montfort, il existe
chez elle généralement répandue une erreur particulière
à celle qui concerne l'époque de la fondation de la ville:
Cette erreur consiste à croire que c'est de la famille de Montfort
Lamaury qui est l'origine & de nom patronimique des anciens
souverains de la Province de Bretagne. C'est pourtant leur
faute de faire perdre plus de six cents ans de leur antiquité pour
ne leur faire descendre que d'un simple Comte Normand,
Tandis que la famille de Montfort de Bretagne remonte
jusqu'aux anciens Rois Bretons... En effet, il n'est pas
douteux que Montfort Lamaury n'est que de la fin du onzième
siècle & n'a pu fournir d'origine ni de nom à personne
avant cette époque; mais dès le commencement de ce
même onzième siècle (c'est à dire aussitôt qu'il introduisit
l'usage des noms patronimiques & des armoiries) & au moins
une génération entière avant que Montfort Lamaury existât,
le nom de Montfort était porté par un Pair de la maison
souveraine de Bretagne, descendant du Roi Judicel & spirituel
du domaine particulier de cet ancien Roi... à la vérité la
branche régnante n'a jamais pris le nom jusqu'au commencement
du quatorzième siècle, Car le Duc Arthur quand il épousa
Joland de Dreux, Comtesse de Montfort Lamaury, en 1294, prenait
le nom d'Arthur de Bretagne & non pas d'Arthur de Montfort; mais

Chap. 1, art. 2.

Des deux familles du nom de Montfort ; quelle est celle qui est la vraie origine des anciens souverains de Bretagne, de l'antiquité et de l'illustration de l'une et de l'autre.

Relativement à la famille du nom de Montfort, il existe encore assez généralement répandue une erreur pareille à celle qui concerne l'époque de la fondation de la ville : cette erreur consiste à croire que c'est la famille de Montfort-l'Amaury qui est l'origine et le nom patronymique des anciens souverains de la province de Bretagne. C'est pourtant leur faire perdre plus de six cents ans de leur antiquité pour ne les faire descendre que d'un simple comte normand, tandis que la famille de Montfort-de-Bretagne remonte jusqu'aux anciens rois bretons. En effet, il n'est pas douteux que Montfort-l'Amaury n'est que de la fin de l'onzième siècle et n'a pu fournir d'origine ni de nom avant cette époque ; mais dès le commencement de ce même onzième siècle (c'est-à-dire aussitôt que s'introduisit l'usage des noms patronymiques et des armoiries), et au moins une génération entière avant que Montfort-l'Amaury existât, le nom de Montfort était porté par un puiné de la maison souveraine de Bretagne, descendant du roi Judicaël et héritier du domaine particulier de cet ancien roi. A la vérité la branche régnante n'a jamais pris ce nom jusqu'au commencement du quatorzième siècle, car le duc Artur, quand il épousa Yoland de Dreux, comtesse de Montfort-l'Amaury, en 1294, prenait le nom d'Artur de Bretagne et non pas d'Artur de Montfort ; mais il n'était pas moins un descendant du roi Judicaël, tout de même que ses branches puinées, qui avaient adopté le nom de Montfort près de trois siècles avant et aussitôt que l'on commença d'ajouter aux simples noms de baptême des noms patronymiques. Pour ce qui est des branches régnautes, jamais elles n'ont pris d'autre nom que celui de leur souveraineté : c'est ainsi que la branche régnante aujourd'hui en France ne prend pas le nom de Bourbon que portent les autres princes de la famille.

Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que la duchesse Yoland, après son veuvage, obtint, par suite d'un procès de six années, la possession du comté de Montfort-l'Amaury en 1318, et le transmit à Jean, son fils, lequel en ajouta la qualification aux autres qualifications que ses prédécesseurs avaient coutume de prendre. Les historiens ont observé que les ducs de Bretagne n'avaient ajouté à leurs qualifications ordinaires celle de comtes de Montfort qu'à cause de Montfort-l'Amaury, et ces historiens ont eu raison ; mais des lecteurs inattentifs en ont ensuite conclu que c'était Montfort-l'Amaury qui était l'origine et le nom patronymique des ducs de Bretagne : c'est cette conclusion qui a produit l'erreur...

Le duc Artur de Bretagne avait un nom patronymique avant d'épouser la princesse Yoland, puisque les noms patronymiques étaient dès lors établis depuis environ deux cent cinquante ans, c'est-à-dire depuis sept ou huit générations. Son fils avait donc nécessairement le même nom patronymique et ne portait pas seulement le nom de sa mère, comme l'erreur dont il s'agit tendrait à la faire supposer. La vérité est qu'il ne prenait ni l'un ni l'autre, et que ce nom lui était seulement donné par ceux du parti de Charles de Blois, qui ne voulaient pas le reconnaître pour duc, de même que l'on a vu appeler, à différentes époques, par leurs simples noms de famille, tous les autres princes souverains dont la qualité était contestée... Quant à lui il se qualifiait Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont, de Montfort, d'Etampes et de vertus, vicomte de Limoges, etc.

Ses prédécesseurs ne s'étaient point qualifiés comtes de Montfort à raison de Montfort-de-Bretagne, ni d'aucun autre fief en terre de Bretagne, parce que le contenant renferme le contenu et que leur qualification de ducs de la province comprenait le tout en masse. Les rois de France n'ont jamais aussi pris le titre de ducs de Bourbon, parce que ce duché est compris dans leur royaume, mais s'ils avaient obtenu le duché de Milan, sur lequel ils ont longtemps prétendu des droits, et que ce duché se fut nommé Bourbon au lieu de Milan, il est très vraisemblable qu'ils en auraient ajouté le titre à leurs qualifications ordinaires. Alors les historiens, qui auraient remarqué qu'ils n'avaient pris le titre de duc de Bourbon qu'à raison du Bourbon supposé en Italie, auraient fait une remarque juste, et les lecteurs qui en auraient conclu par la suite que ce Bourbon était celui d'où les rois de France tiraient leur origine et leur nom patronymique seraient tombés dans une erreur pareille à celle que l'on vient de relever. La source de cette erreur vient de ce que les premiers historiens ont écrit à Paris et n'ont songé qu'à Montfort-l'Amaury, qui en est tout proche, d'après quoi ils ont été pris pour autorité par les écrivains subséquents sans y regarder de plus près.

Jamais les ducs de Bretagne n'ont attaché assez d'importance à Montfort-l'Amaury pour y résider, non plus que la duchesse Yoland, même après son long veuvage, quoique ce fut son patrimoine particulier. Leur résidence a toujours été dans quelques-uns de leurs châteaux de Bretagne. C'est de cette province qu'est daté le partage de la duchesse et de ses enfants en 1311 ; c'est encore de cette province qu'est daté le contrat de mariage de la princesse Alix de Bretagne, sa fille, avec Bouchard de Vendôme en 1320 : les noms des arbitres employés à faire l'assiette de la dot stipulée sont tous bretons, ainsi qu'il est aisé de le remarquer dans l'histoire qui les

réfère. L'un est le même que celui du rédacteur de cette notice et probablement était de Vannes.⁵

Quelques personnes, pour motiver leur prédilection en faveur de Montfort-l'Amaury, se font pourtant l'illusion de croire qu'il est plus ancien, ou plus important, que Montfort-de-Bretagne. Elles se fondent sur ce qu'elles ont lu dans certaines dissertations féodales que celui-ci n'a jamais été un véritable comté : c'est une chose à expliquer, car pareille matière n'a pas toujours été et est aujourd'hui moins que jamais à la portée de tout le monde : le labyrinthe féodal a de tous temps égaré bien des écrivains et des lecteurs... Il est incontestable d'après le rapport unanime des historiens, que les seigneurs de Montfort-de-Bretagne prenaient le titre de Comtes dès le commencement de l'onzième siècle, aussitôt qu'ils prirent le nom de cette terre, et plus d'une génération avant que fut posée la première pierre de Montfort-l'Amaury. Leurs successeurs ont toujours joui de ce titre et même quelquefois de celui de prince, ainsi que le remarque Dom Lobineau dans son *Glossaire*, et que nous aurons ci-après occasion d'en citer quelques exemples. Il est néanmoins vrai que c'était à raison de leur naissance et que leur terre n'a jamais été ni une principauté, ni un comté féodalement parlant ; mais Montfort-l'Amaury ne l'a non plus jamais été... En effet, suivant les règles féodales, une principauté ou un duché devaient être à peu près ce que sont maintenant les commandements de divisions militaires, c'est-à-dire avoir pour étendue une province entière comprenant un archevêché de dix ou onze évêchés. "*Scitote certam provinciam ess. Quoae habet decem ant undecim civitates et unum principem et totidem minores potestates subse, et unum metropolitam num aliosque suffraganos decim velimdecim episcopos etc.*"

C'est cette nécessité féodiste d'un siège métropolitain pour caractériser une principauté qui a excité de si longues et si opiniâtres tracasseries entre les anciens ducs de Bretagne et les rois de France auprès de la cour de Rome par rapport à la conservation ou la suppression de l'archevêché de Dol, dont il sera parlé ci-après. L'on doit observer ici, au sujet de la citation sus relatée, que les dix ou onze moindres puissances exigées dans une principauté en même nombre que les évêchés suffragants étaient ce que l'on appelait des comtés. Ils n'étaient conséquemment pas plus multipliés que ne le sont aujourd'hui les préfectures. C'étaient également des commissions accordées par le souverain pour l'administration de tout le territoire d'un évêché, ainsi que l'explique Hévin, *Annotations sur Frain*, plaid. 86, n°15. Les comtés des évêchés de l'intérieur étaient qualifiés du simple nom *Comites*, mais ceux des évêchés de la frontière étaient qualifiés *Comites limitandi* ou bien *Marchiones*,

⁵ [note tronquée en marge].

parce qu'alors les frontières se nommaient aussi les *Marches*... Par la suite, le roi François 1^{er} ayant rendu en 1539 une ordonnance pour faire rédiger en français les actes et les jugements qui s'étaient jusqu'alors rédigés en latin, le nom composé *Comites limitanei* fut mis de côté et l'on traduisit le nom simple *Marchiones* d'abord par le mot *Marchis* et ensuite par le mot *marquis*...

Les comtes de l'intérieur et ceux de la frontière avaient le même rang entre eux, mais néanmoins, ceux-ci ayant un commandement plus important, étaient plus considérés. Au reste les commissions des uns et des autres n'étaient que temporaires et amovibles comme le sont celles des préfets. Leurs appointements n'étaient point payés en argent sur le trésor public, parce que le numéraire était trop rare, et il leur était assigné des terres et des redevances locales tant pour leur entretien que pour les frais de leur administration. C'était aussi la même chose dans toutes les villes et paroisses de leur ressort pour tous les autres seigneurs, qui leur étaient subordonnés. Mais bientôt ils parvinrent à obtenir que leurs commissions, ainsi que les terres et redevances qui en dépendaient, devinssent viagères et enfin, sous les rois de la troisième race, qu'elles leur restassent en propre et à titre héréditaire... Alors les rois sentirent le besoin de créer des impôts et en même temps de s'occuper à détruire la trop grande puissance des comtes et de leurs subalternes. Pour diminuer la considération que procuraient de pareils titres à ceux qui en étaient revêtus, l'on fit des érections qui satisfaisaient la vanité sans donner l'ancien pouvoir ; et l'on multiplia le titre sans la chose : c'est de cette manière que Montfort-l'Amaury a été érigé en comté, sans l'être en effet dans la rigueur des principes non plus que Montfort-de-Bretagne, puisque ce n'a jamais été aussi le territoire d'un évêché.

Mais Montfort-de-Bretagne n'a même pas obtenu ce vain titre d'érection : cela est vrai ; et la raison en paraît bien simple. C'est que les premiers seigneurs de Montfort-de-Bretagne étaient princes de sang breton et comme tels n'avaient pas eu besoin d'une commission précaire pour se faire conférer la considération d'un comté⁶ avant que le titre fut séparé de la chose ; lorsqu'il en a été séparé dans la suite, les seigneurs de cette ancienne terre se trouvant encore être ducs et princes en France n'ont pas eu besoin non plus de ce titre qui était inférieur à leur rang et à leur naissance... C'est une distinction flatteuse pour des familles, surtout à la campagne, d'être inscrites au registre des marguilliers ; mais pourtant il s'y trouve quelquefois certains habitants qui ne croient pas avoir besoin de cette distinction... Montfort-l'Amaury fut bâti vers la fin de l'onzième siècle par le roi Robert, et érigé en comté pour son fils Amaury, mais ce fils n'était qu'un fils naturel qui avait besoin d'un titre et d'un nom.

⁶ La qualification comte... était égale à celle de duc (V. *Anciennes loix des Français*, tome 1^{er}, page 6).

L'on pourra voir ci-après, à l'article de Paimpont, l'explication de quelqu'autres motifs qu'auraient eu les seigneurs de Montfort-de-Bretagne pour ne point solliciter à la cour de France une érection quelconque en faveur de cette terre. Du reste il est certain que les aveux qui en étaient rendus au roi l'étaient toujours sous le titre de comté, comme on peut le voir aux archives de la Chambre des Comptes, et ils portaient pour débournements : "*Depuis Hédé jusqu'à Ploërmel et depuis Saint-Malo jusqu'à Redon.*" Cela faisait environ vingt-cinq lieues carrées. Certainement ç'en eut été plus qu'il n'aurait fallu pour assoir la dotation exigée par les ordonnances de 1566 et 1579. Dans les érections de comtés ou de marquisats, si, avant de se défaire de cette terre par démembrement, les propriétaires avaient attaché quelqu'importance à se procurer un comté ou marquisat en parchemin...

Il a été annoncé plus haut que le nom de Montfort est le premier qui ait été adopté dans la famille des anciens rois de Bretagne, aussitôt que s'introduisit l'usage des noms patronymiques, et il faut maintenant en donner la preuve. Tout le monde sait que le roi Judicaël, si connu dans l'histoire, surtout pour ses négociations avec le fameux saint Eloy, ministre envoyé du roi de France Dagobert, résidait le plus habituellement à Gaël, où il mourut et fut inhumé dans le couvent de Saint-Méen qui en dépendait alors. L'un de ses descendants nommé Raoul, qui avait hérité pour son partage de la terre de Gaël et de Montfort au commencement de l'onzième siècle, lorsqu'on cessa de s'appeler par de simples noms de baptême, ajouta au sien celui de Montfort comme son nom de famille. C'est donc bien incontestablement le premier nom et le plus ancien, puisqu'il n'avait été jusqu'alors fait aucun usage ni de nom de famille, ni d'armoiries, ainsi que l'enseignent beaucoup d'auteurs et spécialement Littleton, *Anc. Lois de France*, tome 2, page 194, dont voici un extrait du passage : "*Hos item seculos... emicare coeperunt insigniendi symbola quoe arma vocant... introducuntur jam etiam nomina gentilitia, quoe et cognomina appellantur... hactenus... simplici usi sunt nomine et hoc in baptisate imposito, etc.*".

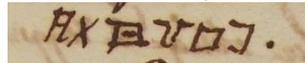
Le nom de la famille avait donc été fixé dès cette époque par l'un de ses membres qui en donna la première indication. L'on ne conteste pas que la famille de Montfort-l'Amaury soit elle-même très ancienne et très illustre ; mais son illustration ne remonte pas dans l'histoire au-delà du fameux Simon de Montfort qui fut chef de la croisade contre les albigeois en 1209. Elle a fait depuis beaucoup de grandes alliances et spécialement celle d'un duc de Bretagne, ainsi qu'il a été observé plus haut au sujet de la princesse Yoland. Toutefois la famille de Montfort-de-Bretagne est encore plus ancienne et plus illustre, puisqu'elle remonte aux anciens rois bretons et que son illustration

nominative dans la personne de Raoul dont il s'agit ici, serait déjà, par cela seul, plus ancienne de deux cents ans que l'illustration de l'autre.

L'on ajoutera que, pour redresser encore une erreur des historiens, le nom de baptême Raoul, très communément affecté dans la famille des souverains de Bretagne, paraît être le même que celui du premier chef sous lequel les bretons étaient venus d'Angleterre s'établir en Armorique après la retraite des romains en 447. Les historiens ont appelé ce premier chef tantôt *Riwal*, tantôt *Rithual*, tantôt *Ritgal* et son vrai nom était indubitablement *Rioual* qui est le même en langue celtique qu'en français *Raoul*.

A l'appui de cette présomption, il suffit d'observer que le nom a été différemment lu par les historiens, selon que les vieilles chroniques qu'ils compulsaient se trouvaient plus ou moins bien écrites et conservées dans les diverses archives de cet ancien temps, et même selon qu'ils savaient plus ou moins bien le celtique, de manière à pouvoir le lire dans les caractères d'écriture qui lui étaient propres ; car le celtique avait des caractères particuliers d'écriture non moins difficiles que ceux du grec ou de l'hébreu, et il fallait bien les connaître pour les lire sans se tromper : voici le mot figuré en

caractères celtiques :



Comme l'on ne pouvait lire que sur de vieux manuscrits, puisque l'imprimerie inventée vers le milieu du 15^{ème} siècle n'existait pas alors et que même elle n'était pas commune en Bretagne au commencement du 16^{ème} siècle, il est évident que ceux qui ont voulu, les premiers, faire imprimer ceci dans l'histoire, ont été obligés de déchiffrer très péniblement de vieux manuscrits de plus de douze cents ans d'antiquité et ont dû nécessairement y commettre beaucoup de méprises. Outre la difficulté résultante du bon ou mauvais port de plume de chaque écrivain, il y avait une difficulté générale résultante de ce que plusieurs lettres de l'alphabet celtique se ressemblaient à très peu de différence, par exemple : les *T* avec les *O*, les *R* avec les *K*, les *A* avec les *E*, les *X* avec les *J*, etc. Il est donc plus que vraisemblable que le premier chef des bretons, sur le nom duquel les historiens ont tant varié, se nommait *Rioual* c'est-à-dire *Raoul*, comme celui-ci et beaucoup de ses autres descendants, de sorte que les historiens sont encore là-dessus en défaut.

Chap. 1, art. 3.

De la *Canne* miraculeuse dont Montfort a porté le surnom pendant environ 300 ans jusqu'à la révolution de 1789 et des différentes réparations des murs de la ville dont l'une fut l'occasion du miracle.

L'on ne croit pas devoir finir l'article de Montfort, quoi qu'il soit déjà un peu long, sans dire aussi quelque chose du surnom qu'a porté la ville jusqu'à la Révolution, et de la *Canne* miraculeuse qui le lui avait fourni. Le rédacteur de cette notice a lu autrefois tout ce qu'il y avait d'imprimés et de manuscrits déposés aux archives de la municipalité de la ville dans une liasse concernant cette matière. Mais il a demandé les mêmes pièces pour les vérifier de nouveau dans l'occasion présente et elles n'ont pas été retrouvées. Il va donc être obligé de rapporter seulement ce qu'il a conservé de tout cela dans sa mémoire et voici ce que c'est.

Après le fameux arrêt de Conflans, rendu en 1341, qui adjugea le duché de Bretagne à Charles de Blois, comme mari d'une fille descendante du frère aîné, au préjudice de Jean de Montfort, frère cadet du dernier duc, et qui alluma cette terrible guerre de vingt-trois ans, terminée par la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray en 1364, la plupart des villes de la Province avaient plus ou moins souffert, et particulièrement Montfort, à cause de son voisinage de Rennes, centre des opérations. L'histoire apprend qu'en 1372, le connétable Du Guesclin, envoyé en Bretagne par le roi de France Charles V avec une armée pour confisquer la province, sous prétexte de l'alliance du duc avec les anglais, s'étant emparé de Rennes poussa de suite à Montfort et même jusqu'à Gaël. Cette dernière place fut entièrement détruite et l'autre, grandement endommagée, n'ayant cédé qu'après un an de résistance, c'est-à-dire en 1373. Trois ans plus tard, le roi rendit une ordonnance en mars 1376, pour faire réparer les fortifications de la ville de Montfort afin d'y entretenir garnison. Ce fut alors qu'arriva le miracle de la *Canne*, car les miracles étaient à l'ordre du jour, et surtout Charles de Blois, qui venait d'être canonisé, en faisait beaucoup : pourtant ce ne fut pas lui qui fit celui-là.

Les réparations de Montfort s'exécutaient par corvées féodales auxquelles on trouve appelées successivement, dans les états particuliers de cette époque, toutes les communes du ressort : Iffendic, Saint-Gonlay, Saint-Malon, Saint-Maugan, Paimpont, Saint-Péran, Talensac, Bédée, Romillé, Pleumeleuc, Clayes, Saint-Gilles, etc. C'est de cette dernière commune que se trouva la *Canne*. Une jeune fille, dont le nom n'est pas indiqué au nombre des corvoyeuses, fut séduite ou enlevée par le commandant de la place, et alla, de gré ou

de force, se loger avec lui dans la grande tour. Mais bientôt il fit répandre, ou bien se répandit de toute autre manière, le bruit que s'étant vouée à saint Nicolas, sous l'invocation duquel venait d'être bâtie une église fondée en 1334, et qui était alors dans la toute première ferveur des pèlerinages et des ex-voto, cette fille avait été transformée en *Canne*. Au moyen de ce miracle le mécontentement fut apaisé et même le scandale dissipé, la fille étant réputée s'être sauvée intacte en s'envolant par la fenêtre de la tour sur l'étang de Montfort, qui est actuellement une prairie séparée de la tour seulement par la douve de la ville et par la chaussée. L'on remarqua dès lors sur l'étang, parmi les nombreuses *cannes* dont il était habituellement couvert, une *Canne* qui était, ou parut, quelque peu différente des autres. Toutes les années suivantes, au retour des *cannes* sur l'étang, on ne manquait pas de faire la même remarque : le peuple y accourrait de toutes les communes environnantes.

Un jour qu'il y avait beaucoup de monde sur la chaussée en admiration de la *Canne*, certain mécréant qui vint à passer avec une arquebuse se moqua de la crédulité des spectateurs et tira sur la *Canne* miraculeuse ; mais son arme lui creva dans la main ! Il fut dressé procès-verbal de cet évènement, comme d'un miracle bien avéré, et c'est le seul qui puisse mériter quelque confiance parmi les nombreux procès-verbaux, les officiers civils de l'ordre judiciaire ou administratif qui les avaient rédigés n'avaient point attesté avoir vu, et avaient seulement consigné les actes authentiques des déclarations de témoins amenés devant eux après chaque fait arrivé. Tous les faits d'ailleurs ne consistaient jamais que dans l'apparition d'une *Canne* qui avait marché devant la procession et s'était même quelquefois fourvoyée dans l'église avec ses petits ; car il est d'observation que la *Canne* processionnelle était toujours une couveuse, qui avait des cannetons à protéger. Les petits passaient pour les enfants de la fille : non pas ceux qu'elle avait fait ; mais ceux qu'elle aurait dû faire.

L'apparition n'avait pas lieu tous les ans dans la procession, mais seulement à quelques époques éloignées pendant un espace d'environ trois siècles. Il semble que le recomblement du fossé de l'ancienne enceinte dont a été parlé plus haut, comme traversant la cour de l'hospice et communiquant de l'étang au marais de Saint-Nicolas par à côté de l'église, a fermé le chemin par où venait la *Canne*. Ce qu'il y a de certain c'est que son histoire était peinte dans les vitraux coloriés de l'église, jusqu'au moment où elle a été vendue et démolie en 1798 ; que la même histoire était répétée en sculpture aux pieds de la statue de Saint-Nicolas et qu'elle était brodée en or, tant sur les bannières que sur les autres ornements de l'église. Quoiqu'il en soit, la tradition rapporte que feu Mr de la Bastie, évêque de Saint-Malo, prélat dont la mémoire se conserve dans le

diocèse comme de l'un des plus pieux et en même temps des plus instruits qui ait occupé cet évêché, ayant examiné toutes les pièces relatives à l'histoire de la *Canne* miraculeuse lors d'une visite diocésaine, vers le milieu du dernier siècle, dit en rendant les pièces : "*Quoi, Messieurs, vous n'avez que cela ? C'est bien peu de choses que votre Canne !*" Depuis ce temps la croyance, qui s'était déjà beaucoup affaiblie parmi le peuple, ne fut plus aucunement ranimée par le clergé.

Le rétablissement des fortifications de Montfort, qui fut l'occasion du miracle de la *Canne*, rappelle un autre rétablissement des mêmes fortifications qui eut lieu environ deux cents ans après, c'est-à-dire du temps de la Ligue, vers la fin du 16^{ème} siècle. La ville de Montfort fut toujours constante dans sa résistance aux Ligueurs. L'histoire particulière de la *Ligue en Bretagne* par Guyot des Fontaines, tome 3, page 52, apprend qu'en 1590, après la mort de Henri III : "*Il ne restoit de villes dans le parti du roi que Rennes, Vitré, Saint-Malo, Gerrande, Malestroit, Ploërmel, Josselin, Châteaubriant et Montfort dans la Haute-Bretagne ; et dans la Basse, Brest et Quimper.*" Puis la suite au même volume, page 365 : elle apprend qu'en 1593, les états de Bretagne, convoqués par le roi Henry IV au couvent de Bonne-Nouvelle à Rennes, délibèrent qu'il n'y avait de garnison à entretenir que dans les villes "*de Rennes, Vitré, Ploërmel, Malestroit, Moncontour, Paimpont et Montfort ; plus aux châteaux de Tonquédec, Clisson, Derval et Montmuran : que les autres garnisons seraient ôtées, etc.*" Il fut en conséquence fait une seconde réparation aux murs et fortifications de la ville de Montfort. Cette première réparation de 1376 et cette seconde réparation de 1593, sont encore aujourd'hui très reconnaissables d'avec la construction primitive, qui était à pierre de taille appareillée, à ciment et à créneaux, et enfin la seconde ne fut faite qu'en maçonail à simple mortier de terre, sans appareillage, créneaux, ni ciment. Les deux réparations ont manqué avant la construction primitive, et il est évident que c'est même encore la seconde réparation qui est actuellement la partie des murs en plus mauvais état.⁷

Tandis qu'on en est à parler des fortifications de la ville et des réparations successives qu'elles ont reçues, l'on est amené à observer qu'elles auraient encore bien besoin d'une nouvelle réparation pour empêcher qu'elles se détruisent tout à fait. Car il n'en reste plus rien d'entier que la tour de l'Horloge et la fameuse tour de la *Canne*, dite la tour du Capitaine ou la Grande Tour. Celle-ci a quatre étages d'élévation, avec escalier tournant en superbes pierres de granit, cheminées et latrines à chaque étage, dans des

⁷ Il fut fait en outre une réparation partielle à la grande tour en 1611 et une à la tour de l'Horloge et aux parties de murs adjacentes en 1640, dont l'histoire ne parle pas, mais dont il y a des titres aux archives municipales.

murs à ciment de plus de douze pieds ou quatre mètres d'épaisseur. Ce serait un édifice des plus convenables et des mieux distribués qu'il soit possible d'avoir pour établir une prison. Tous les administrateurs qui se sont succédé ici depuis vingt-huit ans ont été d'accord sur ce point et n'ont cessé de renouveler leurs sollicitations envers l'autorité supérieure afin d'obtenir les fonds nécessaires. Il avait été accordée sur les fonds départementaux, en 1812, une somme passablement forte qui fut perdue par la banqueroute du receveur général chez lequel elle avait dû être versée ; une autre petite somme avait encore été accordée en 1814, et fut employée à refaire la charpente et à se procurer de l'ardoise ; mais l'insuffisance de cette petite somme a empêché d'achever la couverture, de sorte que la charpente ne tardera à se pourrir si elle reste longtemps abandonnée dans cet état. Quant aux autres tours et aux murs de la ville, leur dégradation s'est faite, partie par vétusté, partie aussi par la négligence des administrateurs locaux, qui ont laissé des particuliers démolir ce qui était à leur convenance pour disposer des pierres, sous prétexte qu'ils auraient anciennement afféagé des tours pour s'en servir et des portions de murs pour y appuyer leurs bâtiments, cours, ou jardins. Il résulte de tout cela que, si l'administration ne tient pas la main plus strictement à l'avenir pour l'observation du principe "*res universitatis sunt extra commercium positae*", il ne restera bientôt plus ni tours ni murs à la ville, et cette notice semblera en quelques années d'ici un ouvrage de pure fiction.

Chap. 1, art. 4.

Statistique de la ville de Montfort et de ses environs.

La situation locale de la ville de Montfort est à environ six lieues de poste à l'ouest de la ville de Rennes, dans un angle formé par la jonction de deux rivières, qui viennent confondre leurs eaux au-dessous de ses murs, d'où elles fluent au sud-est pour aller s'embrancher dans la rivière de Vilaine. Ces deux rivières sont bordées de superbes prairies au-dessus desquelles s'élèvent en pente douce des coteaux fertiles dont les arbres et les moissons présentent à l'œil la plus agréable perspective, surtout au printemps. Une forêt de chênes, entremêlée de quelques bouquets d'arbres verts, couronne la montagne du côté du midi et du sud-ouest, à une distance qui n'offre ni trop de proximité ni trop d'éloignement. Il en résulte des points de vue qui font l'admiration des étrangers quand ils parcourent ces différents sites pour la première fois, et qui surpassent vraiment par la réalité tout ce que les peintures de paysage peuvent fournir de plus agréable en ce genre.

Le terroir d'alentour la ville est en général parsemé de montagnes et de rochers, dans toute la partie du midi et du sud-ouest. Il s'y trouve d'excellente pierre de construction, surtout celle dite pierre de Harelle, qui est une espèce de gros marbre rouge foncé, caillouteux et difficile à polir, mais qui néanmoins se taille dans toutes les formes que l'on désire, aussi bien que le granit, qu'il surpasse en volume et en solidité. Le bois de charpente, de menuiserie et de tonnellerie y est des plus abondants, ainsi que le bois de chauffage.

L'agriculture est peu avantageuse au-dessus des montagnes où se trouvent parmi des forêts et des étangs de vastes plateaux de landes désertes ; mais les coteaux et les plaines produisent des grains de toutes espèces, et surtout beaucoup de cidre dont le peuple abuse quelquefois faute de débouchés pour cette denrée ; l'on y nourrit aussi une grande quantité de bestiaux, de sorte qu'il se fait au marché de Montfort, qui tient les vendredis de chaque semaine, un grand commerce de veaux et de volailles pour l'approvisionnement de la ville de Rennes, un passable commerce de grains pour la même destination, et surtout un des plus forts commerce de beurre de toute la province. L'on en fait toutes les semaines plusieurs envois directement à Paris, où probablement il est confondu avec le beurre de Rennes, duquel il diffère vraiment bien peu par la qualité. Il se tient dans la ville cinq foires par ans, dont l'une, dite de la Vendange, le 1^{er} mardi d'après le 18 8^{bre}, est la plus considérable de tous les environs pour la vente des poulains, tirés des haras de la Basse-

Bretagne, que les cultivateurs de la Haute sont dans l'usage de venir acheter pour faire des élèves.

Deux grands projets d'amélioration pour tout le pays ont été formés depuis longtemps : l'un consistait dans une prolongation du Grand Chemin Départemental depuis Loudéac jusqu'à Rostrenen, ce qui ne ferait qu'un espace de huit à dix lieues à ouvrir pour avoir, de Rennes à Brest, une nouvelle communication qui abrégèrait la route au moins de deux journées de marche. Cela ne serait à la vérité d'aucune utilité pour les Postes et Messageries, ni pour le roulage ; mais ce serait une grande commodité pour le passage des troupes, de même que pour celui des marchands et voyageurs, principalement dans la basse saison où le grand chemin pourrait porter. Ce serait le moyen de vivifier une grande étendue de pays, à peu près perdu dans le centre de la province, depuis Saint-Méen jusqu'à Rostrenen. Il en a été plusieurs fois question et nouvellement encore au Conseil d'Etat il y a environ quinze ans, de sorte que les pièces qui y ont rapport doivent exister dans les archives.

L'autre projet d'amélioration consistait à ouvrir et rendre navigable la rivière de *Moëud* depuis Montfort jusqu'à la Vilaine au passage de Blossac.⁸ La distance n'est que d'environ cinq lieues et cela n'exigerait pas d'autres dépenses que des indemnités à quelques propriétaires de moulins et la confection de quelques écluses. L'ingénieur Brémontier, envoyé pour cet effet par le gouvernement en 1784, en a rédigé des plans et devis qui doivent pareillement se trouver dans les archives du Conseil d'Etat, et il en avait été rédigé d'autres, à peu près quatre-vingts ans plus tôt, qui doivent aussi avoir été déposés dans les mêmes archives. Si ces deux projets recevaient enfin leur exécution, Montfort avec tout le pays adjacent aurait l'espoir de remonter encore à son antique état de prospérité.

Les établissements publics qui y entretiennent un peu de vivification ne consistent plus que dans un hospice, dont les bâtiments, construits aux frais d'un particulier, sont assez vastes pour contenir deux cents personnes, mais qui n'a pas de revenus pour en nourrir plus de vingt. Cet hospice est desservi par des sœurs hospitalières de Saint-Laurent qui font en même temps les petites écoles et tiennent des retraites ou missions périodiques. Une manufacture pour la filature du coton a été bâtie près de la ville sur le bord de la rivière de *Moëud*, en remontant son cours vers l'ouest, au lieu où était l'ancien moulin de Travan. Elle occupait plus de cent cinquante ouvriers, presque tous femmes et enfants, mais les travaux sont interrompus depuis quelques années par suite d'un procès entre les sociétaires. Néanmoins comme les bâtiments subsistent et que la mécanique, d'un prix de plus de cent mille francs, y reste toujours, l'on espère

⁸ V. le journal *La Presse* du jeudi 20 mars 1845, *Projet de loi sur la navigation intérieure*.

qu'elle reprendra son activité. Il avait aussi été fait un petit essai de fabrique de toile à voile, qui a été interrompu par la difficulté momentanée des débouchés, mais que l'on espère voir se relever dans des circonstances plus heureuses. Un essai de fabrique de mouchoirs, façon de Chollet, est aussi dans le même cas. Une vinaigrerie et plusieurs brasseries d'eau-de-vie y procurent le débit du cidre qui forme une des principales productions agricoles du pays. Enfin des tanneries pour les cuirs, tant d'empeigne que de semelle, façon *Pontaudemer*, commencent à s'y monter passablement en grand. Cette ville avait autrefois plusieurs couvents et une garnison militaire de cavalerie, qui y procuraient de la consommation et de l'aisance. Elle a pour tout dédommagement le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix.

Chap. 1, art. 5.

Commune de Bédée et pensionnat d'Ursulines.

Bédée est une grande commune rurale du canton de la justice de paix de Montfort. Le chef-lieu de cette commune est sur le chemin de Rennes à Brest, au nord de la ville de Montfort et à une lieue seulement de distance. L'orthographe des anciens titres est *Bedesq*, qui est d'étymologie celtique et signifie *lieu de prière* ou *oratoire*.⁹ C'est sur le territoire de cette commune qu'est bâtie l'abbaye Saint-Jacques de Montfort, à une portée de canon au-dessous de la ville sur le bord de la rivière de *Moeud*. Cette abbaye, dont a été indiquée ci-dessus l'époque de la fondation, appartenait aux moines génovéfains et a été vendue pendant la Révolution. Mais elle a été rachetée de seconde main par des religieuses ursulines qui en ont fait réparer les bâtiments et y vivent en conventualité. Elles tiennent un pensionnat d'éducation pour les jeunes demoiselles, et un pensionnat de grande convenance pour les autres personnes du même sexe qui aspirent à une vie paisible et retirée, dans une maison irréprochable et dans un air des plus salubres qu'il soit possible de trouver. Le voisinage de la fontaine des eaux minérales de Montfort, d'un genre ferrugineux, procure aussi à ces religieuses chaque année, pendant la saison des eaux, beaucoup de pensionnaires passagères qui y viennent souvent de très loin par raison de santé.

⁹ [Mention barrée et remplacée par "nourissant".]

Chap. 1, art. 6.

Commune de La Nouaye et château de la Marche.

Le nom de cette commune s'orthographiait dans les anciens titres *Lannois* et l'on en fait la remarque pour des raisons expliquées ci-après. C'est une très petite commune dont le chef-lieu est à une demi-lieue au nord-ouest de la ville de Montfort sur le bord de la rivière de Garun. Il y a encore une administration municipale, mais la cure, comme trop petite pour faire vivre un prêtre, a été supprimée depuis dix ans et réunie à celle de Bédée quant au spirituel. Son église, qu'on pourrait mieux nommer une vaste chapelle, est de l'architecture la plus remarquable qu'il y ait dans tout l'arrondissement. Cette église est bâtie toute en pierre de granit qu'il a fallu faire venir jusque des environs de Dinan ou de Redon. Les pierres sont taillées, ou plutôt sculptées au ciseau, de manière à former des moulures entremêlées de figures d'hommes et d'animaux. L'assise des pierres ne laisse apercevoir ni mortier ni ciment. Des pilastres couronnés de moulures, de festons, et de différentes figures naturelles ou hiéroglyphiques sculptées en pierre s'élèvent au-dessus de la toiture dans tout le pourtour. Quelques parties de la construction primitive ont été refaites dans des temps postérieurs, et avec beaucoup moins de soin, mais il reste encore plusieurs parties de la première construction, spécialement à la grande porte d'entrée et dans tout le chapiteau.

Il n'est pas possible de croire que ce sont les paroissiens, composant à peine cent ménages, qui aient fait l'énorme dépense d'une architecture aussi recherchée que l'est celle de cette petite église de La Nouaye. Son voisinage de l'ancien château de la Marche rend plus probable que ce fut autrefois la chapelle du château. Le nom de la Marche paraît lui-même dériver du mot *March*, qui signifie *cheval* en langue celtique. De sorte qu'il est à présumer que les princes de la maison souveraine de Bretagne qui ont résidé à Montfort, avant sa destruction par Alain de Dinan, dont il a été parlé ci-dessus, avaient fait bâtir ce château pour y entretenir leur manège et leurs haras, d'autant qu'il se trouvait à la queue de l'étang de Montfort, sur le bord d'une rivière, dans un excellent terrain de prairies de pâturage. Alors les officiers du prince attachés au service de ce château se seront cotisés et auront voulu signaler leur magnificence dans la construction de leur chapelle, cela se sera fait d'enthousiasme, comme on en a vu plusieurs exemples en pareil cas, et il n'en aura pas fallu davantage pour que rien n'y fut épargné. La chapelle se trouvait construite à l'extrémité nord-ouest d'une circumvallation dont on reconnaît les traces lorsqu'on les suit en tournant vers l'est à une portée de canon de distance du château et qui était

apparemment destinée à enclore l'espace réservé pour les exercices et les évolutions. Cet espace est maintenant couvert par plusieurs champs labourés.

La tradition populaire qui se conserve encore aujourd'hui au pays veut qu'il y eut un chemin souterrain pour communiquer du château de la Marche à la ville de Montfort, parce qu'il existe en effet sous l'emplacement de cet ancien château l'ouverture d'un souterrain ; mais le rédacteur de la présente notice a vu par lui-même l'intérieur de ce souterrain, dont l'orifice fut ouvert pendant quelques jours il y a sept ou huit ans, et qui a été refermé à cause qu'un taureau s'y étant introduit avait manqué d'y périr. Ce n'est qu'une basse fosse en forme de grotte circulaire taillée dans le roc, sans aucune issue latérale. Quant aux autres vestiges qui restent encore de l'existence de cet ancien château, ils ne consistent plus que dans un monticule aplati, entouré d'un vieux fossé circulaire dans lequel ont poussé des arbres ; sa situation au haut du champ qui s'élève derrière le moulin, immédiatement devant les bâtiments actuels de la ferme, démontre à la première inspection que le fossé circulaire n'était que d'ornement, sans être destiné à recevoir une inondation, comme l'étaient les douves de tous les anciens châteaux de refuge et de défense.

Son nom, en le faisant dériver de l'étymologie *March*, et le nom de l'église, en remontant à l'ancienne manière de l'orthographe, cadreraient parfaitement à l'hypothèse qui est ici supposée. Car tout le monde sait que le mot *Lann* signifie *église* ou *chapelle* en langue celtique et qu'il entre par ce motif dans la composition du nom de la plupart des communes de Bretagne : or le mot *Oist* ou *Ost* signifie aussi dans la même langue *troupe* ou *armée*. *Lann'oist* aurait donc signifié *chapelle de l'Ost*. Au surplus tout ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'architecture de cette petite église a exigé une dépense de prince au-dessus des facultés du petit nombre de particuliers qui composaient cette commune.

Chap. 1, art. 7.

De la commune d'Iffendic, et l'étang de Carray, de l'ancien château ducal de Boutavent et du château de la Chasse.

La commune d'Iffendic, à une lieue ouest de la ville de Montfort, est de la circonscription de justice de paix de ce canton. L'ancienne orthographe est encore plus altérée dans le nom de cette commune que dans celui des deux précédentes. L'on trouve dans les anciens titres qu'il s'écrivait *Hilphentic* ou *Ilphentic*. Il paraît que nos ancêtres en Bretagne auraient d'eux-mêmes devancé le vœu d'un de nos célèbres contemporains à l'égard des allemands, et qu'ils se seraient occupés de bonne heure à conserver moins de consonnes pour avoir plus d'esprit. Cela peut en effet rendre la prononciation plus douce et la lecture plus facile, surtout aux étrangers ; mais aussi cela gêne beaucoup dans la recherche en étymologie.

Celle-ci ne semble pas douteuse : le nom ainsi restitué se trouve formé du mot *Ilphen*, qui signifie en langue celtique le *derrière de la tête*, et de la terminaison *Tic*, qui est un diminutif général dans cette langue comme l'est dans le latin la terminaison *Lus* (ex. *Amicus Amiculus, Parvus Parvulus*, etc.). Le nom *Ilphentic* aurait donc signifié *petit derrière de tête* et aurait été probablement donné à cause de la coiffure des femmes ; car l'auteur de cette notice se rappelle avoir encore vu dans sa jeunesse quelques vieilles femmes de cette commune coiffées de manière à justifier pareille étymologie.

C'est la commune la plus populeuse de tout l'arrondissement et surtout la plus étendue, à raison des landes, étangs et forêts qu'elle renferme. Son diamètre moyen est de plus de trois lieues et la circonférence de près de neuf. Elle n'a rien de monumental que son étang de Carray situé à l'extrémité méridionale de la commune et à deux lieues du bourg. Cet étang, le plus grand qu'il y ait dans les cinq départements de la province, est un petit lac où la fluctuation écumeuse des eaux dans les temps orageux imite assez bien les vagues de la mer. Il se couvre pendant l'hiver d'oiseaux sauvages de différentes espèces, qui ne sont connues que dans les pays du Nord, et particulièrement il y vient quelquefois des cygnes. L'étang dans son plein a trois grandes pointes excentriques, mais son seul bassin est d'un diamètre tellement étendu que d'un côté à l'autre on ne distingue pas des yeux le plus gros quadrupède d'avec un oiseau. Le nom de cet étang est évidemment d'étymologie celtique et dérive du mot *Karreccq*, qui signifie *rocher*, parce qu'en effet il y en a tant, surtout de la chaussée, qu'elle est presque inabordable, ni en voiture ni à cheval.^{10 11}

¹⁰ [Complément historique biffé]

Au surplus le rédacteur de la présente notice n'a jamais trouvé, ni dans les historiens, ni dans les chroniques, ni dans les archives particulières que son état l'a souvent mis à lieu de compulsier, rien de mémorable par rapport à cette commune, excepté des dates de fondations religieuses qu'il croirait inutile de référer ici, attendu qu'elles se trouvent assez partout et ne sont d'ailleurs pas aujourd'hui d'une grande importance. Néanmoins il croit devoir mentionner celle qui fut faite en 1213 par Guillaume de Montfort, en addition et confirmation de la fondation primitive qu'avaient faite ses ancêtres, en faveur de l'abbaye Saint-Jacques proche Montfort. Le motif qui porte à en faire ici mention est que cet acte se trouve daté comme suit : "*In aula nostra de Boutavent*", et que Guillaume de Montfort y est qualifié *Princeps*. Car cela prouve deux choses, l'une que le château de Boutavent a vraiment existé à cette époque, et l'autre que Guillaume de Montfort y a tenu sa cour. Il ne reste plus aujourd'hui de cet ancien château que bien peu de vestiges, sur un rocher escarpé au bord de la forêt de Brécilien, à une lieue au sud-est du bourg d'Iffendic. Pourtant son nom, qui n'est pas d'étymologie française, annonce que sa construction doit être supposée d'une plus haute antiquité... que bien d'autres qui sont encore existants au pays. Il n'était bâti qu'en pierres de [val?] et sans ciment. L'auteur de la présente notice se rappelle que, dans son enfance, il y fut conduit par un curé de Saint-Péran, son précepteur, qui lui fit observer les ruines historiques qu'on y trouvait encore, il y a environ cinquante ans. Il subsistait alors des traces apparentes d'une vieille enceinte, flanquée de plusieurs tourelles à moitié démolies. Maintenant il n'en reste plus que quelques empattements presque rasés. Les voisins en ont enlevé les pierres à mesure qu'ils en ont eu besoin pour bâtir ou réparer leurs maisons. Ce château était inaccessible du côté de l'ouest, à cause d'un étang profond qui est au pied ; il l'était également du côté du nord, à cause de son escarpement et de son élévation au-dessus d'une vallée longue et étroite qui devait lui pousser les vents du nord comme le tuyau d'un soufflet et qui lui aura sans doute valu son nom de Boutavent. De toute autre part il n'était défendu que par des fortifications artificielles, mais il était extrêmement retiré et difficile à venir trouver. Ce n'est pas le cas de dire et *segetes ubi troja fuit*

¹¹ Néanmoins il y a encore une lande remarquable, qui se trouve à trois quarts de lieue au midi du bourg d'Iffendic... Elle conserve le nom de lande de la Taverne. C'est assez probablement une traduction hasardée des mots latins [...] *tabernaculi* qui eussent signifié *assiette du campement* ; car le mot latin *tabernaculum* est synonyme de l'autre mot latin *tentorium*, qui signifie *tente*, c'est-à-dire *abri mobile de guerriers en campagne*. En effet, l'exploration locale permet encore d'y remarquer des vestiges d'un très vraisemblable campement. Cela remonte-t-il jusqu'au temps des guerres de Caesar, ou bien seulement au temps des Bagaudes ? Telle serait la question. Les tentes de campement (*tabernaculua* ou *tentoria*) avaient pour objet d'adoucir les intempéries nocturnes, a dit le poète Lucain "*Proebet securos intra tentoria somnos*", mais il y en avait aussi qui n'étaient destinées qu'à se retrancher contre l'ennemi et se bornaient à de simples palissades, "*sunt quibus totamis frondea castra casa est*". Ce qu'il est de certain, ce sont plusieurs vestiges encore apparents d'une ancienne construction.

[*orth.?*], car l'on ne voit que la plus grande stérilité dans cet endroit qui dut être jadis cultivé et florissant.¹²

Au sujet de cette commune d'Iffendic, l'on trouve encore, non pas dans l'histoire mais dans Hévin, *Consultation* 107, page 508, que cet auteur, le plus profond féodiste de Bretagne et peut-être de toute la France, avait vu une enquête de l'an 1481 composée de témoins fort âgés, "*attestant que la maison, manoir et terre de la Chasse était une des plus anciennes chevaleries du terroir de Montfort.*" Or cette terre de la Chasse est également située sans la commune d'Iffendic, à un petit quart de lieue à l'occident sur le bord méridional de la rivière. La qualité de chevalerie dont elle était revêtue est celle que les anciens auteurs désignaient par l'expression *feudum loricae* ou *fief de haubert*, qui assujettissait à fournir et entretenir un certain nombre d'hommes de cavalerie. Le château, placé où il vient d'être dit, devait conséquemment avoir l'étendue et les fortifications convenables pour y tenir garnison : il n'en reste pas de traces apparentes aujourd'hui, quoique ce château soit encore un des plus grands du pays. Mais l'on apprend, dans l'histoire particulière de la Ligue, qu'il fut pillé et brûlé au mois de 9^{bre} 1595, par les gens du duc de Mercoeur, en vengeance de ce que le propriétaire, qui se nommait dès lors d'Andigné comme il se nomme encore maintenant, avait aidé à surprendre sur les Ligueurs le fameux château de Comper, où venait d'être tué au mois précédent le maréchal d'Aumont sans avoir pu s'en emparer. Il sera donné là-dessus quelques explications plus amples à l'article de Gaël. L'on se bornera ici à observer que d'après la même *Histoire de la Ligue*, le roi Henry IV donna quatre mille écus, qui étaient alors une somme forte, pour rebâtir le château de la Chasse, lequel le fut sans doute plus à la moderne avec moins d'étendue et de fortifications.¹³

¹² L'histoire fait mention d'une conférence tenue en ce lieu le 18 août 1499 entre le roi d'Angleterre, le roi de France, tuteur du jeune duc Artur, resté mineur après la mort de son père Geffroy, auteur de la fameuse assise qui porte son nom. C'était après la destruction de Montfort.

¹³ Le mot *Chaeze* signifie en celtique *poursuite de l'ennemi* et la poursuite du gibier s'exprime plus par le mot *Hemolc'h* ou par le mot *Giboëez*.

Chap. 2, art. 1.

Canton de Bécherel.¹⁴

De la ville de Bécherel et des deux sièges qu'elle a soutenus anciennement.

Bécherel, chef-lieu d'un canton ou circonscription de justice de paix, est située à quatre lieues au nord de la ville de Montfort. C'est aussi une petite ville qui était anciennement close et fortifiée. Elle n'avait que deux portes, qui sont encore existantes, mais les murs et les tours ont presque entièrement disparu. Elle est plus petite que Montfort et a toujours eu moins d'importance, en ce qu'elle ne jouissait pas comme la ville de Montfort du droit de députation aux états de la province. Pourtant elle est célèbre elle-même dans l'histoire, notamment par deux sièges qu'elle a soutenus, l'un en 1168, contre Henry roi d'Angleterre qui fut obligé d'y faire venir de grosses machines de guerre pour réussir à s'en emparer. L'autre siège lui valut encore plus de célébrité, car elle le soutint l'espace d'une année entière contre les troupes du duc de Normandie et contre celles du roi de France auxquelles elle ne se rendit que par capitulation à la Toussaint 1374. Le roi y laissa de la troupe et en fit réparer les fortifications, qui ne paraissent pas l'avoir été depuis.¹⁵

L'on ignore quand cette petite ville a été fondée, mais il semble par son nom qu'elle l'a été après la retraite des romains et aussi avant l'époque où la langue celtique cessa de se parler dans la Haute-Bretagne. Il est du moins certain que son nom est celtique tout pur, qui n'a subi dans son orthographe d'autre altération qu'une simple transposition de l'accent, placé actuellement sur le premier *E*, au lieu d'entre le *C* et le *H* comme suit, *Bec'herel*. Ce mot équivaut en celtique aux mots français *Apremont*, *Montaigu*, etc. c'est-à-dire *pointe rapide* ou *promontoire escarpé*. La ville est en effet bâtie sur la pointe d'une montagne qui n'est accessible que par les chemins aplanis pour conduire à ses deux portes. Quand on veut descendre de la ville sans faire le tour par l'une ou l'autre des portes, en suivant des sentiers tortueux pratiqués sur la rampe de la montagne, surtout du côté du midi, l'on a de la peine à s'y soutenir, et si l'on a un cheval à conduire, il n'est personne qui ose le faire marcher derrière soi. Les jardins même que l'on cultive actuellement sur la pente de cette montagne offrent l'aspect d'un précipice effrayant pour ceux qui n'ont pas l'habitude d'y entrer ; il en est quelques-uns où l'on ne va

¹⁴ Il y a un Bécherel commune de Corseul, commune de Gaël, commune de Plouay proche Hennebont, etc.

¹⁵ Elle avait soutenu en 1363 un troisième siège contre Charles de Blois, mais Jean de Montfort la secourut à temps et le fit lever. Enfin elle avait été prise et brûlée en 1183, par Geoffroy II révolté alors contre son père.

qu'en s'appuyant à des cordeaux attachés aux arbres ou même tendus le long des allées, de sorte que l'on y est à peu près comme des couvreurs sur les toits. Malgré cela, ces jardins sont très fertiles et surtout beaucoup plus précoces que la température du pays ne semblerait comporter.

L'on a de cette ville les plus beaux points de vue possibles, et par exemple l'on voit la ville de Dinan, qui est à quatre grandes lieues, aussi distinctement que si elle n'était qu'à une portée de canon. Pour peu que l'on s'avance vers l'ouest, du côté du bourg de Saint-Pern, l'on découvre de toute part un horizon circulaire de plus de huit lieues de distance. C'est un des points les plus élevés de toute la Bretagne. Aussi les eaux sont d'une limpidité renommées et l'air d'une grande salubrité. Il s'y tient tous les lundis un marché important, parce que c'est l'entrepôt des denrées tirées de l'intérieur des terres pour l'approvisionnement de la côte de Saint-Malo et l'entrepôt des marchandises rapportées en retour. Mais malheureusement le grand chemin qui conduit de Bécherel à Dinan et à Saint-Malo est mal entretenu depuis la Révolution. Cela vient peut-être en partie de ce qu'il se trouve passer sur le département des Côtes-du-Nord, dont il est à l'extrémité et par cette raison, moins connu et moins recommandé par les administrés que ne le sont les routes du centre. Son utilité principale est moins pour le département des Côtes-du-Nord que pour le port de Saint-Malo et pour l'arrondissement de Montfort qui s'en servent le plus.

C'est par ce motif qu'il vient d'être fait, dans la présente année 1817, sur les fonds accordés par le roi pour ouvrir des ateliers de travaux publics à titre de secours aux indigents pendant ce temps de disette, une réparation très considérable dans l'étendue de la route vicinale qui communique de Montfort avec Bécherel. Les mêmes travaux sont annoncés devoir continuer pendant trois ans ; s'il en est ainsi, la route se trouvera indubitablement achevée et en fera une amélioration de grande importance pour le débouché de beaucoup de denrées de l'arrondissement de Montfort, ainsi que pour l'approvisionnement du port de Saint-Malo et le retour des marchandises qui viennent se consommer dans l'intérieur.

Chap. 2, art. 2.

De la commune des Iffs, du château de Montmuran et de l'ancienne galette miraculeuse des Iffs.

La commune des Iffs est une très petite commune de la justice de paix de Bécherel, à quatre lieues au nord-est de la ville de Montfort. C'est dans cette commune que se trouve situé le château de Montmuran, célèbre dans l'histoire de Bretagne pour avoir succombé dans deux sièges et avoir été sauvé d'un troisième, ou du moins par surprise.

Le premier siège eut lieu en 1155, lorsque Conan revint d'Angleterre avec des troupes pour se mettre en possession du duché de Bretagne qu'Eudon, son beau-père, tenait et ne voulait pas lui rendre. Le second siège eut lieu en 1380, par le comte de *Boukingam*, général anglais qui s'avança dans la province après la mort du roi de France Charles V. Enfin la tentative de surprise est ce qu'il y a de plus connu et aussi de plus mémorable.

Cette tentative eut lieu, selon quelques historiens, en 1356, et selon quelqu'autres en 1354, ce qui est plus vraisemblable. Alors le fameux Bertrand Du Guesclin, encore jeune et point armé chevalier, commandait la place de Pontorson. Il fut invité à une fête avec des dames au château de Montmuran et s'y rendit accompagné d'un petit nombre d'officiers, et d'une faible escorte. Dans ce même temps l'anglais Caverley, l'un des chevaliers qui avait combattu à la bataille des Trente, parcourait la campagne avec un corps de cavalerie. Il eut connaissance de la fête donnée au château de Montmuran et vint pour y surprendre les militaires qu'il savait s'y être rendus. Mais Bertrand Du Guesclin, ayant été averti de son approche, le surprit lui-même en faisant embusquer sur son passage trente soldats qu'il avait avec lui. Ceux-ci attaquèrent les anglais inopinément et les obligèrent de mettre pied à terre pour se défendre. Pendant ce temps-là, Bertrand Du Guesclin sortit lui-même avec dix autres officiers qui se trouvaient au festin et chargea tête baissée. Le combat fut violent et opiniâtre de part et d'autre, parce que les anglais quoique surpris étaient au nombre de cent quarante hommes, tandis que Du Guesclin n'en avait que quarante avec lui. A la fin Caverley ayant été pris, ses soldats furent défaits ; il y en eut un grand nombre tué et le reste fut emmené avec lui prisonnier à Pontorson.

Avant de se rendre à cette échauffourée, Bertrand Du Guesclin, qui n'avait pas pu se trouver à la bataille des Trente comme Caverley, parce qu'il était pour lors trop jeune, mais qui était bien aise de

trouver occasion de se mesurer avec lui, se fit armer chevalier par un nommé du Marais, chevalier normand, dans le château même de Montmuran. Ce fut là qu'il ceignit le baudrier de la chevalerie, avec un cérémonial probablement très incomplet, car il s'agissait de courir en grande hâte faire ce qu'on appelait en terme de chevalerie *gagner ses éperons*. Il prouva dans cette occasion et a confirmé bien des fois depuis, qu'il ne les avait point escroqués, quels que fussent les vices de forme employés dans son institution. Ce fut peut être aussi le motif qui lui fit adopter son cri d'armes : "*Notre Dame Guesclin !*" C'est du moins celui qu'il prit à cette époque et qu'il a toujours conservé dans la suite.

L'on voit encore au château de Montmuran deux vieilles tours qui portent le nom de Du Guesclin et que l'on y a conservé pour le respect de sa mémoire, en bâtissant au milieu un château à la moderne. Il y avait autrefois une pompe qui amenait l'eau de très loin dans la cour du château, mais il n'en reste plus aujourd'hui que quelques vestiges. La commune avait aussi un petit hospice, tenu par deux sœurs de la Charité pour les petites écoles et pour le traitement des malades pauvres.

La tradition rapporte l'histoire d'une prétendue galette miraculeuse, qui, ayant été cuite pendant la procession de la Fête-Dieu le 14 juin 1629, se serait trouvée remplie de sang lorsqu'on voulut la manger. Un sieur Jacques d'Ormet, vicaire général de l'évêché de Saint-Malo, s'était rendu un mois après dans cette commune et avait constaté par une enquête la réalité du fait dont il avait rédigé un acte écrit de sa main qui se conserva longtemps aux archives de la paroisse, où peut-être il est encore. Ce grand vicaire avait une foi plus robuste que l'évêque de la Bastie dont il a été parlé ci-dessus à l'article de la *Canne* de Montfort.

Chap. 2, art. 3.

De la commune de Romillé, du vieux château de Vaunoise et du dernier archevêque de Dol natif de cet endroit.

Romillé est une grande commune de la justice de paix de Bécherel à deux lieues au nord-est de la ville de Montfort. Si l'on voulait trouver l'étymologie du nom de cette commune, il ne semble pas qu'on pût la chercher ailleurs que dans les deux mots celtiques *Rom'Ililis* qui signifient à la lettre *Eglise* ou *Temple des romains*, ce qui conduirait à supposer que les romains y aurait eu un temple de leur culte du temps qu'ils occupaient la Bretagne ; mais comme c'est une conjecture purement étymologique, à l'appui de laquelle on ne saurait apporter aucune autre raison pour en autoriser la vraisemblance, on l'abandonne à la sagacité des lecteurs, c'est toutefois une des communes les plus fertiles de tout l'arrondissement, et elle est surtout renommée pour la culture de lin, dit de Grande linette ou Linette de Hollande. L'on y en sème tous les ans des quantités considérables qui sont une des principales branches de commerce de la foire qui se tient au bourg de Bédée le 9 [?] ^{bre}. Le sol de la commune est également très productif en grains, en cidre et en pâturages ; mais il est gras et fangeux, tellement que pendant l'hiver l'on ne peut y marcher que sur des trottoirs élevés au-devant des maisons et même dans le bord des champs.

L'ancienne seigneurie de Romillé dépendait de la terre de Montfort en 1189, car l'histoire apprend qu'à cette époque Geffroy de Montfort en fit certaines donations à Jean de Vaunoise, d'abord abbé de Saint-Jacques près Montfort et ensuite trente-neuvième et dernier archevêque de Dol.

Les particularités qui avaient préparé et qui accompagnèrent la suppression de cet ancien archevêché de Bretagne ne peuvent pas trouver place ici ; mais c'est une chose curieuse à lire dans les historiens qui en ont traité avec quelques détails et quelque bonne foi. Il est peu d'intrigues aussi soutenues et préparées d'aussi loin. D'abord, à l'insu du duc de Bretagne, par l'entremise d'un certain abbé de Clairvaux, l'on obtint d'un archevêque de Dol qu'il souscrivit un acte qui reconnut son siège pour suffragant de celui de Tours, en lui en donnant un meilleur et plus agréable à Capoue en Italie ; ensuite on présenta l'acte de reconnaissance à tous ceux qui furent élus au même siège et tantôt par connivence, tantôt par la terreur des excommunications, tantôt par des sceaux falsifiés, l'on se procura des adhésions : un archevêque de Dol, qui avait résisté à toutes ces menées, éprouva une maladie des yeux dont il perdit la vue ; l'on profita de cet accident pour lui persuader que c'était une punition

céleste de sa résistance et pour le faire céder. Enfin en 1199, cette grande affaire de la métropole, qui durait depuis si longtemps entre les églises de Tours et de Dol, fut décidée par l'autorité du pape Innocent III. C'était un homme qui ne doutait de rien et que rien n'arrêtait. Il est l'instilateur de l'inquisition, ainsi que de la confession auriculaire, qui seul a été admise en France où elle a eu bien de la peine encore à s'accréditer et a occasionné de grands troubles dans le temps de l'exigence des billets. Avant cette époque elle n'était pas d'obligation spéciale ni d'usage général dans l'église comme l'on peut voir dans Héricourt, *Lois Ecclés. de France*, page 784 de l'édition de 1756. Il n'y avait pour fléchir le caractère inflexible de ce pape qu'un seul moyen que le duc de Bretagne n'avait pas à sa disposition. Saint-Foix rappelle le moyen dans ses *Essais sur Paris*, tome 5, page 33 d'après un historien qu'il cite en ces termes : "*Sed ad omnia sectera pro proemus datis cereus*".

L'on doit reconnaître à l'honneur de Jean de Vaunoise que, quoique prêtre soumis à l'autorité de la cour de Rome, il se montre patriote avant tout et ne prêta à aucune connivence contre les intérêts de son pays et ceux de son souverain. Il refusa l'offre insidieuse d'une conservation du titre d'archevêque au siège de Dol, au moyen d'une soumission qu'il aurait consentie au siège de Tours comme siège Primat, et il alla même jusqu'à vouloir donner sa démission, pour qu'il n'y eût pas de partie compétente à contredire et recevoir jugement, lorsqu'il ne lui fut plus possible de se méprendre sur l'issue de celui qui allait être rendu. Mais on ne lui en laissa pas le temps. L'affaire fut jugée par prétendue possession le 1^{er} juin 1199, et trois ans et demi après, c'est-à-dire le 6 8^{bre} 1201, le duc Arthur, mineur alors accablé d'autres affaires, se vit dans la nécessité d'y donner son acquiescement. Il fit en même temps hommage à la couronne de France de tout son duché. Ses prédécesseurs l'avaient déjà fait précédemment et avaient renoncé à sa souveraineté indépendante qui n'avait jamais été qu'une source de calamités pour eux et pour les peuples ; mais la suppression de leur archevêché n'en était pas moins désagréable, non seulement à cause de la maxime féodale rapportée ci-dessus au chapitre de Montfort, chap. 2, mais bien plus encore à cause de l'influence que cela faisait perdre sur les évêques de sa province, qui devenaient soumis à l'autorité et à la confirmation d'un métropolitain étranger en un temps où le clergé exerçait une puissance si redoutable dans les gouvernements de la chrétienté.

Pour ce qui est du château de Vaunoise, dont le dernier de nos archevêques de Bretagne portait le nom et fut natif, c'est un vieux petit donjon à un quart de lieue au midi du bourg de Romillé. Il est sur une éminence à l'orient d'un marais qui fut autrefois un étang et que le cours des siècles a fait se combler de vase par le sédiment des eaux. Ce sera bientôt aussi une prairie comme l'est aujourd'hui

l'ancien étang de Montfort et par la même raison. La seigneurie de Romillé, d'une étendue assez considérable en fiefs et en domaines, appartenait en 1510 à Jean de Laval. Il est probable qu'elle avait passé dans cette maison par son alliance et son changement de nom avec la maison de Montfort, en 1406, puisqu'elle avait dépendu de cette dernière originellement, ainsi qu'il a été ci-dessus remarqué. Au moment de la Révolution, cette terre de Romillé appartenait à la famille Saint-Gilles, qui y avait fait bâtir un château à la moderne d'une assez grande étendue et dans une situation assez agréable, en remontant vers la source du ruisseau de Vaunoise ; ce château nommé Perronay se trouve placé dans l'angle d'un étang qui l'entoure du côté de l'ouest et du côté du nord ; il était orné de superbes avenues de chênes, hêtres et arbres verts qui n'y existent plus, mais à aucun temps il n'a eu rien de monumental ni d'historique.

Chap. 3, art. 1.

Canton de Montauban.

De la commune de Montauban, de son ancien château, de la famille de ce nom, de la bataille des Trente.

Le nom de Montauban ne paraît que d'étymologie française et vient probablement de ce que c'était le lieu ordinaire où se faisaient les assemblées du ban et de l'arrière ban, lorsqu'il fut bâti depuis que la langue française eut commencé à se parler au pays. Néanmoins il a aussi de l'antiquité historique dont on va faire mention. C'est le chef-lieu d'une justice de paix et en même temps d'une assez grande commune rurale à deux lieues au nord-ouest de la ville de Montfort, sur le grand chemin de Rennes à Brest. Son éloignement à une distance convenable et de Rennes et de Broons en fait un endroit de couchée pour les voitures et le roulage, tant de l'aller que du retour, ce qui occasionne de la consommation et y répand de l'aisance. Il s'y tient le mercredi de chaque semaine un marché, mais qui n'est pas très fort à cause de son trop grand voisinage du marché de Bécherel, dont il a été parlé ci-dessus, et de celui de Saint-Méen, dont il sera parlé ci-après. Le sol de cette commune, une des grandes de l'arrondissement, est généralement bon et fertile excepté dans l'entourage de la forêt.

C'est dans cette commune qu'est situé l'ancien château de Montauban qui a été l'origine et le nom d'une famille célèbre dans l'histoire de Bretagne. Ce château est proche la forêt à un quart de lieue au nord-ouest du bourg. Il appartenait au prince de Rohan-Guéméné avant la Révolution, pendant laquelle il a été vendu ainsi que les moulins et l'étang de Chaillou qui en dépendaient, et généralement toutes les autres dépendances de cette terre à l'exception de la forêt, réunie pour lors au domaine public comme excédent trois cents arpents.

La terre de Montauban provenait de la maison de Montfort et avait été portée en dot à Alain de Rohan, de la maison de Porhoët, lors de son mariage avec Mathilde de Montfort à la fin du 12^{ème} siècle. Il en prit le surnom et la transmit aux descendants de ce mariage pendant beaucoup de générations suivantes. L'on apprend dans l'histoire que cette Mathilde de Montfort, épouse d'Alain de Montauban, mourut en 1279, laissant de son mariage plusieurs enfants : c'est en eux que le nom a vraiment commencé à devenir historique, et ils l'ont rendu célèbre en plusieurs occasions. L'un de leurs descendants était encore chancelier de Bretagne et confident intime de la duchesse Anne, lors de la réunion de la province au royaume de France par le

mariage du roi Charles VIII en 1491. Ce fut même lui qui fit en quelque sorte ce mariage, parce que la duchesse préférait Maximilien d'Autriche, par inclination, et ne put en décider autrement que par raison d'état.

Mais celui de tous les descendants du mariage d'Alain de Montauban et de Mathilde de Montfort qui a laissé le plus de célébrité historique est ce Guillaume de Montauban dont le sang-froid et la présence d'esprit au milieu du combat décidèrent le gain de la bataille des Trente. L'on n'en rapportera pas ici toutes les particularités, comme trop longues et assez connues, et l'on ne s'arrêtera point non plus à réfuter beaucoup de relations, ou fausses ou inexactes, qui en ont été données surtout par les historiens anglais. L'analyse est que, le 27 mars 1351, trente bretons ayant arrêté un rendez-vous dans la lande de Mi-Voye, entre la ville de Josselin et celle de Ploërmel, pour combattre contre trente anglais ; l'issue du combat fut telle qu'il ne restait plus qu'un bien petit nombre de bretons contre un nombre d'anglais beaucoup supérieur ; qu'alors Montauban réfléchit au désavantage de continuer à combattre en ligne ; qu'il sortit brusquement des rangs, et fut cru prendre la fuite même par Beaumanoir son compagnon d'armes, lequel lui cria : "*Ah! Chevalier déloyal, il sera reproché à toi et à ta postérité !*", que Montauban répondit : "*Besogne toujours Beaumanoir, je ferai tout devoir de mon côté !*". Qu'au lieu de fuir, il ne fit que s'éloigner pour prendre du champ et revint au galop porter un choc plus rude qui enfonça les trois rangs sur lesquels combattaient les ennemis.

Les circonstances ont été diversement rapportées par les historiens, mais en les comparant il ne semble pas douteux que c'est à l'analyse ci-dessus qu'on doit ajouter le plus de foi. Vient ensuite un autre trait trop caractéristique de la fermeté chevaleresque pour qu'il soit possible de le passer ici sous silence. Il consiste en ce que ce même Beaumanoir se sentait tourmenté de la soif, mais pourtant ni cette gêne, ni l'exemple de la prétendue défection de son camarade Montauban, ni l'infériorité du nombre, ni ses blessures, n'étaient capables de le décourager. Geffroy Dubois, qui combattait à ses côtés, ne lui cédait en rien à cet égard, comme le prouve le peu de mots qu'ils s'adressèrent l'un à l'autre et qui sont passés dans le proverbe : "*Ah, Dubois, la soif m'accable ! Bois ton sang Beaumanoir !*"¹⁶.

Tout le monde sait assez comment se termina la journée des Trente. Ceux des anglais qui n'y périrent pas furent emmenés prisonniers à Josselin ; mais leur chef, Richard Bembro, fut du nombre des morts,

¹⁶ Ce Beaumanoir était de la commune d'Evran proche Bécherel et de la même famille que celui qui se battit en duel à Nantes contre Tournemine en 1386.

malgré qu'avant le combat il eut assuré les siens que les prophéties de Merlin lui garantissaient la victoire.

Le rédacteur de cette notice a souvent entendu des hommes qui, par esprit de détraction contre leur propre pays, ou par inadvertance, soutenaient que Mathilde de Montfort, épouse d'Alain de Montauban, première tige de cette famille sous pareil surnom, n'était pas de la maison de Montfort-de-Bretagne mais qu'elle était plutôt de la maison de Montfort-l'Amaury. Si c'est parce qu'ils s'imaginent y trouver une origine plus relevée, ils pourront voir dans le parallèle de l'une et de l'autre établi précédemment à l'article de Montfort (chap. 2), combien ils s'abusent dans le motif de leur prédilection. Le prince de Rohan-Guémené n'aurait pas lieu de s'accommoder de cette substitution d'origine, quoi qu'elle lui ferait perdre l'avantage qu'il a véritablement d'être issu du sang des anciens souverains de la Bretagne, attendu que la maison de Montfort-l'Amaury n'était pas celle qui s'y trouvait alliée pour lors et que son alliance ne remonte qu'à une époque d'environ cent ans plus tard ainsi qu'il est ci-dessus expliqué.

Chap. 4, art. 1.

Canton de Saint-Méen.

Statistique de Saint-Méen, fondation du bourg, de la juridiction et du marché, fondation et restauration de son abbaye, chronique sur Judicaël Glandarius, son séminaire et son hospice.

Saint Méen, qui se nommait anciennement saint Méven, du nom du premier moine de l'abbaye de ce lieu, est le siège d'une justice de paix et en même temps le chef-lieu d'une commune rurale de médiocre étendue, il est situé à quatre lieues au nord-ouest de la ville de Montfort. Son importance principale provient d'un marché qui s'y tient le samedi de chaque semaine et qui est le plus considérable de tous ceux de l'arrondissement. Il s'y vend de toute sorte de denrées et même des bestiaux comme à une foire. La situation du lieu y contribue beaucoup, parce qu'il s'y croise quatre grands chemins : celui de Montfort, celui de Loudéac, celui de Ploërmel et celui de Dinan. L'on y trouve abondamment, et à bas prix, tout ce qui est nécessaire à la vie ; mais il a la grande incommodité de manquer d'eau.

L'ancien nom *Méven* signifie en langue celtique *ivrogne*, mais il n'est pas possible de croire que ce soit à cause de cela qu'il ait été donné au saint fondateur, ni qu'il ait été changé ensuite par les habitants.¹⁷ L'on en fait ici la remarque parce qu'on a promis les étymologies pour justifier que le celtique se parla dans la Haute-Bretagne après la retraite des romains et l'on fera voir à une autre occasion que ce fut même pendant plus de quatre siècles. Ce rétablissement du nom primitif sert aussi à détruire l'erreur de quelques historiens et de quelques géographes qui ont cru y trouver l'origine du nom de la principale rivière de Montfort qu'ils ont orthographié *rivière de Méen*, pour le motif qu'elle prend en effet sa source dans la forêt de Saint-Méen. D'autres qui ont été retenues pour la considération qu'elle n'est point encore rivière à Saint-Méen et qu'elle passe d'ailleurs à plus d'une lieue derrière, par l'étang du *Loscoët* (mot celtique signifiant *de la queue de la forêt*) l'ont appelée rivière de *Müel* à cause qu'elle passe au bourg de ce même nom ; mais cette seconde étymologie n'est pas mieux fondée, car le mot *Müel* signifie en celtique *aide de travail* et avait été appliqué à cette commune parce qu'elle était aussi un démembrement de Gaël dont elle avait conservé le titre de succursale jusqu'à l'époque de la Révolution. Il s'ensuit que l'érection de cette petite commune est assez ancienne

¹⁷ Il est de fait que la mesure des boissons y était autrefois plus forte qu'ailleurs et l'on dit encore en proverbe "*haut comme un pot de cidre de Saint-Méen*." Peut-être que le nom du saint abbé ne fut qu'un surnom qu'il avait obtenu pour avoir établi cette grande mesure, afin de mieux contenter ses moines pitancés.

pour remonter jusqu'au temps où la langue celtique se parlait dans la Haute-Bretagne, mais la rivière de Montfort est encore plus ancienne et n'en tire pas son nom, ainsi qu'il a été prouvé à l'article où sa véritable étymologie se trouve indiquée ci-dessus.

La fondation de Saint-Méen est de l'an 600 de notre ère et elle est due, comme on vient de le dire, à saint Méven, dont est venu le nom que l'on a ensuite corrompu et orthographié comme il se prononce aujourd'hui. Ce ne fut d'abord qu'un simple monastère bâti sur le territoire de la commune de Gaël au bord de la forêt qui couvrait tout ce pays. Cela eut lieu par la concession de Juthaël, pour lors prince souverain de la Domnonée résidant au château de Gaël. Par la suite, son fils Judicaël, qui régna après lui, s'étant dégoûté du trône dans ses discussions avec son neveu Salomon et avec le roi de France Dagobert, abdiqua la souveraineté et fit profession dans ce monastère où il mourut et fut enterré le 17 X^{bre} 659. L'église le canonisa. Mais en 919 et 920, les normands se répandirent à main armée dans la Bretagne et ravagèrent tout le pays. Il fallut aux moines de Saint-Méen déloger, et ils s'enfuirent avec les reliques de saint Méven et de saint Judicaël jusqu'à Saint-Florent-de-Saumur. Le château de Gaël et le monastère de Saint-Méen furent saccagés. Ce ne fut qu'en 10[??] qu'ils furent rétablis par la munificence de Havoise duchesse de Bretagne, régente au nom d'Alain III et d'Eudon ses enfants mineurs, d'après un ex-voto pour obtenir la victoire sur Judicaël, son beau-frère, père de Raoul de Montfort, qui avait pris les armes pour disputer la régence et qui fut tué dans un siège de la ville de Malestroit. Pendant qu'il vécut, il s'en manquait beaucoup que la duchesse Havoise le méprisât, à en juger par l'étendue du vœu qu'elle commença par faire pour conjurer le danger. Mais aussitôt qu'il fut mort, il eut tous les torts possibles au dire de la duchesse régente et des moines qu'elle avait fondés pour obtenir la victoire. Ils ne le traitèrent plus que d'ambitieux, sans talent militaire, sans courage, et de prince dégénéré, [...?]. Voici comment s'en exprime la chronique, dite de Gaël, qui est celle de l'abbaye de Saint-Méen : *"Anno ab incarnatione 1008, roberti regis francorum 12, excedente gauffrido comite britaniae a seculo, filii ejus alanus et eudo cummatre eurum haldevisia, quorum dam suorum perfidia multi pepersi sunt incommoda. Ex quorum execrando collegio glandarius juduchael cham filius existit, qui de cum suit in stricto castro conferens inceptam guerram pacere disposuerat. Fedejus machinamenta injusta non multo post furta sunt irrita castrum inquose contulerat captum fuit et ipse peremptum poenam mortis subutem at vero cum jam dicti fratres essent ante castrum, se que ad bellum proeparent consilio matris suoe haldeguisioe, et boni magistri sui aymonis, reddiderunt pro anima... et pro imminentis belli victoria... ecclesiam ste mariae et ss. Mevenni et judichaeli de gael cum terra et foresta quoe in circuitu*

ipsius ecclesia erat... concesserunt etiam in villa monasterie ferri burgum, forum, mercatum, etc."

L'époque de la restauration du couvent de Saint-Méen, quatre-vingt-huit ans après que les normands l'eurent détruit, et l'époque de la fondation du bourg, de la juridiction et du marché, sont précisées l'une et l'autre dans cette chronique de manière à ne permettre aucun doute. Pourtant quelques historiens rapprochent cette époque de seize années plus tard, et ne la fixent qu'à l'an 1024, sur la foi d'autres chroniques où ils l'ont ainsi lu ; mais outre que la chronique de Saint-Méen doit être la plus compétente pour décider du fait, c'est qu'elle ajoute une reduplication de date qui s'accorde fort bien : l'an de l'incarnation 1008, le douzième du règne de Robert, roi des français, et celui de la mort de Geffroy, comte de Bretagne ; car Robert premier, fils de Hugues Capet, monta sur le trône après la mort de son père en 997 et devait être vraiment dans la 12^{ème} année de son règne en 1008.

Ce fut aussi dans cette année que le comte Geffroy, duc de Bretagne, fut tué d'un coup de pierre par une femme dont son oiseau venait d'étrangler la poule. De plus il y est exprimé que ses enfants étaient mineurs sous la direction de leur mère Havoise et de leur précepteur Aymon. Or quand l'on ne supposerait à l'aîné, de trois enfants que laissa Geffroy, pas plus de quatre ans à la mort de son père ; il aurait eu en 1024 l'âge de vingt ans, qui est bien supérieur à celui de la majorité des princes, et il n'aurait plus été sous la direction de son précepteur ni de sa mère.

La donation sus référée fut faite par la duchesse, au nom de ses enfants, comme un vœu pour obtenir un heureux succès avant d'entreprendre le siège, "*Cum essent ante castrum se que ad bellum proeparent*", mais lorsque Judicaël y eut été tué, elle fut si satisfaite de l'évènement qu'elle vint pour lors en personne avec ses enfants et leur précepteur en rendre ses actions de grâce sur le lieu même, où elle fit assembler plusieurs évêques et en leur présence ajouta à sa première donation la chapellenie de Trémoriel, tous les communs de Kédillac avec la terre de Lifou, la terre du Crouais, l'église et le cimetière de Gaël¹⁸ et cinq sous de rente sur la terre de Raoul le vicomte, par un second acte dont voici les termes : "*volentes scire comites et mater per se quantum in restituendo sanctum locum profecerat, venerunt issue cum suo magistro aymone quibus cum ordinatione tunc novi loci placeret, dederunt etc.*". L'on ne peut en dire, malgré tout le mal et la diffamation que la duchesse a cherché à répandre ensuite contre la mémoire de ce prince Judicaël par les chroniques des moines qu'elle fondait et dotait si bien pour cela, [...?] croire qu'elle le regarda comme sans fondement dans ses prétentions

¹⁸ C'est-à-dire Saint-Méen actuel.

et sans capacité pour les soutenir. Tout annonce au contraire qu'elle eut grande peur et que quand elle se vit hors du danger, elle crut en devoir de belles chandelles à Dieu.

En effet la grande question de la régence entre les mères et l'aîné des oncles paternels des princes souverains qui restent mineurs, a presque toujours occasionné du trouble dans les états en pareille occasion. C'est une circonstance politique extrêmement délicate et qui présente des deux côtés à peu près les mêmes inconvénients. Il est à craindre que l'oncle qui se trouve le plus près des marches du trône et l'héritier présomptif de la couronne en cas de mort des princes mineurs, n'abuse de la régence quelquefois même jusqu'au point de faire périr ses pupilles : la maison de Bretagne en fournissait un exemple, encore assez récent à cette époque, dans l'assassinat du jeune duc Erispoë par saint Salomon dont il sera parlé ci-après à l'article de Plélan ; mais d'autre part il est à craindre aussi que la mère se remarie et que son second mari veuille spolier, non seulement les mineurs mais encore toute la dynastie légitime. La même maison de Bretagne en a fourni plus tard un exemple dans la personne de Conan IV, dit le Petit, dont il a été fait mention ci-dessus au chap. de Bécherel, paroisse des Iffs. Ce prince fut obligé de se sauver en Angleterre et de revenir avec une armée disputer la couronne contre le second mari qu'avait épousé Berthe sa mère après la mort du duc Alain Le Noir, en 1146. Enfin la grande loi féodale de Bretagne, connue sous le nom d'*Assises du comte Geffroy*, décide en faveur du frère du père, par analogie du bail et rachat.

Ceux des historiens qui ont suivi les chroniques monacales sans autre approfondissement, n'ont eu garde d'expliquer la cause de cette guerre entre Havoise et Judicaël ; car il n'y est dépeint que comme un rebelle sans motifs, un insensé sans moyens, un prince dégénéré, mot que quelques-uns même ont traduit par le synonyme *bâtard*, mais pourtant il est vrai qu'après la mort d'Allain et la profession religieuse de Catwellon, c'était Judicaël qui était l'aîné des frères du feu duc Geffroy au moment de sa mort en 1008. L'on en trouve la preuve dans l'acte de donation de l'île de Guédel (Belle-île) aux moines de Redon, après la mort de Conan, surnommé le Tort, leur père tué à la seconde bataille de Conquereux en 992. Voici un extrait de cet acte dans les termes qu'il est conçu : "*ad utilitatum tamproesentium quam futurorum etc... gauffridus conani, curvi, filius... totius britanniae dux et princeps... pro salute animos sui patris... nec non prosua met salute, et conjugis, filiorum que, et pro stabilitate sui imperii, dedit et concessit in perpetuum... hujus rei testes sunt, ipse gauffredus qui donum dedit, judicael et harvodijs, duos fratres ipsius, etc.*".

D'après cela, tout ce que les moines chroniqueurs, pour acquitter leur conscience envers la duchesse Havoise qui les engraisait, ont cru devoir entasser d'injures contre la naissance, contre les prétentions et contre la naissance du prince Judicaël, tué au siège de Malestroit, ne peuvent pas raisonnablement faire beaucoup d'impression. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il avait pour lui presque toute la noblesse de Bretagne, et c'est un bon préjugé en faveur de sa naissance, de ses prétentions et de ses talents. Il fut suivi de proche aussitôt qu'il eut quitté la cour et obligé de combattre avant d'avoir pu rallier tout son parti ; mais sa mort en cette occasion prouve du moins qu'il n'était pas homme à s'enfuir d'une place assiégée ni à se cacher sous des casemates. Par suite de cette affaire, il resta un fond de rancune entre ses descendants et les moines de Saint-Méen. Pourtant on ne voit pas qu'il en ait éclaté rien du vivant de son fils Raoul de Montfort, premier du nom, car il n'était pas endurant et il y aurait eu trop de danger. Mais après sa mort un autre Raoul de Montfort, second du nom, fut cité par les moines de Saint-Méen à un concile qui se tenait à Redon en 1135, et il y fut excommunié au sujet de quelques débats qu'ils avaient ensemble sur des intérêts temporels. Voici l'analyse de la décision du concile : "*in christi nomine ego... humilis minister notum fiere volo... quo in rotono monasterio pro... convenimus ubi venerabilis abbas coenobii B.M. sanctorumque confessorum mevenni et judicaelis perantiqua ipsus ecclesia privilegia in proesentia nostra et proedictarum personarum protulit. Quibus diligentes perlecti palam factum est tandem abbatiam olim a judicaele, britonum rex christianissimo, regalites fendatum atque ab omni soeculari dominatione liberatam et emancipatam... verum quia in dubus nostris jam dicta abbatiae jus et dignitas per insolentiam cujus dam baronis, radulphi sulicit montfortensis, ancillata imo fere annihilata erat, vehementer condoliumus... ipsum namque raduphum, atque omnis qui se dedictae abbatiae, post posito dei timore et ejus soci reverentia, rapinem exactionem seu quamlibet infestationem irrogare proesumps rint autoritate nobis a deo collata, quo ad usque resipuerint et digne satisfecerint, excommunicationi in perpetuum subjecimus, etc.*"¹⁹

¹⁹ Il n'était pas très différent de son père, car l'histoire en rapporte aussi que parmi les bretons qui vinrent au secours du roi d'Angleterre pour défendre sa province de Normandie en 1118, il y en avait peu qui fussent du mérite et de la réputation de celui-ci. Que son nom seul tenait lieu de beaucoup de troupes, et que quand il défendit Breteuil contre toutes les forces de la France, pas un ennemi n'osa y entrer quoi qu'il eût fait ouvrir toutes les portes.

" Radulphum, atque omnes qui de predicta abbacia, postposito
 " Dei timore & hinc sui reverentia, rapinam & actionem
 " seu quamlibet infestationem irrogare presumpserint,
 " auctoritate nobis a Deo Collata, quo ad usque resipuerint
 " & digne satisfecerint, Excommunicationi in perpetuum
 " Subjaceant. & c.

X
 qui vivit au deours
 de son Dauphin pour
 fonder la province de
 mande le 1118, il y
 est peu qui fussent de
 cette & de la reputation
 celui, que son nom
 et Louis de Beauclerc
 de son, & que quand il
 fonda le Breuil contre
 des forces de sa
 avec pas un laurier
 de sa & l'autre qui quit
 lui fait un vier
 des du portier.

il n'est pas bien d'ignorer de son père, car l'histoire le rapporte aussi que parmi les Bretons
 de son père n'apprend la suite. Si l'on veut de son père se fit abboué
 ou s'il mourut dans l'impenitence. Quant aux Grecs des
 " p. 117. l'origine de la nation d. Les mentions ci-dessus à l'art. de Jean de Rouy,
 Moines; ils ne sont point expliqués autrement que par les mots
 " L'origine & l'action qui sont des injures. Sous ce qu'il
 de celles que leurs Confidés avoient employés contre son oncle
 judiciaire, il ne faut pas y comprendre d'Epithete Glandarius,
 par lequel est vraiment un surnom qui se portoit, comme l'apport
 des principes d'alors & qui provenoit de ce qu'il faisoit semer du
 Gland dans les terres qui n'étoient pas propres à produire du grain,
 de son père qui avoit le surnom de Resquiten un de ses précédents, qui
 faisoit faire des champs, ainsi qu'il est observé ci-dessus au chap.
 de Monfort §. 7. mais peut être n'est-ce pas la même chose
 par rapport à la qualification filius Cham, quelque
 la même raison que historiens ont eu quelques qui avoient la première fois cette
 Eullien avoit été
 surnom de Ciceron
 a cause d'un de ses
 qu'il avoit sur la
 figure.

Sans doute il est très-convenable que l'on ait pu se tromper sur
 quelques mots, ou sur quelques dates, quand il a fallu déchiffrer
 de vieille lecture de Moines pour publier des histoires générales
 ou particulières après l'invention de l'imprimerie, quoique
 la Chronique dont il s'agit ici ne fut pas de la plus haute
 antiquité, elle avoit pourtant alors déjà cinq ou six cents ans
 de date. mais il n'y a point la ici d'erreur de lecture: c'est une simple
 monacale argutie pour lancer contre la saure d'un jugement
 Le mot Cam, qui est probablement la racine des mots Cambrien, Cambro & c.
 du grec Kaimos signifie de tout la langue Celtique. de sorte que filius Cam vaudroit dire

Rien n'apprend s'il se fit absoudre ou s'il mourut dans l'impénitence. Quant aux griefs des moines, peut-être étaient-ils de la nature de ceux mentionnés ci-dessus à l'article de Jean le Roux (chap. de Montfort), ils ne sont point expliqués autrement que par les mots *rapine* et *exaction* qui sont des injures vagues. Pour ce qui est de celles que leurs confrères avaient employées contre son ancêtre Judicaël, il ne faut pas y comprendre l'épithète *Glandarius*, parce que c'est vraiment le surnom qu'il portait, comme la plupart des princes d'alors et qui provenait de ce qu'il faisait semer du gland²⁰ dans les terres qui n'étaient pas propres à produire du grain, de même qu'avait été surnommé *Pasquiten* un de ces prédécesseurs, qui faisait faire des étangs, ainsi qu'il a été observé ci-dessus au chap. de Montfort. Mais peut-être n'est-ce pas la même chose par rapport à la qualification *Filius Cham*. Quelques historiens ont cru que ceux qui avaient les premiers recueilli cette vieille chronique s'étaient trompés à la lecture et ont supposé qu'il était écrit *Filius Conani* ou tout au moins *Chonani*.

Sans doute il est très concevable que l'on ait pu se tromper sur quelques mots, ou sur quelques dates, quand il a fallu déchiffrer de vieille écriture de moines pour publier des histoires générales ou particulières après l'invention de l'imprimerie. Quoique la chronique dont il s'agit ici ne fût pas de la plus haute antiquité, elle avait pourtant alors déjà cinq ou six cents ans de date. Mais il n'y a point ici d'erreur de lecture : c'est une pointe monacale aiguisée pour lancer contre le pauvre défunt Judicaël. Le mot *Cam*, qui est probablement la racine des mots *cambrure*, *cambrer*, etc, signifie *le Tort* en langue celtique. De sorte que *Filius Cam* voulait dire *fijs du Tort*. En effet le duc Conan, père de Judicaël, était surnommé *Conan le Tort*. Seulement le moine chroniqueur, distrait par une plaisanterie aussi ingénieuse, avait commis une faute d'orthographe et mis une lettre de trop, à moins qu'il n'eut écrit *Kam*, dans lequel cas l'orthographe aurait été observée et la faute serait au copiste : toutefois est-il qu'il a mis *Filius Cam*, de dessein prémédité, et n'a point voulu mettre *Conan*. Ce qu'il y avait d'inconsidéré, c'est qu'un trait aussi subtil ne pouvait blesser Judicaël de la part des moines sans ricocher contre la duchesse qui les payait et surtout contre ses enfants, car leur père se trouvait aussi lui *Filius Cam*. Heureusement ni leur père, ni leur oncle ne s'en seraient offensés de leur vivant, car l'on voit dans la donation de Belle-île sus référée et souscrite par tous les deux, que le même surnom est employé "*Gaufridus conani, curvi, filius...*" Le même surnom, après le gain de la première bataille de Conquereux avait

²⁰ D'autres prétendent qu'il fut surnommé *Glandarius* par la même raison que Tullius avait été surnommé *Cicéron* à cause d'un saing[?] qu'il avait sur la figure.

donné lieu au proverbe qui dit "*C'est à Conquereux, proche Derval, où 1^{er} le tort l'emporte sur le droit...*"²¹

Tout le sel de la raillerie monacale s'était trouvé perdu pour la postérité, parce que les historiens et les correspondants dont ils s'étaient servis pour compiler des extraits n'entendaient point assez le celtique, et ne s'étaient point d'abord occupés d'en faire une étude suffisante : à la vérité la présente occasion n'est pas la plus importante où cet inconvénient se fasse sentir. Du reste il n'y a plus dans la même chronique qu'une autre obscurité à éclaircir. Elle résulte des expressions suivantes "*Diderunt... et tolam ecclesiam de gadel cum toto cimeterio*" ; car ceci ne se rapporte qu'à l'église et au cimetière de Saint-Méen, qui n'avaient point encore de nom avant d'être fondé, de sorte que le monastère bâti dans la commune de Gaël se nommait alors monastère de Gaël comme l'indique le titre de sa chronique. Ce ne fut que par la suite qu'il prit le nom particulier de Saint-Méen et jamais ni l'église, ni le cimetière de Gaël n'en ont dépendu ; au contraire, la paroisse de Saint-Méen avait toujours été obligée, jusqu'au moment de la Révolution, de se rendre, en mémoire de l'ancien démembrement, une fois chaque année processionnellement à l'église de Gaël : la Révolution abolit cet usage et il est fort sage de ne le pas rétablir, parce qu'il occasionnait ordinairement des contestations et souvent même des querelles sanglantes.

Le monastère de Saint-Méen avait eu dans son principe la suprématie sur celui de Paimpont, ainsi qu'il sera expliqué à l'article de celui-ci, mais elle cessa dès l'an 1211. Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, obtint en 1643, la permission de convertir le monastère de Saint-Méen en séminaire pour son diocèse et y établit des lazaristes ; cela fut ensuite confirmé par lettres patentes de 1646, portant union de la mense conventuelle, des offices claustraux, et des bâtiments de l'ancienne abbaye au nouveau séminaire. Un peu avant cette époque, c'est-à-dire en 1630, Pierre Cornullier, évêque de Rennes et abbé de Saint-Méen, y avait fondé un hôpital pour loger les pauvres pèlerins qui venaient se faire guérir de la galle et de la lèpre, maladies sur lesquelles le patron du lieu passait pour opérer des cures miraculeuses. La fondation subsiste encore et est desservie par deux sœurs hospitalières, mais la ferveur du pèlerinage a beaucoup diminué.

²¹ Mais le proverbe aurait dû cesser quand la seconde bataille qui se donna dix ans après dans le même lieu, car Le Tort ne l'emporta pas et au contraire y fut tué.

Chap. 4, art. 2.

Commune de Gaël, son ancien château, celui de Comper, ses eaux hydrophobiques.

Le bourg de Gaël est actuellement moins grand que celui de Saint-Méen, mais la commune rurale dont il est le chef-lieu est beaucoup plus étendue. Le bourg est aussi à la distance de quatre lieues de la ville de Montfort, du côté de l'ouest, sur le bord de la rivière de *Moeud* et sur le grand chemin de Ploërmel à Dinan. L'on ne répétera point ce qui a été dit relatif à cette commune sous d'autres articles et spécialement sous l'article Saint-Méen qui précède celui-ci comme chef-lieu de canton. Ce qui reste à en dire c'est qu'il y avait autrefois un château du nom de Gaël que la tradition répute le plus ancien ou du moins le plus célèbre de tous ceux du pays. Elle suppose que les premiers bretons, à leur retour d'Angleterre après la retraite des romains en 447, l'avaient fait bâtir pour y fixer le siège du petit royaume qu'ils fondèrent d'abord sous le nom de Domnonée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les rois domnonéens Juthaël et après lui Judicaël, son fils, y ont résidé au sixième et septième siècle, ainsi qu'Hérispoé leur descendant, qui a daté de cet endroit une ratification de certaines donations de ses ancêtres en faveur des moines de Redon encore au milieu du neuvième siècle²². Comme ce petit royaume ne comprenait au commencement ni l'évêché de Rennes, ni l'évêché de Nantes, ni même une grande partie de l'évêché de Vannes, il fut sans doute nécessaire de s'entourer de quelques places d'armes. Le cordon de première ligne, du côté de l'évêché de Rennes, semble encore aujourd'hui reconnaissable depuis le Mont Saint-Michel jusqu'à Redon, où l'on voit Dol, Bécherel, Montfort, Lohéac, avec plusieurs châteaux jadis fortifiés dans le même alignement, tels que celui de Montmuran, commune des Iffs, dont il a été parlé ci-dessus ; celui du Chatellier, commune de Talensac, dont il n'existe plus que quelques vestiges sur le bord de la rivière de *Moeud* ; celui du Molant, à l'endroit où passait autrefois la route de Lorient à Rennes, commune de Bréal, sur le bord de la même rivière au-dessous de Mordelles, qui a été démoli en 1772 pour se rebâtir à la moderne plus loin de la rivière ; celui de Blossac, commune de Goven, aussi démoli et rebâti à la moderne à l'embouchure de la rivière de *Moeud* dans celle de Vilaine ; enfin celui de Bagut, celui de la Courbe, etc., commune de Guichen, sur le bord de la rivière de Vilaine. La seconde ligne paraîtrait également assez bien dans le château de Montauban, dans celui de la Chasse, dans celui de Boutavent, celui de Plélan, celui de Comper, etc. Au reste le château de Gaël lui-même n'annonce point, par tout ce qu'il

²² (*Hist. Bret.* p. 58).

en reste de vestiges, avoir jamais dû être bien défendable. Il était bâti au bas du bourg du côté d'occident, sur le bord de la rivière, dans l'espace qui sert maintenant de champ de foire. La rivière, qui était coupée en cet endroit par une chaussée, formait au-dessus un étang désormais envasé et desséché en prairie. Des douves, qui se voient encore autour de l'emplacement du château, étaient sans doute alors beaucoup plus profondes et s'inondaient à volonté par des écluses pratiquées dans la chaussée de l'étang ; mais malgré cela le terrain n'a jamais pu avoir beaucoup d'élévation et devait nécessairement être dominé du côté du bourg au-dessous duquel il se trouve. Ce qui faisait vraisemblablement sa plus grande sûreté, c'est qu'il était comme perdu au milieu d'une vaste forêt qui s'étendait alors depuis Montfort jusqu'à Ploërmel par Paimpont, et depuis Plélan par Saint-Méen, Loudéac et Moncontour, jusqu'aux environs de Corlay d'où elle revenait former une ceinture par la Nouée. L'on devait donc y être à peu près comme les indigènes d'Amérique dans leurs mornes et leurs savanes, c'est-à-dire très difficile à approcher par des troupes étrangères, au milieu d'un pays aussi couvert dont elles ne connaissaient point assez bien les défilés et où les vivres leur manqueraient. Néanmoins le château de Gaël fut dévasté par les normands en 920, comme il a été dit ci-dessus, et il le fut de nouveau par Bertrand Du Guesclin en 1373, temps depuis lequel il n'a plus existé.

Le château de Comper, célèbre aussi dans l'histoire de Bretagne, n'est qu'à une lieue au sud-est du bourg de Gaël, au bord de la forêt de Paimpont. Il est bâti sur un roc vif, entouré par quatre étangs, un du côté du midi, un du côté de l'orient, et deux du côté du nord, si bien qu'il n'est accessible que du côté d'occident. La douve qui en défend l'approche, de ce dernier côté, n'est ni large ni profonde et ne ressemble qu'à un canal de déversoir pour l'étang supérieur. Ce canal n'était autrefois ni plus large ni plus profond qu'aujourd'hui parce qu'il est taillé dans un rocher. Les autres fortifications ne consistent que dans quelques vieilles tourelles d'une construction assez commune et qui ne se soutiennent plus que par l'entrelacement du lierre qui les entoure et les surmonte. L'on peut appliquer à ce fameux château ce qui vient d'être observé par rapport à celui de Gaël, c'est-à-dire qu'il était plus difficile à venir trouver qu'à prendre, lorsqu'on y était arrivé. Aussi voit-on dans l'histoire qu'il fut pris, en 1595, par seize hommes seulement. A la vérité ils ne s'y étaient introduits que par surprise, mais enfin ils s'en rendirent maîtres après leur entrée, malgré tous ses retranchements intérieurs et toute sa garnison. Si le maréchal d'Aumont n'était pas venu l'attaquer en personne et n'y avait pas été tué quelques mois avant, ce château, comme forteresse, n'aurait jamais mérité que l'histoire en fît mention. La terre de Comper appartenait à la maison de Laval, à cette époque de 1595, par suite de son alliance en 1406 avec la

maison de Montfort dont les circonstances seront expliquées ci-après à l'article de Paimpont.

Quant à l'étymologie du nom de Gaël, l'on ne s'attachera point ici à l'opinion de quelques auteurs qui autoriseraient à y chercher l'origine de la dénomination donnée à tout le peuple celte, d'après un passage de Strabon où il est écrit : "*vox celtae quasi gaëltoe non inconcinne de rivari potest. Nam littera G. ignota erat viteribus latinis, itaque C. pro G. ubique ponebatur ; enim vero C. ita ipsius G. vius obüt ut interdum, monente fabio, per G. sonaret.*". Le mot *Gaël* signifie en langue celtique *rempart fait de pieux, palissade, ou haie*. Or c'est évidemment ce qui avait fait ainsi nommer le château puisque l'on dit encore maintenant au pays, en parlant du terrain qui se trouve dans les environs de ce château, les *Hayes de Gaël*, ce qui n'est qu'un pléonasme en langues différentes. Au surplus que la dénomination du peuple entier dérive de cette origine, ou d'un mode général de fortifications pareilles, ou de son caractère belliqueux, ou de son habitation au milieu des forêts, ou de la longueur ou de la couleur blonde de ses cheveux, ou même de toute autre cause, c'est une chose de simple conjecture sur laquelle beaucoup d'auteurs ont fait des dissertations sans offrir rien positif et que l'on n'entreprendra point de déterminer.

Les curés de cette commune sont en possession, de temps immémorial, d'une recette qu'ils se transmettent de l'un à l'autre, sans que l'on sache comment, pour la composition d'une eau réputée spécifique contre la rage. Il y a des dépôts de cette eau dans beaucoup d'endroits de la Bretagne et spécialement dans la ville de Rennes chez les sœurs hospitalières. Le rédacteur de la présente notice, qui n'est pas plus crédule qu'il ne faut, a vu des effets d'après lesquels il n'est pas possible de douter que ce remède ait une grande efficacité, du moins sur l'imagination.²³

²³ Il se trouve au bourg de Gaël une chapelle à laquelle, lors de l'introduction du christianisme, a été donné le nom de Saint-Lucas qu'elle conserve encore : c'est le nom d'un des apôtres qui passait pour pratiquer la médecine ; et ce pourrait bien être un indice de l'hospice sanitaire que les druides y avaient fondé, notamment pour les maladies hydrophobiques.

Chap. 4, art. 3.

Commune de Saint-Malon, monument réputé druidique, particularité sur un fanatique célèbre, singularités du paysage.

Saint-Malon se nommait anciennement *Saint-Mellon*, du nom de son patron qui est fêté dans le calendrier le 22 8^{bre}. C'est un mot dont la prononciation et l'orthographe se sont altérés par la suite des temps ainsi qu'on le reconnaît dans beaucoup d'autres. La tradition veut qu'il fût natif de cette commune. Ce qu'il y a de certain, c'est que la légende le déclare breton d'origine, d'une naissance distinguée et de culte païen. Elle dit qu'il fut envoyé à Rome, porter aux empereurs Valerien et Gallus, le tribut de son pays l'an 260 de notre ère ; que s'y étant converti à la religion chrétienne, le pape saint Etienne le fit prêtre et qu'un ange vint pendant la messe lui apporter un bâton en lui déclarant que Dieu l'avait élu évêque de la ville de Rouen : c'est dans cette ville qu'il a dû mourir le 22 8^{bre} de l'an 311, après avoir été évêque pendant environ 50 ans. Il fut canonisé et comme, en faisant bâtir trois églises dans la ville de Rouen, il en avait aussi fait bâtir une dans son pays natal, celle-ci se plaça sous son invocation et en reçut le nom qu'elle porte.²⁴

La commune de Saint-Malon est de médiocre étendue et son chef-lieu un assez petit bourg, à trois lieues ouest sud de la ville de Montfort. Son territoire, passablement fertile, borde le côté nord de la forêt de Brécilien, autrement forêt de Paimpont. Une vieille tradition locale et les vraisemblances suivantes annoncent que le fameux Eon de l'Etoile, prétendu magicien dont il est fait mention dans *l'Histoire de Bretagne*, aurait habité cette partie de la forêt de Brécilien qui borde la commune de Saint-Malon, vers le milieu du 12^{ème} siècle. Il se trouve en effet dans le bord de la forêt proche d'un village nommé Coy-Bois, deux cellules construites en énormes pierres de dalle, plantées debout et couvertes de pareilles pierres de dalle. Ces pierres colossales n'ont point été prises dans le lieu même et qui plus est, il n'existe dans les environs aucune carrière de cette espèce de pierres. Pourtant leur volume et leur poids permettent difficilement de concevoir comment il aurait été possible de les transporter de loin, et même de les planter ; car assez d'hommes ne pourraient pas y mettre la main ensemble pour que leurs forces réunies suffisent à les soulever et surtout à placer celles qui sont

²⁴ Il y avait encore un Mellon à la bataille des Trente en 1351, et il y a même aujourd'hui dans le pays une famille qui se nomme de Mellon. On [note ?] malgré l'observation des chronologistes que ni les romains, ni les celtes n'ont connu l'article et que tout nom qui en est surchargé doit être supposé plus nouveau ; il n'en est pas moins vrai que cette fantaisie du Moyen-âge s'est communiquée quelques fois à d'anciens noms ; de sorte que la particule jointe à un nom de famille n'est point une raison absolue de penser qu'il ne puisse pas être originairement d'une haute antiquité.

couchées horizontalement sur le haut des autres pour former la couverture : il a fallu nécessairement y employer le secours de quelque machine mécanique.

De plus, à côté de ces deux cellules en pierres gigantesques l'on remarque, à l'est sur le penchant d'une montagne, une fontaine creusée dans le roc vif, qui est entourée de grosses pierres de bahut en forme de sièges ; il a fallu les y transporter aussi de main d'hommes dans une pente très rude et sur laquelle il n'était pas facile de se soutenir. L'on voit que des arbres avaient été plantés autour de cette fontaine en leur creusant dans le roc vif des fosses assez larges et assez profondes, ce qui n'était pas un petit travail. Quelques-uns de ces arbres, essence de chêne, existaient encore il y a quarante ans et paraissaient d'une grande vétusté. Enfin des degrés, comme ceux d'un escalier, étaient taillés dans le roc vif pour descendre des deux cellules à la fontaine. Ces degrés sont recouverts par intervalles d'une pelouse, résultat de la poussière et du charriement des eaux supérieures, mais il est facile de les retrouver partout en les découvrant. La montagne est élevée au-dessus d'une vallée profonde et la fontaine est à peu près au milieu de sa pente, si bien qu'en regardant d'en bas elle semble jaillir comme par enchantement du haut d'un rocher.

Le vulgaire attribue ces ouvrages aux fées, ou au prétendu géant Gargantua ; quelques personnes plus instruites supposent que cela pourrait bien remonter jusqu'aux temps du culte druidique, dont les deux cellules auraient été des autels. Il est certain que les druides exerçaient leur culte dans les forêts, que ni les romains dans leur conquête, cinquante ans avant notre ère, ni les normands dans leur invasion, au milieu du dixième siècle, n'ont dû s'occuper beaucoup à détruire des choses inanimées qui ne pourraient leur produire aucun profit ni leur occasionner aucun tort. Mais pourtant l'on trouve dans l'histoire que l'empereur Tibère, monté sur le trône l'an quatorze de notre ère et mort l'an trente-sept, avait rendu un édit pour faire égorger tous les druides, détruire leurs bois et les objets de leur culte dans les Gaules. A la vérité, cet édit n'eut pas une exécution entière jusque dans la Bretagne, car il y avait encore dans cette partie des Gaules un grand nombre de druides au septième siècle sous le roi saint Judicaël. Ce fut lui qui acheva de détruire leur culte. Cette guerre de religion, qui contribua peut-être à le faire canoniser, pourrait bien aussi avoir entré pour quelque chose dans les troubles de son gouvernement qu'il finit par abdiquer ainsi qu'il a été dit ci-dessus.²⁵ Mais l'on peut aussi n'attribuer ce monument qu'à Eon de l'Etoile, car il est vrai qu'il a habité la forêt de Brécilien et cela se

²⁵ Quoiqu'il en soit, on voit dans le concile de Nantes de l'an 658 qu'il y avait encore sur pied des arbres de l'ancienne superstition des druides et qu'il y avait aussi d'anciennes pierres où le peuple allait porter des chandelles, etc.

prouve par un passage de l'une des *chroniques britonnes*, extrait des vieux manuscrits de l'église de Nantes, qui est ainsi conçu : "*Anno 1145... obüt lucius papa... cometa uisa est, myems tedida et arbores fuerunt steriles... cremantur quiburdam inhabitantium gladio et fame peremptis et aliae multae heremitarum mansiones in brefelien et alies forestis, a quodam heretico ipsas forestas cum multis sequacibus habitante... deum se faciebat incujus etiam fidei... multi per diversas provincias, proesertim in alethensi episcopato, diversa us que ad mortem pertulere supplicia... eudo erat nomine, de pago lodia cense ortus.*".

Les historiens, et particulièrement Lobineau, rapportent que ce fanatique passait pour magicien, ayant toujours à son gré par le ministère des démons, or, argent, vêtements précieux, chevaux, oiseaux, viandes délicates, enfin tout ce qui peut contenter un homme ambitieux et sensuel ; que lui et ses sectaires se retiraient dans les forêts, que leur retraite ordinaire était dans la forêt de Brécillien... qu'il fut enfin saisi et amené à Reims où il fut condamné dans un concile... qu'on vit ensuite "*dans la mort de ses disciples, que le mensonge a quelquefois ses martyrs comme la vérité, et que pas un ne donna des marques de repentir, quoi qu'on leur fit endurer plusieurs supplices dans le diocèse de Saint-Malo pour le zèle de l'évêque nommé Jean de La Grille.*"

Outre les motifs qui viennent d'être donnés, pour ne pas remonter l'origine du monument dont il s'agit au-delà du temps d'Eon de l'Etoile, comme pouvant avoir été destiné aussi à l'exercice de son culte, quoi que l'on ignore quel culte il exerçait, ni même s'il en existait aucun, il est possible encore de tirer quelques inductions du nom du village Coy-Bois ; car le mot *Coy*, dans le langage gaulois qui succéda au celtique et devait avoir cours du temps d'Eon de l'Etoile, signifie *caché* ou *mystérieux*. Ce nom aurait donc voulu dire bois mystérieux dans le langage de ce temps-là, tandis qu'il ne saurait convenir au temps du culte druidique parce qu'alors la langue celtique et la langue latine étaient les seules usitées au pays. Enfin l'on peut même tirer une autre induction d'un proverbe local, qui a eu longtemps cours et qui n'est pas entièrement oublié : les sorciers de Concoret. Les deux cellules ci-dessus décrites sont à peu près à moitié chemin entre la commune de Saint-Malon et la commune de Concoret. Il n'est pas absolument invraisemblable que les habitants de cette dernière commune auraient reçu leur sobriquet à cause de quelques disciples du prétendu magicien Eon de l'Etoile qui se seraient trouvés ou plus nombreux, ou plus marquants lors de la condamnation qu'ils subirent.

Au surplus, pour la commodité de ceux qui, soit par doute, soit par curiosité, désireraient visiter cet ancien monument du culte

druidique, du culte d'Eon de l'Etoile, ou de tout autre quelconque, l'on va leur en tracer ici l'itinéraire. Il faut, en partant du bourg de Saint-Malon, se diriger au sud jusqu'à la forêt pour la côtoyer ensuite dans la direction de l'ouest. C'est d'ailleurs une promenade extrêmement agréable à faire, surtout dans le mois de mai à l'heure où le soleil se lève ; car les saillies et les rentrées de la forêt, dans des montagnes et des vallées garnies de troupeaux, offrent alors par elles-mêmes une vue de paysage tout-à-fait romantique.

Chap. 5, art. 1.

Canton de Plélan.

De la commune de Plélan, importance de son marché, son ancien château ducal, tombeau de la duchesse Wembrit, particularités sur le duc ou roi Salomon.

Plélan, chef-lieu de canton et siège d'une justice de paix, est à quatre lieues au sud-ouest de la ville de Montfort, sur le grand chemin de Lorient à Rennes comme Montauban sur le chemin de Brest ; c'est aussi une couchée d'aller et retour, ce qui y entretient de fortes auberges et y occasionne de la consommation : la commune est encore une des plus populeuses et des plus étendues de tout l'arrondissement. Le sol n'est pas fertile, et les moines chroniqueurs qui ont cherché l'étymologie de son nom dans l'assemblage d'un mot latin avec un mot celtique, *Plebis'Lan*, se sont vraisemblablement trompés. Si les romains avaient donné le nom, ils n'y auraient pas fait entrer de celtique, non plus que les celtes n'y auraient fait entrer de latin. Il y a toute apparence que c'est à ceux-ci qu'il faut uniquement l'attribuer et qu'ils l'ont formé du mot *Ploe* qui signifie *pays*, joint au mot *Lann* qui signifie *lande*. La ressemblance en langue celtique du mot *lande* et du nom de *temple* les a fait souvent confondre par les étymologistes qui n'y ont pas fait une suffisante attention. La vérité est que cette commune de Plélan, malgré tous les défrichements successifs qui y ont été faits, se compose encore de plus de deux tiers de landes stériles et désertes. Mais il s'y tient tous les samedis un marché très fréquenté, surtout pour les fils, pour les cuirs, et pour les grains, ce qui, joint au passage de la grande route, y répand une aisance à peu près égale à celle des pays les plus productifs. Il s'y tient aussi chaque année cinq foires, des meilleures de l'arrondissement, et le commerce y devient une compensation de sa stérilité territoriale. La circonscription de justice de paix se trouve, par les motifs sus expliqués, la plus étendue de toutes celles de l'arrondissement ; car elle va jusqu'à cinq lieues du côté du sud-est, et presque à pareille distance du côté du nord-ouest.

Il y avait autrefois dans la commune de Plélan, à un demi-quart de lieue au nord-ouest du bourg, un château où les souverains de Bretagne allaient de fois à autre fixer leur résidence. Tout ce que l'on en voit aujourd'hui ne consiste plus que dans un vieux monticule aplati, entouré d'un fossé circulaire au-dessous d'un marais jadis en étang, comblé par le sédiment des eaux comme il doit nécessairement arriver par la succession des siècles. Ce château n'a jamais dû être bien fort, car il était dominé d'occident par la forêt de Brécilien et d'orient par un coteau très élevé derrière le village du

Gué, sur le bord du ruisseau de la Ruisselée. C'est là que fut pris en 874 le roi Salomon, qui était venu s'y renfermer pour se soustraire aux suites de l'insurrection qui éclata contre lui aux états de Vannes et qui était excitée par Pasquiten, son propre gendre. Ce roi Salomon avait usurpé la souveraineté de Bretagne dix-huit ans avant, c'est-à-dire en 856, assassinant de sa main au pied d'un autel dans une église de l'évêché de Vannes le roi Hérispoé, qui était son cousin et son filleul dont il avait la régence pendant la minorité, ainsi qu'il résulte de deux actes de donation faites aux moines de Redon, en 855, qui portent : "*mundi termino appropiquante, erispoius gratia dei provinciae britannicae princeps... notum sit omnibus... rogante me venerabili abbate convoione cum suis monachis, et interveniente consobrino inco salomone, sinus que consilium dante est que hoc ipsum verbum dicente, etc.*" Puis encore dans un autre : "*cum communis consilio at que consensu consobrini mei salomonis filii que mei conan, etc.*".

Salomon manifesta par la suite beaucoup de remords de l'assassinat qu'il avait commis sur la personne de son cousin, mais pourtant pas jusqu'à restituer la couronne qu'il avait usurpée. Seulement il envoya au pape sa "*statue de grandeur naturelle en or massif, avec une mule richement enharnachée, trente pièces de tapisseries brodées en laine de différentes couleurs, trente peaux de cerfs, trente pièces de drap pour habiller les gents du Pontife, et s'obligea en outre de lui payer une rente chaque année*". Il fit de plus bâtir un monastère dans la commune de Plélan, le dota par des fondations et y fit venir les reliques de saint Maixent, qui étaient alors en grande vénération. Tout cela lui procura bien une absolution du pape ; mais Pasquiten son gendre, jaloux de ce qu'il voulait faire couronner son fils Wigon, s'étant joint à Gurvand, gendre d'Hérispoé, pour ranimer l'indignation du peuple encore mal assoupie, Salomon et son fils Wigon furent poursuivis et forcés dans le château de Plélan. Le fils fut mis à mort, et le père emmené en Basse-Bretagne dans la commune de Ploudizy proche Landerneau, où les yeux lui furent crevés, ce qui le fit mourir deux jours après.²⁶

Ce roi Salomon, troisième et dernier du nom en Bretagne, fut placé au nombre des saints et canonisé comme martyr par le pape Anastase III, l'an 910 ; il fut bâti une église à l'endroit de sa sépulture et le maître-autel établi sur sa tombe : cette église, qui est devenue succursale de celle de Ploudizy, prit alors et a toujours conservé depuis le nom de *La Martyre*. C'est là que se tient, sous le même

²⁶ Le prince Gurvand passe pour le guerrier le plus intrépide qu'ait jamais produit la nation bretonne. L'histoire en rapporte des traits étonnants, mais elle laisse ignorer son nom véritable, car celui-ci n'est qu'un surnom qui désigne la force réunie au courage, qu'il n'a pas pu avoir dès sa naissance.

nom, une des plus célèbres foires à chevaux de toute la Basse-Bretagne.²⁷

L'épouse de Salomon, nommée *Wembrit*, c'est-à-dire en langue celtique *Blanche de Bretagne*, était morte en 865, au château de Plélan, et avait été inhumée dans l'église de cette commune où l'on voit encore son tombeau. Le nom d'Erispoë paraît aussi composé de trois mots celtiques, *Herr'Is'Poué*, qui signifient à la lettre *héritier sous puissance, ou sous régence* ; ce ne serait donc probablement qu'une simple désignation d'état qu'il lui aurait été donnée à cause qu'il resta sous la régence de son cousin Salomon. L'on trouve dans la dynastie des souverains de Bretagne plusieurs princes qui ont porté le même surnom et selon toute apparence par le même motif. Gurmailhon, dont il sera parlé ci-après au chap. de Bréal, en fournira un autre exemple. Les historiens, faute d'entendre assez bien la langue, ont souvent pris de pareils surnoms composés pour les noms véritables qu'ils ne se sont point occupés à rechercher et qu'ils ont laissés inconnus. Ils ont même quelques fois supposé plusieurs princes et plusieurs seigneurs où il n'y en avait qu'un seul, en confondant les noms avec les divers surnoms sous lesquels ils se trouvaient désignés dans différents actes et différentes chroniques. C'est que, ni eux, ni les personnes auxquelles ils se sont adressés pour avoir des extraits d'archives et des notes locales, ne se sont assez bien pénétrés de la nécessité d'étudier d'abord la langue particulière du pays et du temps dont ils avaient à traiter.

²⁷ Les moines chroniqueurs ont voulu excuser l'assassinat commis par Salomon en disant qu'il était fils du frère aîné de Nominoë : mais quand cela serait vrai, il n'aurait pas eu plus le droit, car Nominoë n'avait point hérité au préjudice de son frère d'un titre de souveraineté existant dans la famille ; il l'avait reconquis sur Charles le Chauve, roi de France, sans nuire à ce prétendu frère aîné qui n'aurait pu conséquemment transmettre aucun droit héréditaire à son fils Salomon.

Chap. 5, art. 2.

De la commune de Paimpont, de son abbaye, de la forêt, conjectures sur les raisons politiques qui l'ont fait aliéner ainsi que la terre de Montfort, motifs des moines pour faire prendre ère des évènements de la maison de Montfort et de celle de Lohéac, des forges, des blanchisseries.

Le chef-lieu de la commune de Paimpont est à quatre lieues, ouest-sud, de la ville de Montfort, au milieu de la forêt de Brécilien. Cette commune a autant de population que celle d'Iffendic, dont il a été parlé ci-dessus, et peut-être encore plus d'étendue territoriale à cause de son immense forêt : ce sont sans contredit les deux plus grandes de tout l'arrondissement. Celle-ci n'a point de bourg ; car tous les bâtiments qui entourent l'église ne composent pas plus de trois ou quatre ménages et ces bâtiments étaient dépendants de l'abbaye. La population aussi n'est point disséminée sur toute la surface du territoire, comme partout ailleurs ; elle est ici divisée par grands villages ou hameaux dans des espaces de la forêt. L'église fut fondée en l'an 630, par le roi Judicaël, à titre de monastère comme succursale de celui de Saint-Méen, dont l'abbé resta supérieur des religieux de Paimpont jusque vers l'an 1211. Ce ne fut qu'à cette dernière époque qu'ils furent faits chanoines réguliers et qu'ils eurent un abbé particulier, ainsi qu'il résulte de la propre chronique où se trouve le passage suivant : "*Anno 1211. Obüt petrus de lohéac... his temporibus monachi de pen'pont facti sunt canonici regularis et fuit primus abbas in illa regula quidam gaufridus porcus... tempore petri macloviensis episcopi, radulphi de montfort et petri de lohéac*".

Ce passage prouve néanmoins que ce ne fut pas précisément en 1211, mais quelque temps avant, puisque la chose était arrivée au temps de Pierre de Lohéac et que cette année-ci est celle de sa mort. Les historiens avaient répandu là-dessus une incertitude qui a porté le rédacteur de cette notice à s'y arrêter un peu : les uns assignaient l'époque à 1150, les autres à 1173 ; et les autres enfin à 1182. Ce qu'il y a de certain, c'est que la chronique particulière que l'abbaye de Paimpont a commencé de tenir, comme les autres abbayes, remonte à 1154 et point au-delà.

Quant au motif qui engageait cette abbaye à prendre, dans sa chronique, ère des évènements privatifs à la maison de Montfort et à celle de Lohéac, c'est que c'était une seule et même famille descendante, comme on l'a expliqué ci-dessus, du roi Judicaël fondateur de cette abbaye. En effet Raoul de Montfort, fils de Judicaël Glandarius tué au siège de Malestroit, avait pour frère cadet un autre Judicaël qui fut seigneur de Lohéac. Cette branche de

Lohéac subsistait encore en 1211, et ne s'éteignit qu'en 1382 où elle tomba en quenouille dans la personne d'Ysabeau, dame de Lohéac et de la Roche Bernard ; pour lors elle rentra dans la branche de Montfort par le mariage d'Ysabeau avec Raoul de Montfort, deuxième du nom. C'est de ce mariage que naquit un fils nommé Guillaume de Montfort qui fut évêque de Saint-Malo et cardinal, décédé en 1432, plus un fils nommé Jean de Montfort qui épousa Jeanne de Laval, fille et unique héritière de la maison de Laval, en 1406. Voici la pierre d'achoppement de la plupart des historiens et des lecteurs trop peu attentifs au sujet de la famille de Montfort, parce qu'ici le nom fut changé. Jean de Montfort prit celui de Laval et s'appela Guy XIII, soit par des conventions matrimoniales, soit par des convenances politiques restées inconnues ; car il se pourrait bien que son nom, qui se trouvait le même que celui sous lequel avait été disputée la souveraineté de Bretagne contre Charles de Blois à la fin du dernier siècle, fut, au commencement de celui-ci trop malsonnant à la cour de France malgré tout l'éloignement de parenté. De quelque cause que cela vienne, il changea son nom et ne l'a point transmis à ses descendants. La maison actuelle de la Trémoille est issue de ce mariage et en a recueilli les biens de l'ancienne maison de Montfort, vendus par elle d'après la permission de 1627, dont il a été parlé ci-dessus : la forêt de Paimpont et celle de Lohéac firent partie de cette grande aliénation.²⁸

Il se présente ici un rapprochement historique à faire, qui induirait à penser que l'aliénation des biens de la maison de Montfort par les ducs de la Trémoille pourrait ne leur être imputable ni à prodigalité, ni à insouciance. C'est que l'année d'avant la permission qu'ils prirent pour aliéner, en l'an 1626, le roi de France Louis XIII et son impérieux ministre le cardinal Richelieu, n'ayant apparemment pas trouvé le duc de Penthièvre assez docile pour consentir à s'exécuter soi-même, envoyèrent Jean de Rochegude, exempt des gardes, avec ordre de faire démolir les fortifications de la ville de Guingamp, chef-lieu de la terre de Penthièvre. Comme ce fut précisément l'année d'après, c'est-à-dire en 1627, que les ducs de la Trémoille, en vertu de la permission qu'ils avaient reçue, commencèrent à démolir leur château de Montfort et à en aliéner toutes les dépendances qu'ils possédaient au pays, peut-être qu'il en fut comme du changement de nom et que des considérations politiques y contribuèrent pour quelque chose.²⁹

²⁸ André de Laval, maréchal de France et seigneur de Lohéac en 1455 était issu de ce mariage.

²⁹ Le château du Gâvre et toutes les forteresses de la maison de Rohan furent démolies à la même époque.

La cure de Paimpont était avant la Révolution desservie par les moines eux-mêmes et il n'y avait pas de prêtres séculiers dans cette commune. L'église et le monastère se trouvent bâtis dans un angle sur un rocher qui s'avance au milieu de l'étang. La forêt qui entoure l'étang, présente des points de perspective variés qui rendent la situation très pittoresque. Quant à l'étymologie du nom, il paraît qu'elle vient de ce qu'il y avait un pont pour passer le ruisseau dans cet endroit, avant que l'on bâtît le monastère et que l'on fit un étang ; car il résulte du passage ci-dessus de la chronique de cette abbaye qu'elle orthographiait alors *Pen'Pont*. Or l'altération d'orthographe qui se serait introduite par la suite n'est pas autre que dans le nom de Paimpol, écrit en celtique *Pen'Poull*, c'est-à-dire *bout de la rade*, et dans Penthièvre écrit en celtique *Pen'Trew*, c'est-à-dire *bout de la rivière de Trieux* qui prend sa source à l'étang de Coëtmaloën dans le duché de Penthièvre d'où elle passe à Guingamp, Pontrieux et Paimpol. Le nom celtique *Pen'Pond* semble également ici devoir être pris pour la vraie étymologie qui aurait signifié le *bout du pont*.

Les forges sont à une lieue au sud-ouest de l'église de Paimpont, au bout de la forêt proche le grand chemin de Lorient à Rennes. C'est la principale usine de tout l'arrondissement, et même pour ainsi dire la seule qui mérite ce nom. Elle occupe environ trois cents ouvriers, forgerons, bûcheurs, charbonniers, voituriers, etc., qui nourrissent de nombreuses familles, indépendamment des cloutiers et autres ouvriers et artisans, soit en fer, soit en bois, qu'elle fait encore vivre dans ses alentours. Il ne s'y fabrique pas moins de deux milliers de fer par jour, et ce fer est le meilleur de toute la Bretagne pour la clouterie, les chaînes, les liens, les crampons, etc., dont il est fait une grande consommation pour la marine, parce qu'il est de la qualité la moins cassante. Le minerai et la castine sont extraits à ciel découvert, presque à la surface de la terre, dans la forêt même et à moins d'une lieue de distance du fourneau ; mais le filon s'épuise sensiblement, au point de faire craindre qu'il n'ait pas désormais pour plus de dix ou douze ans de durée. Les propriétaires de cette forge font sonder le terrain dans tous les environs jusqu'à deux ou trois lieues de circonférence. S'ils ne réussissent pas à trouver d'autre minerai lorsque celui-ci leur manquera, ils seront obligés d'abandonner cette usine, qui est de plus d'un million de capital et procure le principal moyen d'existence qu'aient les habitants du Pays. L'exploitation se fait par une société de cent actionnaires, ou plutôt de cent actions, car il est peu d'actionnaires qui ne réunissent plusieurs actions : il y en a même qui en réunissent au-delà de trente. Les constructions, quoique d'une dépense énorme, sont parfaitement entretenues. Il serait long et inutile d'en donner le détail, ce sont des étangs en quantité, des bâtiments et des mécaniques pour la fonte, pour le battage, pour la refonte, pour l'affinage, pour le pilage des scories, etc. La forêt, qui entretient les fourneaux, est la plus grande qu'il y ait

en Bretagne ; elle est aménagée en vingt-deux coupes de taillis qui produisent chaque année environ dix mille cordes de bois, qui sont exploitées et converties en charbon, sans suffire à la consommation qui en est faite. Les sociétaires achètent en outre tous les bois d'alentour qu'ils peuvent se procurer. Si le minerai leur manque, ils seront réduits à laisser cette forêt devenir futaie, comme elle l'était lorsque le duc de la Trémoille la vendit, et ce sera une nouvelle perte ajoutée à toutes les autres.

Cette commune contient des blanchisseries de fils et de toiles, dans presque tous les villages, mais surtout dans celui du Cannée et dans celui de Coganne.³⁰ Il paraît que c'est un genre d'industrie qui y est ancien et qui remonte jusqu'au temps de la langue celtique, car dans cette langue le mot *Canner* signifie *blanchisseur* : l'on ne peut guère chercher une étymologie plus convenable au nom du village. Pour ce qui est de celui de Coganne il pourrait dériver aussi du celtique *Cogenn* qui signifie *bouvillons* ou *petits bœufs*, et vraiment ceux dont se servent encore actuellement les habitants de ce pays n'ont rien qui s'y accorde. C'était anciennement dans ce dernier village que la forge de Paimpont avait été établie, lorsqu'elle n'était exploitée qu'à force de bras, avant de la construire où elle est pour en faire mouvoir les machines par le moyen des eaux. L'on voit encore dans le village de Coganne des traces de l'existence de la forge ancienne, à deux lieues à l'est de la forge actuelle, du côté de la commune de Saint-Péran.

Quant aux blanchisseries, elles sont les plus renommées de toute la Bretagne, à cause de la qualité des eaux que l'on y emploie, et peut-être à cause du serein qu'y entretient le grand entourage de forêt. Il se blanchissait dans cette commune, avant la Révolution, pour environ un million de toiles et de fils, d'après les relevés statistiques de cette époque, mais cette branche d'industrie a éprouvé beaucoup de diminution par l'affaiblissement du commerce des toiles et des fils de Bretagne qui se faisait avec l'Espagne et les colonies. L'une des opérations du blanchissage consiste à étendre sur l'herbe, dans des parcs bien enclos et destinés à cet effet, les fils et les toiles pendant la saison des rosées du printemps et de l'automne. Lorsque l'on examine, d'un point de vue bien choisi, les parcs ainsi couverts, ils présentent la forme d'un échiquier à cases de neige, dont le contraste avec la verdure de la forêt et la différente nuance des champs labourés est un coup d'œil des plus agréables qu'un voyageur puisse se procurer nulle autre part.

³⁰ L'étymologie du nom de la forêt pourrait venir de *Broc'Is'Lien* qui signifie en celtique *pays couvert de toile* et une autre partie nommée *Trécilien* du celtique *Troc'Is'Lien*, c'est-à-dire *canton couvert de toile*.

Chap. 5, art. 3.

De la commune de Maxent, fondation et destruction de son ancien monastère, réflexions générales sur la nature du sol de toute cette partie de l'arrondissement.

Le territoire de la commune de Maxent faisait autrefois partie de celui de la commune de Plélan, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué. Il est à peu près de pareille nature et composé de même d'une grande quantité de landes et de roches. Le chef-lieu est un très petit bourg situé à quatre lieues au sud de la ville de Montfort et à une lieue sud-est du bourg de Plélan. Le sol de la commune n'est vraiment productif qu'en sarrasin et en abeilles. Les fourrages y sont peu abondants et les pâturages peu nutritifs, de sorte que le seul bétail qui puisse y prospérer est le porc, la chèvre et le mouton. Néanmoins il y a quelques vallées qu'il faut excepter et c'est une observation qui s'applique généralement à toute la partie sud-ouest de l'arrondissement de Montfort. Pour suppléer à l'ingratitude de l'agriculture, les habitants s'adonnent à des métiers, particulièrement à celui de tisserand, ou de faiseur de paniers et de ruches, ou de petit marchand forain de fil, de beurre, de mercerie ou de comestibles.

Il n'y aura pas occasion de faire des articles particuliers pour toutes les communes que la réflexion ci-dessus concerne : Treffendel et Saint-Péran y sont spécialement classées. La commune de Maxent ne contient aussi rien de monumental, et tout ce qu'elle a d'historique se réduit à la fondation, faite en faveur des bénédictins de Redon par le roi Salomon en 869. Or ce qui a été rapporté à l'article de Plélan ne laisse plus rien d'important à en mentionner ici. Le monastère n'existe plus et fut détruit dans l'invasion des normands dont on aura plus sujet de parler sous l'article qui suit.

Chap. 5, art. 4.

De la commune de Bréal, étymologie du nom, ancien château rebâti à la moderne, tombeau du duc Gurmailhon, erreur sur l'étymologie du nom de sa mère, détails sur l'invasion des normands et sur les vestiges d'un campement des celtes.

Le chef-lieu de la commune de Bréal, grande, populeuse et passablement fertile, est un gros bourg à trois lieues au sud-est de la ville de Montfort. Le grand chemin de Lorient à Rennes y passait autrefois et en a été détourné d'environ un demi-quart de lieue au Nord, lors du nouveau tracé qui en fut fait il y a près de quatre-vingts ans. Ce changement dans l'alignement de la grande route a porté un préjudice ruineux au bourg de Bréal, où il y avait des bâtiments pour les auberges et pour les marchands qui ne sont plus actuellement que des mesures. Il y reste encore de vieux pavés raboteux et des halles pour un marché qui continue de s'y tenir le mercredi de chaque semaine, mais qui va toujours en diminuant, par son voisinage de Rennes et par l'amélioration de la grande route. La Révolution lui avait d'abord conservé pour indemnité un chef-lieu de canton et un siège de justice de paix, mais par la suite cette justice de paix a été supprimée et réunie à celle de Plélan dont elle forme l'extrémité orientale du ressort à plus de quatre lieues de distance.

L'étymologie du nom de Bréal est celtique, comme la plupart des autres, et répond au mot français *Culotin*,³¹ parce que les habitants de cette commune la plus rapprochée de l'ancien comté de Rennes furent les premiers domnonéens à quitter les grandes culottes bretonnes *bragoubbras* pour adopter les petites culottes françaises. Cette grande culotte bretonne est encore en usage aujourd'hui dans la commune de Campénéac, à deux lieues de Plélan, où l'on ne veut point la quitter pour prendre celle que l'on appelle la *Cuisse de Coq*. Les habitants de la commune de Bréal conservent encore maintenant en français le surnom de *Hanots*, qui est l'équivalent du nom celtique et dont quelques-uns s'offensent sans soupçonner l'antiquité de son origine.

Les historiens de Bretagne rapportent au nombre des pièces justificatives une ordonnance, signée de la main de la duchesse Anne, en date du 3 8^{bre} 1489, qui statua que les montres des hommes d'armes de l'évêché de Rennes se tiendraient à Bréal. L'on trouve également dans l'histoire que l'un des quarante citoyens qui formèrent le complot de surprendre la garnison entretenue pour le duc de Mercoeur dans la ville de Dinan du temps de la Ligue, et qui parvinrent à remettre cette ville sous l'obéissance du roi, était un

³¹ Qui se traduirait en latin par les mots dérivés du celtique *Bracoe'Alienae*.

gardien des cordeliers nommé le père de Bréal. Enfin, c'était aussi de la commune de Bréal qu'était le sieur de Tréfieux, l'un des cinq ambassadeurs que le duc de Bretagne envoya vers le roi de France au sujet de la confiscation du comté d'Etampes en 1477.

Ce qu'il pourrait y avoir de monumental dans cette commune est la tour de l'église, qui est d'une assez belle architecture et d'une élévation de quatre pieds seulement au-dessous des tours de Saint-Pierre de Rennes. Il y avait aussi autrefois à l'extrémité orientale de la même commune, sur le bord de la rivière de *Moëud*, un château fortifié nommé le Molant, mais il a été démoli et rebâti en simple château d'habitation depuis environ quarante ans, à une portée de fusil plus loin de la rivière. Au surplus il se trouve, à une lieue au midi du bourg de Bréal, sur les confins de la commune de Goven, un petit monticule artificiel qui pourrait bien être ce qu'il y a de plus monumental dans tout le département et peut-être même dans toute la province. La tradition du pays l'indique comme le tombeau d'un officier supérieur tué dans une bataille qui aurait eu lieu en cet endroit, sans en préciser l'époque. Ce qu'il y a de certain c'est que le local aurait été très commode pour une bataille et que le monticule a vraiment l'apparence d'un tertre tumulaire, tels qu'on les voit décrits dans les annales militaires de l'ancien temps. Voici à ce sujet un rapprochement de conjectures d'après lesquelles le lecteur en pensera ce qu'il lui semblera bon être.

Ce monticule artificiel, dans toute la forme des anciens tertres tumulaires, est auprès d'une fontaine qui s'appelle *fontaine de Gourmalhan*. La grande ressemblance de nom avec celui de Gourmailhon, jointe à la tradition populaire de l'inhumation d'un officier supérieur dans ce lieu, induit à soupçonner que c'est la sépulture de l'ancien duc de Bretagne Gourmailhon, fils de Pasquiten et petit fils du roi Salomon dont il a été parlé ci-dessus. Pourtant la seule ressemblance de nom, quoique réunie à la tradition locale, serait sans doute encore un indice trop faible ; mais les historiens apprennent que ce duc Gourmailhon, qui a régné en Bretagne après son père et son grand-père, est mort sans qu'on sache ni comment, ni en quel temps, ni en quel endroit. Seulement, ils disent qu'il resta jeune sous la tutelle de son oncle Alain Reinbré.³² Or le surnom *Rein'Bré* est un composé de deux mots celtiques qui signifie en effet *grand régent*, et le nom *Gourmailhon* n'est aussi qu'un surnom composé de trois mots celtiques *Gour'Mail'Hon*, qui signifient *notre petit maître*. Les historiens ont regardé inconsidérément cette désignation pupillaire comme un nom propre ainsi que pour Hérispoé et beaucoup d'autres, suivant la remarque qui en a été ci-dessus faite. Alain Rein'Bré avait défait les normands dans une bataille à Questembert proche Redon, en 879, tellement que de quinze mille,

³² Après la mort de son père en 877.

ils ne s'échappèrent qu'au nombre de quatre-cents, et ils n'osèrent revenir tandis qu'il fut à la tête du gouvernement de la province. Mais il mourut en 907, et alors Gourmailhon vit de nouveau ses états en proie à leurs attaques ; il n'est pas improbable qu'il résidât à Plélan, ainsi que l'avait fait Salomon son aïeul, et que de là il se soit avancé contre les normands jusqu'au lieu dont il s'agit pour défendre le passage de la rivière de Vilaine, qu'en venant par Nantes ils devaient effectuer soit à Pont-Réan, soit à Blossac. L'on voit encore actuellement dans le bourg de Goven des vestiges d'un ancien retranchement militaire, que les gens du pays supposent du temps de la Ligue, sans en pouvoir assigner la date, ni les circonstances. Comme l'*Histoire de la Ligue* ne fait mention ni de bataille, ni de campement en cet endroit, il se pourrait bien que les gens du pays seraient dans l'erreur et que ces vestiges remonteraient jusqu'à l'époque dont il est ici question. Toujours est-il vrai que le camp, d'après ce qu'on en peut encore reconnaître aujourd'hui, avait son front de bandière du côté d'orient, en face de la rivière de Vilaine, entre Blossac et Pont-Réan, à trois quarts de lieues de distance de l'un et l'autre point. Il était en carré rectangle et devait avoir sa barrière du côté d'occident, qui est aussi le côté où se trouve le tombeau dont on s'occupe ici. Cela pourrait faire présumer que le duc Gourmailhon n'avait pas réussi à empêcher la passage de la rivière aux normands, mais qu'aussi ils ne crurent pas devoir attaquer son camp de front et qu'ils le tournèrent par derrière. Il serait naturel alors qu'il en fut sorti et que la bataille se fut engagée dans la vaste lande où le tombeau se trouve élevé. Un camp qui n'aurait été formé que du temps de la Ligue n'eut probablement pas reçu la même direction, car l'ennemi n'était plus seulement à craindre du côté de la rivière et pouvait également venir de toute autre part.

Il y a plus, l'officier supérieur qui dut périr en cette occasion a son tombeau dans une très grande lande de plus d'une demi-lieue carrée d'étendue et qui dans son ensemble se nomme lande de Mille-Fossés ; mais la partie où se trouve le tombeau a néanmoins un nom privatif, qui confirme parfaitement la présente conjecture en y supposant l'altération du mot par le changement d'une seule lettre ; car on appelle la partie où est le tombeau *Lande de Caffort* et ce nom, qui ne signifie rien en français, a eu dans son principe assez d'importance pour devenir en même temps celui de toute une section de la commune. Il semblerait donc que ce fut une légère altération du mot celtique *Caffout* qui signifie *choc* ou *rencontre*.

Au-dessous de cette partie de lande, qui est la plus élevée et la plus avantageuse pour se former en bataille, il passe un ruisseau, sur lequel il a été fait plusieurs étangs, mais qui, avant qu'ils fussent faits, devait former un marais propre à couvrir la position. Ils s'appellent encore étangs du *Lohon*, mot qui signifie *marais* en langue celtique.

Toutes ces circonstances réunies portent à croire que le campement, la bataille et le tombeau ne sont point du temps de la Ligue, mais remontent jusqu'au temps des celtes.

Du reste l'on ne peut avoir à cet égard que de simples conjectures, parce que les évêques, les prêtres et les moines qui étaient les seuls annalistes, les seuls chroniqueurs et les seuls historiens du pays, se sauvèrent dans l'Anjou, dans le Berry, et jusque dans la Bourgogne, emportant leurs trésors avec les reliques de leurs saints et chantant des litanies auxquelles ils avaient ajouté le verset si connu : "*A furore normanorum, libera nos domine.*" Ils s'occupèrent fort peu de ce qui se passait derrière eux lorsqu'ils furent hors de la province et ont laissé une lacune dans cette partie de notre histoire. Tout ce qu'ils apprennent de certain, c'est que le duc de Gourmailhon régnait en Bretagne du temps de la plus terrible invasion des normands, qui y pénétrèrent par Nantes ; qu'il ne réussit pas à les repousser comme l'avait fait son oncle et son tuteur Alain Reinbré ; qu'ils ravagèrent la province, rasèrent les couvents et tous les châteaux dont ils purent s'emparer, entre autres le couvent de Saint-Méen et celui de Maxent, de sorte qu'il est bien probable que le château ducal de Plélan fut aussi détruit à cette occasion. Ils ne disent point ce que le duc Gourmailhon devint, où il périt et où il fut enterré. Quant à sa mère, ils en fixent l'époque de la mort trois ans avant celle de son mari et rapportent qu'elle fut inhumée dans l'église du monastère de Redon en 874.³³

Au sujet de la mère du duc Gourmailhon, les historiens ont encore commis une erreur manifeste. D'abord en lisant son nom, et cela est très excusable quand on songe qu'il leur fallait compulsé de vieux manuscrits d'environ huit cents ans de date, mais aussi en voulant attribuer à ce nom une étymologie latine, qui lui eut été injurieuse, et cela ne peut pas s'excuser de la même manière. L'historien Lobineau la nomme Prostlon, ensuite il ajoute dans son *Glossaire* : "*Sans vouloir attaquer la mémoire de cette princesse, on dira que le nom paraît formé de Prostibulum.*" Certainement on ne peut trouver nulle part en quoi elle aurait mérité le nom de prostituée et il n'est surtout pas douteux qu'il ne lui aurait point été attribué par les moines dans tous les actes de libéralité qu'ils lui ont fait souscrire. Son nom a été indubitablement mal lu, et devait être écrit *Prest'lun*, équivalant au mot français *majestueuse* et signifiant en celtique, à la lettre, *prestance brillante*. C'est un composé de deux mots qui était, selon toute apparence, plutôt un surnom de flatterie qu'un véritable nom puisqu'il n'y en avait pas d'autres que ceux de baptême qui fussent usités à cette époque, ainsi qu'il a été ci-dessus prouvé. C'est ce que

³³ Pour s'assurer si le tombeau de Gourmailhon est vraiment dans l'endroit sus indiqué, il suffirait d'y faire une fouille [une phrase en marge inaccessible].

Lobineau et ses collaborateurs de même que les autres historiens et leurs correspondants locaux étaient entichés de la langue latine, qu'ils avaient apprise comme plus ancienne que leur langue maternelle. Ils ont cru mal à propos devoir y chercher l'étymologie même des mots celtiques. Pourtant il est bien vrai, et parfaitement démontré par tous ceux qui se sont donné la peine de faire des recherches un peu approfondies sur cette vieille langue des celtes, qu'elle a eu cours non seulement en Bretagne, mais dans toutes les Gaules et dans une grande partie de l'Europe antérieurement au français, au latin, et même au grec. Si ces deux dernières langues, que l'on appelle en France mortes, y ont été plutôt que l'autre ressuscitées et conservées, c'est précisément parce qu'elles se trouvaient plus voisines du temps de l'invention de l'imprimerie. Il sera toujours inutile de chercher à le persuader à tous ceux qui l'ignorent et ne veulent pas l'apprendre, car ils ne feront certainement que s'en moquer : "*in autem quoecumque ignorant blasphemant.*" La Tour d'Auvergne, dans son livre *Des Antiquités Gauloises* et M. de Botidoux, dans son livre *Des Celtes*, viennent d'en faire une nouvelle preuve. Quoi qu'il en soit, l'on ne saurait encore s'empêcher de croire que les deux mots celtiques dont était composé le nom ou le surnom de la duchesse de Bretagne, mère du duc Gourmailhon, ne soient la racine des mots analogues qui se retrouvent dans le français et même dans le latin, savoir, le premier directement et le second indirectement dans la dénomination donnée à l'astre de la nuit, qui n'en avait aussi pas d'autre en celtique.

Enfin le nom de Prostlon, celui d'Alain Reinbré, celui de Gourmailhon, sont une preuve irrésistible que la langue celtique était encore usitée en Bretagne, non seulement parmi le peuple illettré, mais aussi à la cour des princes, jusqu'au commencement du dixième siècle. Il s'ensuit que les historiens qui ont répété, d'après un passage de Sulpice Sévère, qu'elle avait cessé de s'y parler d'une manière générale vers la fin du cinquième siècle, sont tombés dans une erreur d'environ cinq siècles, ce qui n'est pas un petit anachronisme. Ce qu'a écrit Sulpice Sévère ne peut pas s'appliquer à la Bretagne en particulier et ne concerne que le surplus des Gaules. Il est bien vrai qu'à la fin du cinquième siècle, après que les romains eurent occupé le pays depuis la conquête de Jules César, c'est-à-dire pendant plus de cinq cents ans, la langue celtique s'y trouvait tout-à-fait abolie, même jusqu'en Bretagne à peu de chose près. Mais lorsque les romains évacuèrent la Bretagne, en 447 comme il a ci-dessus été dit, les celtes qui avaient échappé à leur domination sur quelques terrains les plus stériles et ceux qui s'étaient sauvés en Angleterre revinrent fonder le petit royaume qui porta d'abord le nom de Domnonée. Ils y rapportèrent leur langue, sur laquelle le français a toujours ensuite gagné de proche en proche, surtout après la réunion

de la province à la France et l'obligation imposée par le roi François 1^{er} de rédiger en français tous les actes et jugements. Mais la langue celtique était celle des domnonéens et redevint même celle de toute la Bretagne lorsqu'ils furent parvenus à s'en emparer, jusqu'au commencement du dixième siècle, comme suffiraient pour le prouver les trois noms ci-dessus qu'ont porté les princes encore à cette époque.

Chap. dernier.

Conclusion de tout ce qui précède.³⁴

Il résulte de tout ce qui précède que c'est l'invention de l'imprimerie qui a déterminé les historiens à s'occuper de compiler, et faire compiler les archives publiques et particulières, pour en prendre des extraits et les réunir en corps d'histoire, afin de les publier par la voie de l'impression. Mais l'invention de l'imprimerie n'est que du milieu du 15^{ème} siècle et n'était point encore commune en Bretagne au commencement du 16^{ème}, ainsi qu'il a été observé ci-dessus. Lors donc que les historiens de Bretagne se sont occupés à compiler, ou faire compiler, par exemple les actes du temps de la duchesse Prostlon mentionnée au dernier paragraphe de cette notice, ces actes ne pouvaient avoir guère moins de 800 ans de date, et il leur a fallu les déchiffrer ou faire déchiffrer de plusieurs siècles antérieurs. Que l'on s'imagine les inexactitudes indispensables qui se commettraient aujourd'hui s'il fallait copier ou faire copier de vieux titres qui remonteraient seulement au règne de François 1^{er}. D'après cette simple réflexion l'on n'aura pas de peine à concevoir combien il a dû nécessairement s'introduire de fautes et d'erreurs dans toutes les compilations historiques, surtout quand elles avaient à embrasser une trop grande étendue.

Mais ce n'était encore rien que cette première difficulté, commune à toutes les histoires en général, et il y avait une difficulté toute particulière par rapport à l'Histoire de Bretagne. C'est que la plupart des éléments historiques se trouvaient consignés dans une langue devenue l'idiome local d'une petite peuplade de gens illettrés, qui ne pouvaient aider presque à rien, depuis plus de 500 ans que leur idiome avait cessé d'être la langue nationale. Car parmi les gens qui savaient lire et écrire l'on ne pouvait plus trouver que quelques moines indigènes qui entendissent un peu cette langue, mais encore seulement par routine comme leur langue maternelle. Bien peu auraient été capables d'expliquer les actes écrits dans cette langue, lors-même qu'ils auraient été écrits dans des caractères qu'ils connaissaient et la plupart devaient être dans des caractères désormais inusités. Les compilateurs étaient alors comme le bibliothécaire qui, pour désigner un livre hébreu, avait écrit au bas de son catalogue : "*Plus un livre dont le commencement est la fin.*" Aussi ne voit-on pas qu'aucun acte pareil ait été recueilli ni traduit, à l'exception des *prophéties de Guinclan* datées de l'an 240 qui, soit dit

³⁴ Explication des erreurs commises par les rédacteurs d'histoire générale ; mérite des reproches faits aux étymologies celtiques ; causes des changements et de la destruction des choses ; parallèle de la terre de Montfort et des fiefs des hauts-barons ; motifs qui ont fait passer sous silence les autres communes de l'arrondissement.

en passant, pourraient bien être à celles de l'irlandais Malachie, comme l'art poétique d'Horace et les satires de Juvenal aux œuvres de Boileau, et de plus quelques inscriptions celtiques sur d'anciens calices ou autres vases sacrés, puis enfin quelques vers moraux en formes de proverbes. Du reste les historiens n'ont eu recours qu'à quelques actes et à quelques chroniques en langue latine, où ils ont copié les noms celtiques qui s'y trouvaient souvent sans les entendre. Ce n'est pas chose étonnante qu'ils en aient défiguré plusieurs. S'il s'agissait aujourd'hui de faire copier de vieilles écritures, seulement en caractères gothiques, dans lesquelles il se trouverait des noms soit hébreux soit grecs inconnus aux transpositeurs, il est aisé de prévoir que tous les noms seraient loin d'être fidèlement rendus.

Les mêmes réflexions peuvent encore servir de réponse à quelques censeurs inconsiderés qui prétendent que cette langue n'a jamais dû être bien répandue, parce qu'elle n'a pas été écrite ; car elle a été tellement écrite qu'elle avait même son alphabet et ses caractères d'écriture particuliers. Leur objection se réduit donc à signifier qu'elle n'a pas été imprimée comme la française, la latine, la grecque et l'hébraïque, de manière à se répandre partout. Mais d'abord l'impression n'est pas une preuve d'antiquité, puisque ce moyen de répandre les langues se trouve si peu ancien lui-même ; ensuite quand il a été découvert, la langue latine était celle de tous les lettrés du temps présent, la langue grecque qui l'avait immédiatement précédée y était partout rappelée de manière à inspirer le désir de la connaître, la langue hébraïque et les autres langues de l'Orient, quoique d'une période antérieure, étaient intéressantes à cause de la religion qui couvrait alors toute l'Europe et presque toute la terre, mais le celtique, aboli par la longue occupation des romains dès avant la naissance de Jésus Christ, n'était plus usité que parmi quelques pauvres paysans du fond de la Basse-Bretagne : quiconque aurait voulu faire imprimer pour eux aurait perdu son temps et sa dépense, puisqu'à peine s'en trouvait-il quelques-uns parmi eux qui eussent seulement appris à lire et à écrire. Il n'en est pas moins vrai que cette langue avait été jadis celle d'un peuple nombreux et célèbre, qui eut sa période de puissance et de conquête avant les romains et même avant les grecs. Cela est prouvé jusqu'à l'évidence par tous ceux qui se donnent la peine de s'en instruire en l'étudiant avec un soin nécessaire et sans prévention. C'est une chose toujours aisée à leurs adversaires que de s'armer de ridicule et d'objecter des plaisanteries. Mais plaisanter n'est pas résoudre. Il ne sert à rien de s'égayer sur le peu de vraisemblance qu'un peuple aussi ignorant, aussi pauvre et aussi peu nombreux que les bas-bretons auraient jamais pu porter leurs armes et leur langue dans tant de contrées de l'Europe : ce n'ont pas été les bas-bretons mais les gaulois. On ne dit point que les bas-bretons soient la source, mais le reste de cet ancien peuple conquérant... Ils ne prétendent point lui avoir donné

naissance, mais prétendent seulement en avoir fait partie et en être issus. Ils n'allèguent point avoir fourni la langue, mais seulement l'avoir conservée. Cette langue n'est peut-être pas primitive, et personne n'a soutenu qu'elle le fut ; mais elle n'est point composée de mélanges de plusieurs autres comme le sont celles des grecs, des romains et des français. Elle n'a rien emprunté à ces trois langues et au contraire elle est visiblement la racine de beaucoup de leurs mots. Par cette raison elle doit être regardée comme plus ancienne quoiqu'inférieure sous tout autre rapport : l'élaboration peut bien donner de la valeur et de l'agrément à la matière sur laquelle elle s'est exercée, mais ce n'est pas un motif pour en discuter la préexistence. Il n'y a donc rien de ridicule ni de déraisonnable à conclure sur de pareils principes que la langue celtique puisse mériter d'être consultée, concurremment avec la française, la latine et la grecque, dans la recherche des étymologies et cela plutôt encore en Bretagne que partout ailleurs.

Voilà bien certainement tout ce que ceux qui se sont occupés d'approfondissement sur la langue celtique ont jamais dit à son avantage, et quiconque a supposé qu'ils aient dit autre chose l'a fait par inattention, ou bien de mauvaise foi, afin de se créer un prétexte spécieux pour substituer du ridicule à des raisons. Ceci s'applique surtout à une tirade de M. Ch. Nodier dans le *Journal des Débats* du 4 X^{bre} 1817, où il s'est efforcé de donner celtiquement à un prétendu père Hardouin quelques soufflets sur la joue du celte Botidoux. Après y avoir débuté par une phrase archipériodique de quatorze ou quinze lignes de longueur, et avoir entassé des comparaisons scientifiques qui annoncent qu'au bout du compte, lui-même serait moins un Tacite qu'un Florus, il s'évertue sur de simples mots. C'est par l'assemblage des mots *apherèse, apocope, syncope, métathèse, elliptique, euphonie, etc.*, qu'il croit se rendre fort plaisant... Ce ne sont néanmoins que des termes techniques qui désignent, sans périphrase, les différentes altérations qu'a pu subir l'orthographe des mêmes mots dans une longue suite d'années et de siècles : ils ne peuvent avoir rien ni de ridicule ni de baroque pour les gens lettrés. Au reste, ne suffit-il pas de comparer l'orthographe de Rabelais et d'Amyot avec l'orthographe de Voltaire sur les mêmes mots français pour se convaincre que la dérision de M. Nodier tombe à faux. L'orthographe et la prononciation varient d'un temps à l'autre et, qui plus est, varient dans le même temps par le seul changement de canton. La Basse-Bretagne en fournit encore aujourd'hui des exemples pour le celtique, et quiconque en voudra pour le français, n'a pas besoin de voyager plus loin que de la Gascogne à la Normandie. Mais ce sont des réflexions sérieuses et M. Nodier voulait rire aux dépens de quelqu'un pour amuser ses lecteurs. Toutefois il n'a pas été heureux dans ses saillies, car le prétendu père Hardouin qu'il a cité, semble être plutôt le père Maunoir, jésuite,

auteur d'un dictionnaire français-breton imprimé à Quimper en 1659, chez Jean Hardouin. L'on est porté à en conclure qu'il a pris le nom de l'imprimeur pour celui de l'auteur et a imité en cela le singe de la 67^{ème} fable de La Fontaine, qui se perdit en prenant le nom d'un port pour celui d'un homme. Quand la critique est lancée par des censeurs qui montrent une érudition aussi exacte sur le sujet, il n'y a rien à répondre, et le celte Botidoux, quelque déraisonnable qu'il puisse être en tout le reste, a été fort raisonnable en ceci de garder le silence.

Au moyen de pareilles réflexions, quiconque voudra ne point se décider par un préjugé aveugle et se donnera la peine d'étudier la matière avant de se constituer juge réformateur de ceux qui l'ont étudiée, reconnaîtra qu'il n'y a rien ici de paradoxal relativement aux étymologies. Il en sera la même chose relativement à la différence de l'état présent du pays avec l'état ancien et particulièrement pour ce qui concerna la ville de Montfort. Les ravages des hommes joints aux ravages de la vétusté en sont une explication, pour qui veut y réfléchir ; car six cents ans ont passé depuis qu'elle fut saccagée par Alain de Dinan et près de deux siècles se sont écoulés depuis que les ducs de la Trémoille eux-mêmes commencèrent à en attaquer les restes. Pour retrouver l'ancien Montfort, couvert de tant de débris occasionnés par le temps et par les hommes, il ne faut pas moins que des recherches multiples, des connaissances locales et un attachement patriotique dont aucun historien étranger ne saurait être susceptible : "*Tractus que loci natalis amore*". Tout ce qui est rassemblé ici l'a été fidèlement sur des pièces authentiques et des documents irrécusables. Pourtant il est vrai que cela ne se trouve nulle part rapproché de la sorte. C'est une compilation faite de plusieurs volumes parmi les longs récits de fondation religieuse, de dynasties épiscopales et monacales, de guerre, de traités, et de mille et une généalogies diverses dont les histoires anciennes sont farcies, au point qu'en laissant passer quelque chose d'important sans le noter de suite, il faille souvent chercher plus d'un jour entier pour le retrouver. L'on a cité des autorités à l'appui des points principaux qui ont paru l'exiger ; mais il aurait été trop long de citer tout et partout : le style en eut été embarrassé et peut-être le paraîtrait-il même déjà beaucoup, du peu que l'on a cru pouvoir se dispenser d'y intercaler. Il sera expliqué, dans une courte préface, par quels moyens le rédacteur a eu à sa disposition une infinité de secours particuliers pour ses éclaircissements de détails.

prince judiciaire, grandaîné, fils du Duc Conan, de son,
& père de Raoul de Monfort, premier du nom. L'interlocuteur
est franchement convenu que de répondre tout juste &
satisfaisant, quoi qu'il n'y ait pas d'abord fait attention,
C'est le qui engage à le reproduire pour éviter à tout autre
une inattention pareille.

Enfin l'on ne donnera pas à cette Notice une plus longue
étendue. quelque personne trouveront même peut-être qu'il en
en a été déjà donné trop, mais elle seront toujours maîtresses
de retrancher, ou passer, ce qui leur paraîtra superflu.
Si l'on n'a point parlé de toutes les autres Communes de
l'arrondissement, c'est parce qu'elles auroient fourni encore moins
de particularités historiques dignes d'être rapportées. Car
il auroit paru tout à fait déplacé de répéter ce qui ne tient
qu'à des détails de fondations religieuses & de Genealogies,
(qui souvent sont contestables) que beaucoup d'historiens
se sont fait fournir par des Lutes indiqués & par des familles
de chaque endroit. Cela se trouve assez partout, & la
lettre de S. Ex. le ministre des Intérieurs n'indique pas
que ce soit de pareilles Matières dont il fut question
de s'occuper. Or c'étoit uniquement pour lui & à sa
demande qu'avait été faite la première rédaction.

Avant de terminer ce dernier chapitre destiné à rapprocher les réflexions générales qui résultent de tout l'ouvrage, il semble à propos de résoudre une objection faite nouvellement par quelqu'un qui se pique de sagacité et qui pourrait encore être renouvelée. Elle consiste à opposer aux anciens seigneurs de Montfort et à leur terre sans titre, les hauts barons de la Bretagne et leurs terres titrées : la réponse est en deux mots ; car les hauts barons n'étaient autre chose que les grands feudataires et leurs terres titrées les grands fiefs, tandis que les anciens seigneurs de Montfort étaient princes du sang de Bretagne et leur terre domaine de la couronne. Ce parallèle résulte bien incontestablement de ce qui a été prouvé ci-dessus en plusieurs endroits et spécialement à l'article de Saint-Méen par rapport au prince Judicaël Glandarius, fils du duc Conan le Tort et père de Raoul de Montfort, premier du nom. L'interlocuteur est franchement convenu que la réponse était juste et satisfaisante quoi qu'il n'y eût pas d'abord fait attention. C'est ce qui engage à la reproduire pour éviter à tout autre une inattention pareille.

Enfin l'on ne donnera pas à cette notice une plus longue étendue. Quelques personnes trouveront même peut-être qu'il lui en a été déjà donné trop. Mais elles seront toujours maîtresses de retrancher, ou passer, ce qui leur paraîtra superflu. Si l'on n'a point parlé de toutes les autres communes de l'arrondissement, c'est parce qu'elles auraient fourni encore moins de particularités historiques dignes d'être rapportées. Car il aurait paru tout à fait déplacé de répéter ce qui ne tient qu'à des détails de fondations religieuses et à des généalogies, (très souvent contestables), que beaucoup d'historiens se sont fait fournir par les ecclésiastiques et par les familles de chaque endroit. Cela se trouve assez partout, et la lettre de son excellence le Ministre de l'intérieur n'indique pas que ce soit de pareilles matières dont il fut question de s'occuper. Or c'était uniquement pour lui et à sa demande qu'avait été faite la première rédaction.

Sommaire des chapitres.

Chapitre 1° : canton de Montfort

Art. 1.

De la ville actuelle ; de son ancien château ; de l'ancienne ville.

Art. 2.

Des deux familles du nom de Montfort ; quelle est celle qui est la vraie origine des anciens souverains de Bretagne ; de l'antiquité et de l'illustration de l'une et de l'autre.

Art. 3.

De la canne miraculeuse dont Montfort a porté le surnom pendant environ 300 ans jusqu'à la révolution de 1789 et des différentes réparations des murs de la ville dont l'une fut l'occasion du miracle.

Art. 4.

Statistique de la ville de Montfort et de ses environs.

Art. 5.

Commune de Bédée et pensionnat d'Ursulines.

Art. 6.

Commune de La Nouaye et château de la Marche.

Art. 7.

De la commune d'Iffendic ; et l'étang de Carray ; de l'ancien château ducal de Boutavent et du château de la Chasse.

Sommaire du Chapitre

Chapitre II. Canton de Monfort

- §. 1.^{er} De la Ville actuelle de Monfort, de son ancien Château, de l'ancienne Ville.
- §. 2.^e Des deux familles du Nom de Monfort; quelle est celle qui est la vraie origine de l'Ancien premier Souverain de Brétagne; De l'antiquité & de l'illustration de l'une & l'autre famille.
- §. 3.^e De la Canne miraculeuse dont Monfort a porté le surnom pendant environ 300 ans jusqu'à la révolution de 1789; De la réparation des murs de la Ville qui fut l'occasion du miracle p. 27
- §. 4.^e Statistique de la Ville de Monfort & de ses Environs.
- §. 5.^e De la Communauté de Bedée & du Pensionnat des ursulines
- §. 6.^e De la Communauté de la Noye, & de l'ancien Château de la Marche.

Chapitre 2°: canton de Bécherel

Art. 1.

De la ville de Bécherel et des deux sièges qu'elle a soutenus anciennement.

Art. 2.

De la commune des Iffs ; du château de Montmuran et de l'ancienne galette miraculeuse des Iffs.

Art. 3.

De la commune de Romillé ; du vieux château de Vaunoise et du dernier archevêque de Dol natif de cet endroit.

Chapitre 3° : canton de Montauban

Art. 1.

De la commune de Montauban ; de son ancien château ; de la famille de ce nom ; de la bataille des Trente.

Chapitre 4° : canton de Saint-Méen

Art. 1.

Statistique de Saint-Méen ; fondation du bourg ; de la juridiction et du marché ; fondation et restauration de son abbaye ; chronique sur Judicaël Glandarius ; son séminaire et son hospice.

Art. 2.

Commune de Gaël ; son ancien château ; celui de Comper ; ses eaux hydrophobiques.

Art. 3.

Commune de Saint-Malon ; monument réputé druidique ; particularité sur un fanatique célèbre ; singularités du paysage.

Chapitre 5° : canton de Plélan

Art. 1.

De la commune de Plélan ; importance de son marché ; son ancien château ducal, tombeau de la duchesse Wembrit ; particularités sur le duc ou roi Salomon.

Art. 2.

De la commune de Paimpont ; de son abbaye ; de la forêt ; conjectures sur les raisons politiques qui l'ont fait aliéner ainsi que la

terre de Montfort ; motifs des moines pour faire prendre ère des évènements de la maison de Montfort et de celle de Lohéac ; des forges ; des blanchisseries.

Art. 3.

De la commune de Maxent ; fondation et destruction de son ancien monastère ; réflexions générales sur la nature du sol de toute cette partie de l'arrondissement.

Art. 4.

De la commune de Bréal ; étymologie du nom ; ancien château rebâti à la moderne ; tombeau du duc Gurmailhon ; erreur sur l'étymologie du nom de sa mère ; détails sur l'invasion des normands et sur les vestiges d'un campement des celtes.

Chapitre dernier.

Conclusion de tout ce qui précède ; explication des erreurs commises par les rédacteurs d'histoire générale ; mérite des reproches faits aux étymologies celtiques ; causes des changements et de la destruction des choses.

[Page rajoutée et collée après la préface]. La situation de notre petite ville de Montfort, cernée par deux rivières, est par la nature topographique de ses produits essentiellement agricole ; car ses fertiles campagnes fournissent en abondance du bois, tant pour le chauffage que pour l'architecture, et même pour la marine... Le pays, d'une étendue d'environ 3 myriamètres carrés n'est dépourvu ni de prairies, ni de pâturages ; la fécondité en grains de toutes espèces, ainsi que les autres plantes nutritives y est assez généralement au-dessus de la médiocrité. Les fertiles campagnes dont la ville forme le centre produisent beaucoup de cidres, beaucoup de viandes pour la boucherie, beaucoup de cuirs et beaucoup d'écorces pour les tanneries ; beaucoup de beurre dont la qualité rivalise avec le fameux beurre de la Prévalaye réputé spécial aux campagnes de la ville de Rennes. Ces mêmes campagnes du pays de Montfort fournissent d'excellentes quantités de pierres, pour les ouvrages d'architecture, notamment l'espèce qu'en langage lithographique l'on appelle granite psaronien à cause qu'il est entremêlé de petits cailloux blancs à peu près semblables au plumage du sansonnet... Cette particularité rend une sorte de marbre caillouteux, fort dur à tailler mais aussi d'une solidité inaltérable : ses jointures après plusieurs siècles de durée semblent à l'œil comme si elles n'étaient faites que depuis peu d'années, ce qui le rend d'une valeur incalculable pour les écluses et tous autres travaux hydrauliques...

L'on trouve encore dans les campagnes de Montfort de nombreuses carrières de pierres quartzieuses qui servent à la confection ainsi qu'aux réparations des routes publiques, ce qui en perpétue de charroi pendant toute belle saison de chaque année, dans tous les environs, jusqu'à plus d'un myriamètre de distance... Il s'ensuit que la ville centrale d'un pareil arrondissement communal aurait plus de raisons pour s'occuper à soigner les routes et les canaux propres à favoriser un commerce d'exportation de ses produits particuliers, que de s'occuper à démolir les monuments d'antique architecture, les murs d'enceinte, les portes, les tours et bastions, afin de combler les antiques ouvrages creusés à des profondeurs d'inabordable accès, pour la spéculation mercantile de quelques maquignons de bestiaux et de quelques échoppes foraines afin de les attirer en plus grand nombre pour saper par leur concurrence mêlée de jonglerie les établissements déjà point assez prospères d'une grande partie de nos marchands locaux, dont plus d'un a renoncé à son infructueux commerce, soit pour se réduire à la vie de journalier, soit pour quitter tout-à-fait la ville. [Fin page rajoutée].